



Rapport annuel 2023



L'année en bref

En 2023...

... la conjoncture économique s'est dégradée sur fond d'incertitudes croissantes

- La croissance mondiale est attendue à +3,1% en 2023, en dessous de la moyenne des 20 dernières années qui s'établissait à +3,8%.
- Malgré l'accumulation d'incertitudes durant l'année écoulée, particulièrement sur le plan géopolitique, les économies suisse et vaudoise ont bien résisté, affichant une croissance de leur PIB autour de 1%.
- Le secteur bancaire a été marqué au début de l'année par la défaillance de plusieurs établissements aux États-Unis et le rachat de Credit Suisse par UBS.

... la BCV a publié des résultats record, portés par les taux d'intérêt positifs

- Portés par le retour des taux d'intérêt en territoire positif, les revenus du Groupe ont progressé de 12% par rapport à 2022 pour atteindre CHF 1,16 milliard.
- Les charges d'exploitation ont augmenté de 5% sous l'effet notamment de l'inflation ainsi que de hausses des coûts informatiques et d'informations financières. Quant au résultat opérationnel, il s'est établi à CHF 541 millions (+21%), son plus haut historique.
- À CHF 469 millions, le bénéfice net a également augmenté de 21% par rapport à l'exercice 2022. Le ROE s'est établi à 12,5%, soit l'un des meilleurs parmi les établissements bancaires comparables.

... la BCV propose à ses actionnaires d'augmenter le dividende 2023 et relève son objectif de distribution et ses ratios cibles

- Forte de ces excellents résultats, la Banque proposera à ses actionnaires d'augmenter de CHF 0,50 le dividende par action à CHF 4,30, soit un total de CHF 370 millions.
- Confiante dans l'avenir, la Banque a décidé de relever son objectif de distribution pour le porter entre CHF 4,30 et CHF 4,70, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire ou de la situation de la Banque.
- La Banque a également adopté des nouveaux objectifs financiers plus ambitieux: elle vise un ratio charges/produits (cost/income) de 55% à 57% et une rentabilité des fonds propres (ROE) comprise entre 10% et 12%.

... la BCV a continué de travailler sur tous ses axes stratégiques

- La Banque poursuit activement son développement digital, avec une dizaine de nouveautés introduites cette année, couvrant toutes ses plateformes digitales.
- La Banque a lancé depuis plusieurs années un vaste programme en vue d'améliorer sa qualité de service et son niveau de recommandation. Ce travail de fond est reconnu, notamment par les Vaudoises et les Vaudois qui ont désigné la BCV « Banque la plus recommandée du Canton » pour la sixième fois sans interruption depuis 2018.
- En matière de durabilité, la Banque s'est renforcée dans plusieurs domaines: au niveau de la formation de ses conseillers et conseillères sur l'investissement socialement responsable (ISR), ainsi que sur la sensibilisation de la clientèle à la transition énergétique; ou sur le volet social, en améliorant sa proposition de valeur en tant qu'employeur à travers un éventail de prestations afin d'attirer et de conserver ses talents.
- Toutes ces initiatives, et d'autres encore, sont à découvrir dans notre Rapport RSE 2023 qui est publié le même jour que le Rapport annuel, et qui sera soumis au vote des actionnaires pour la première fois cette année lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2024.

Chiffres clés – Évolution sur 5 ans

Bilan (en millions de CHF)	2019	2020	2021	2022	2023
Total du bilan	48 352	53 186	55 952	59 397	58 870
Avances à la clientèle	32 768	33 849	35 582	36 626	37 908
Dépôts de la clientèle	33 048	35 424	38 195	38 395	36 475
Fonds propres	3 586	3 574	3 644	3 713	3 855

Avoirs administrés (en millions de CHF)

Total des avoirs administrés	97 840	103 159	112 887	108 879	112 944
<i>dont liquidités</i>	29 837	31 729	33 736	34 863	33 199
<i>dont fonds de placement</i>	25 217	27 402	30 927	27 165	28 776
<i>dont actions</i>	20 934	22 336	23 906	21 298	23 581
<i>dont obligations</i>	9 746	8 536	8 925	9 088	10 262
<i>dont autres</i>	12 106	13 156	15 393	16 464	17 126

Effectif du Groupe

en unités de travail à plein temps	1 921	1 909	1 932	1 957	1 982
------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Compte de résultat (en millions de CHF)

Total des revenus	1 002	945	1 005	1 039	1 160
Charges d'exploitation	505	495	505	517	541
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	71	72	72	70	76
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7	5	- 1	5	2
Résultat opérationnel	419	373	429	448	541
Bénéfice consolidé	363	331	379	388	469

Ratios de liquidités et de fonds propres ¹⁾

Ratio de liquidités à court terme (LCR)	129%	136%	157%	129%	129%
Ratio de levier	6.3%	5.8%	5.6%	5.5%	5.6%
Ratio de fonds propres – Tier 1	17.1%	17.7%	17.2%	17.6%	17.9%
Ratio de fonds propres – Capital total	17.3%	17.8%	17.3%	17.7%	18.0%

Ratios sur le résultat

Résultat opérationnel / Fonds propres moyens	11.9%	10.5%	12.0%	12.3%	14.5%
Charges / Produits ²⁾	57.7%	58.7%	56.7%	56.6%	53.2%
Résultat opérationnel par employé (en milliers de CHF)	219.3	195.8	221.9	230.5	276.7
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	10.4%	9.3%	10.7%	10.7%	12.5%

Notations

Standard & Poor's

Long terme	AA / stable	AA / stable	AA / stable	AA / stable	AA / stable
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+

Moody's

Long terme	Aa2 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

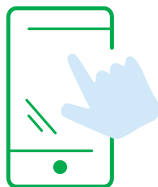
¹⁾ Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur le site internet www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur ces ratios, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère

²⁾ Hors amortissement du goodwill

Quelques exemples de nos engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise



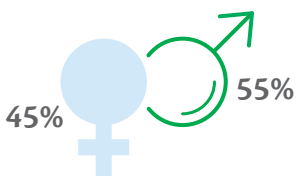
1 personne sur 2 a choisi la BCV dans le canton



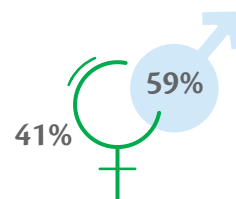
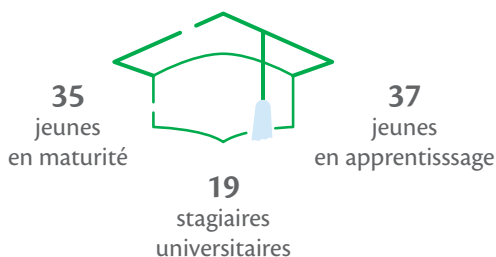
75% de la clientèle utilise l'offre digitale



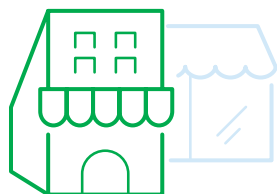
1 hypothèque sur 3 financée dans le canton



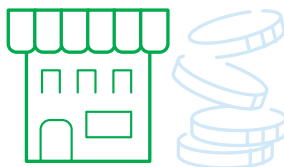
Conseillères et conseillers clientèle privée



Collaboratrices et collaborateurs



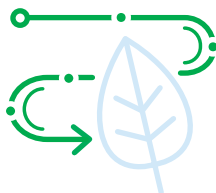
1 PME sur 2 dans le canton est cliente



Plus de 120 créations d'entreprises financées



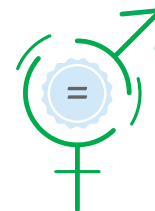
3 caisses de pensions sur 4 dans le canton sont clientes



Objectif de -35% d'émissions de CO₂ à l'horizon 2030



600 fournisseurs vaudois



Égalité salariale certifiée par Fair-ON-Pay+

Des informations supplémentaires sur notre engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise sont présentées dans notre Rapport RSE 2023.

Les rapports publiés par la BCV

Rapport annuel

Outre les états financiers du Groupe et de la Maison mère, ce rapport détaille l'activité de la Banque durant l'année écoulée, avec une revue par secteur d'activité, et présente également l'évolution de l'environnement économique. Il donne aussi de nombreuses informations clés, notamment dans les chapitres consacrés à la gestion des risques et à la gouvernance d'entreprise.

Rapport RSE

Les réalisations de la BCV et ses orientations en matière de développement durable sont présentées de façon exhaustive dans son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (Rapport RSE). Ce document donne une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économiques, sociales et environnementales. Il est préparé conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative), qui constituent une référence mondiale pour l'établissement de rapports sur le développement durable (www.globalreporting.org).

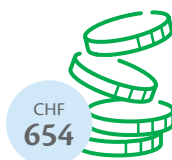
Rapport pilier 3

L'objectif du Rapport pilier 3 est de donner aux investisseurs, analystes, agences de notation et organes de contrôle une information approfondie sur la gestion des risques du Groupe BCV. Le rapport informe notamment sur l'adéquation des fonds propres de la Banque, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris à la BCV. Ce rapport a été établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et de la Circ.-FINMA 2016/1 «Publication – banques» de l'Autorité de surveillance des marchés financiers en Suisse. Il est publié sur une base semestrielle, aux dates de boucllement du 30 juin et du 31 décembre de chaque année.



100%

des mandats privés et des fonds stratégiques de droit suisse intègrent des critères ESG



L'équivalent par ménage de ce que la BCV a versé au Canton et aux Communes



Notation Standard & Poor's

Sommaire

Message présidentiel	6	Données financières	116
		Comptes du Groupe	119
Votre banque	10	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	168
Portrait	10	Comptes de la Maison mère	174
L'action BCV	14	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	198
La BCV et ses missions	16		
Revue 2023	30	Organigramme	204
Environnement économique	30	Organisation du réseau	206
La BCV dans l'année	42	Responsables régionaux	207
Les secteurs d'activité	50	Agences	208
Gestion intégrée des risques	60		
Approche globale	60		
Risque de crédit	62		
Risque de marché	65		
Risques opérationnels	67		
Risques clés dans le domaine du Compliance	68		
Risques clés dans le domaine de la Sécurité	69		
Risques liés au climat	71		
Principes cadre du système de contrôle interne	75		
Gouvernance d'entreprise	78		
Structure du Groupe et actionariat	79		
Structure du capital	79		
Conseil d'administration	81		
Direction générale	93		
Rémunérations, participations et prêts	100		
Droit de participation des actionnaires	108		
Prises de contrôle et mesures de défense	110		
Organe de révision	110		
Politique d'information	111		
Périodes de blocage	112		
Adresses de contact	113		

Message présidentiel

Ralentissement conjoncturel dans le monde et en Suisse

Bien que l'économie mondiale ait fait preuve d'une certaine résilience en 2023, elle n'a pas échappé à un ralentissement lié notamment à la remontée des taux d'intérêt après l'envol de l'inflation. Selon les Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international, la croissance mondiale est passée de 3,5% en 2022 à 3,1% en 2023. Les disparités entre régions ont aussi augmenté: la croissance a été atone dans la zone euro, alors qu'elle s'est quelque peu raffermit aux États-Unis et dans certaines économies émergentes.

La faiblesse de la conjoncture dans les pays voisins a pesé sur l'économie suisse et vaudoise, avec une croissance du PIB qui est passée de respectivement 2,5% et 2,6% en 2022 à 1,3% et 0,9% en 2023, selon les dernières estimations. Cependant, la conjoncture est restée solide grâce à la stabilité de l'économie domestique, le taux de chômage demeurant

bas et le moral des entrepreneurs se maintenant à un niveau relativement élevé. En Suisse et dans le canton de Vaud, l'inflation est repassée sous la barre des 2% en juin permettant à la Banque nationale suisse de maintenir inchangé son taux directeur au second semestre, après l'avoir fait passer de 1% à 1,75% au premier. Dans le domaine bancaire, l'année a aussi été marquée par la reprise de Credit Suisse par UBS.

Résultats record

Le Groupe BCV a réalisé des résultats record, portés par le retour rapide des taux d'intérêt en territoire positif. Cette normalisation a permis aux dépôts de la clientèle de redevenir une source de revenus, contrairement à la situation qui prévalait durant la période de taux négatifs entre 2015 et 2022. Ainsi, les revenus du Groupe ont progressé de 12% par rapport à 2022, à CHF 1,16 milliard. Le résultat opérationnel et le bénéfice net ont bondi de 21%, à respective-



Eftychia Fischer
Présidente du Conseil d'administration

Pascal Kiener
Président de la Direction générale

ment CHF 541 millions et CHF 469 millions. La rentabilité des fonds propres (ROE) s'est inscrite à 12,5%, soit l'une des plus élevées parmi les établissements bancaires comparables.

Hausse du dividende et de l'intervalle de distribution

Forte de ces résultats record et confiante dans son avenir, la Banque proposera à ses actionnaires d'augmenter de CHF 0,50 le dividende par action à CHF 4,30, soit un total de CHF 370 millions. Elle a aussi décidé de relever l'objectif de sa politique de distribution, dont la reconduction pour une nouvelle période de 5 ans avait été annoncée à l'occasion de la publication des résultats annuels 2022. À partir de l'exercice 2023, elle entend ainsi verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 4,30 et CHF 4,70, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire ou de la situation de la Banque. La Banque a aussi adopté de nouveaux objectifs financiers plus ambitieux.

Notre action en matière de durabilité

Publié le même jour que le Rapport annuel, nous vous invitons à prendre connaissance du Rapport de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2023. Ce rapport extrafinancier répond aux nouvelles exigences du Code des obligations et sera soumis, pour la première fois, à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale le 25 avril 2024. Le Rapport RSE retrace notre engagement en matière de durabilité à travers plusieurs exemples d'initiatives. La Banque a également mis en œuvre plusieurs mesures afin de renforcer son attractivité en tant qu'employeur de référence dans le canton.

Notre travail en profondeur pour œuvrer dans toutes les dimensions de la durabilité est reconnu par plusieurs organismes de notation, qui ont attribué à la BCV d'excellentes notes ESG. Ainsi, MSCI ESG et Ethos ont renouvelé leur note, respectivement AA et A-, qui sont la deuxième meilleure note sur leurs échelles. Le CDP a noté la Banque B (score climat), la troisième meilleure note. La BCV fait ainsi partie des banques cantonales les mieux notées sur le plan extrafinancier. Sur le plan financier aussi, elle est l'un des établissements bancaires les mieux notés au monde, avec des notations AA et Aa2 attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

Cours de l'action

Dans un environnement boursier chahuté en 2023, l'action BCV a affiché une performance réjouissante. Sur l'année, le

cours a progressé de 22,3% à CHF 108,50 et, compte tenu du dividende de CHF 3,80 par action versé au titre de l'exercice 2022, le rendement total s'est inscrit à 26,5%, l'un des meilleurs des valeurs bancaires cotées au SIX Swiss Exchange.

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et développement de l'offre digitale

La BCV continue de mettre en œuvre avec succès sa stratégie de banque universelle à ancrage régional. À titre d'exemple, ses efforts en matière de qualité de services sont reconnus par les Vaudoises et les Vaudois, qui ont désigné la BCV « Banque la plus recommandée du Canton » pour la sixième fois de suite depuis 2018. Dans le domaine du digital, les équipes de développement s'engagent pour améliorer de manière continue les fonctionnalités et la convivialité des services de banque en ligne de la BCV. Avec succès: par exemple, les applications mobiles de la Banque font partie des applications bancaires les mieux notées et la clientèle les utilise de plus en plus souvent.

Changement au Conseil d'administration

Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du Conseil d'administration Stefan Fuchs, nommé par le Conseil d'État en remplacement de Peter Ochsner, qui avait décidé de remettre son mandat au 30 juin 2023 après sept ans d'activité. Stefan Fuchs est également devenu président du Comité Audit et Risque à la même date.

Remerciements

Toutes ces réalisations ne seraient pas possibles sans l'engagement constant des collaborateurs et collaboratrices du Groupe, que nous tenons ici à remercier sincèrement au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale. Nous exprimons également toute notre reconnaissance pour la confiance que nous accordent au quotidien notre clientèle privée et nos clients entreprises. Enfin, nous sommes reconnaissants envers l'ensemble des actionnaires de la Banque de leur fidélité et de leur soutien.



Eftychia Fischer



Pascal Kiener

Votre banque

Portrait	10
L'action BCV	14
La BCV et ses missions	16

Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'État de Vaud. Cependant, la clientèle de la BCV, comme celle des autres banques suisses, bénéficie du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque.

Métiers

Avec des revenus de CHF 1,16 milliard en 2023 et un bilan de CHF 58,9 milliards, le Groupe BCV est le sixième groupe bancaire suisse. La BCV, principale entité du Groupe, est la quatrième banque universelle de Suisse, la deuxième banque cantonale du pays et la première banque du canton de Vaud. Elle dispose d'un réseau de près de 60 agences et de quelque 180 bancomats, répartis sur plus de 100 emplacements sur le territoire vaudois; elle est aussi aisément accessible en ligne et à distance. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 1982 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2023. À cette date, outre la Maison mère, il comprenait une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguët Galland & Cie SA, une société de direction de fonds de placement mobiliers, Gérifonds SA (qui possède elle-même une filiale au Luxembourg), ainsi qu'une société de direction et de gestion de fonds de

placement immobiliers, la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2023 est décrit à la page 141.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour missions de créer de la valeur pour ses actionnaires et sa clientèle, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. À la suite d'analyses rigoureuses du portefeuille de crédits en 2001 et 2002, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'État de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la

banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie afin de consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, dans le but d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003. L'année suivante, elle a pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'État à ramener la participation de l'État dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'État de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

Depuis 2008, plusieurs plans stratégiques basés sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional se sont succédé. Ils ont permis de redonner de l'élan à la BCV après son recentrage sur le canton entre 2002 et 2007, et d'initier de nouvelles pistes stratégiques, en particulier une différenciation par la qualité de service ainsi qu'un renforcement de la couverture des besoins des clients sur tous ses canaux (agences, centres de conseil, outils en ligne) et une poursuite du développement de l'offre digitale.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune domestique, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie dans un environnement financier et bancaire riche en défis. À cette occasion, les grandes orientations stratégiques de la Banque ont été confirmées et complétées par des améliorations ciblées.

Stratégie

Le plan stratégique *vista*, mis en œuvre depuis 2019, s'inscrit dans la continuité des précédents. La Banque a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent ses différents métiers depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins de la clientèle.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement qui vont lui permettre de répondre aux défis futurs, notamment:

- continuer d'améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;
- renforcer l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur et promouvoir l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;

- intensifier son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

La BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. Elle vise un ratio charges/produits (cost/income) de 55% à 57% et une rentabilité des fonds propres (ROE, calculé sur la base des fonds propres comptables) comprise entre 10% et 12%. En outre, elle s'est fixé comme seuil minimal un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%.

Dans la continuité des quinze années précédentes, la Banque a décidé en 2022 de reconduire sa politique de distribution pour une nouvelle période de cinq ans. De plus, après des résultats record réalisés en 2023, l'objectif de la politique de distribution a été relevé. À partir de l'exercice 2023, la Banque entend ainsi verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 4,30 et CHF 4,70, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, ou de la situation de la Banque.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Proximité

Quotidiennement sur le terrain, nos collaboratrices et collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

Professionnalisme

Chaque collaboratrice et collaborateur de la BCV s'engage à offrir à la clientèle un service de qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

Performance

À la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaboratrices et collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaboratrice et collaborateur BCV peut s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et collaborateurs.

Votre banque

L'action BCV

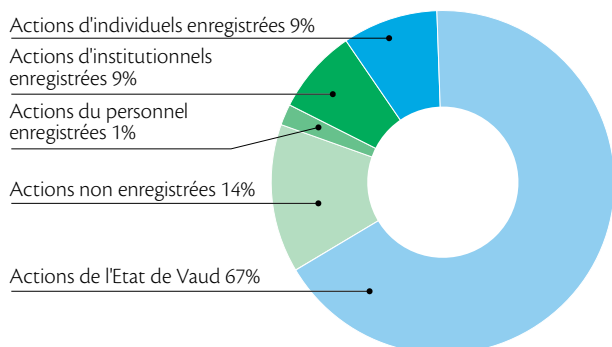
Après une année boursière 2022 « horribilis » dominée par la thématique de l'inflation, du resserrement monétaire et de la crise énergétique, 2023 s'annonçait sous de meilleurs auspices. Malheureusement les espoirs ont été balayés par les turbulences du premier trimestre qui ont frappé le secteur bancaire aux États-Unis et qui ont eu des répercussions jusqu'en Europe, avec le rachat de Credit Suisse par UBS. Pour autant, le reste de l'année boursière 2023, bien que chahutée, s'achève sur un bilan positif: les principaux indices mondiaux finissent quasiment tous dans les chiffres noirs, notamment après un rallye haussier final durant les deux derniers mois de l'année. Le SMI achève ainsi l'année 2023 à 11 138 points, soit une hausse de 3,8%. Les autres indices européens ont progressé de manière encore plus marquée à l'image du STOXX Europe 600 (+12,7%), ou du DAX (+20,3%) et du CAC40 (+16,5%). Aux États-Unis où la croissance a bien résisté, les indices phares ont atteint des sommets: le Nasdaq composite a clôturé l'année 2023 sur une impressionnante progression de +53,8%, tandis que le S&P 500 gagnait 24,2% et le Dow Jones Industrial 13,7%. En Asie, le Nikkei effaçait totalement la baisse de 2022 en affichant une hausse de +28,2%, tandis que le Shanghai Stock Exchange Composite perdait 3,7%.

L'action BCV a poursuivi son parcours haussier entamé en 2022. Le cours de bourse a progressé de 22,3% pour clôturer l'année 2023 à CHF 108,50. En ajoutant le dividende de CHF 3,80 par action, versé en mai, le rendement total de l'action en 2023 s'est élevé à 26,5%, l'un des meilleurs de tout le secteur bancaire coté au SIX Swiss Exchange.

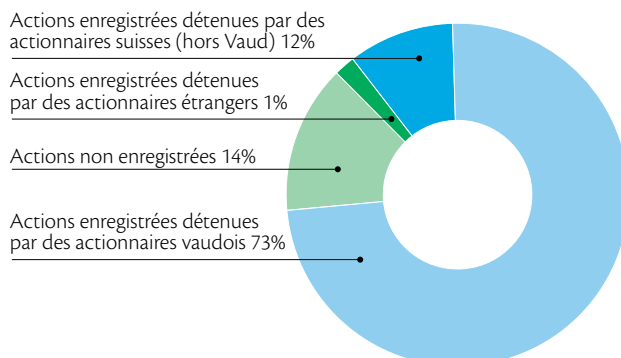
Au niveau des volumes de transactions, il s'est échangé en moyenne CHF 6,7 millions par jour sur l'action BCV, la hissant à la 3^e place des valeurs bancaires suisses les plus liquides, derrière UBS et Julius Baer.

Au 31 décembre 2023, le registre des actionnaires totalisait 16 058 actionnaires, dont 15 120 personnes physiques, en baisse de 2% par rapport à la même date l'an dernier.

Types d'actionnaires



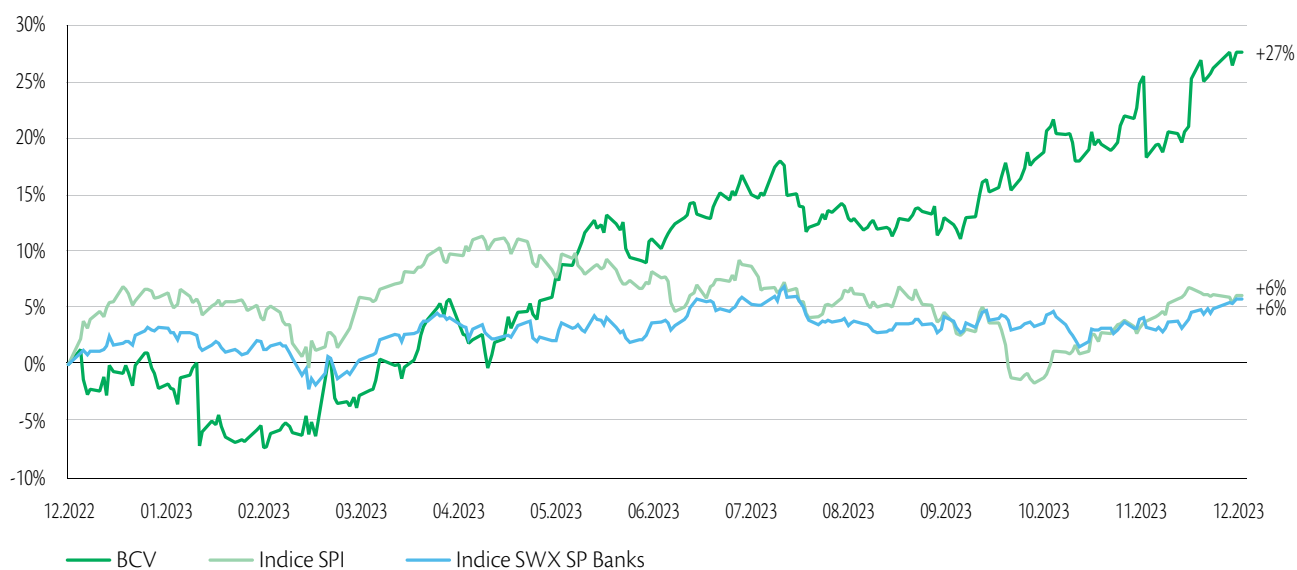
Distribution géographique des actionnaires



Cotation: SIX Swiss Exchange
 Prix nominal de l'action: CHF 1
 Numéro de valeur: 53 175 175
 Numéro ISIN: CH0531751755
 Symbole de cotation: BCVN

Standard & Poor's
 Notation à long terme: AA / stable
 Notation à court terme: A-1+
 Moody's
 Notation long terme: Aa2 / stable
 Notation court terme: Prime-1

Évolution du rendement total pour l'actionnaire¹



¹ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

	2019	2020 ²	2021	2022	2023
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	86 062	86 062	86 062	86 062
Cours en fin de période (en CHF)	790,00	96,30	70,80	88,75	108,50
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)					
– au plus haut	820,00	101,40	101,60	98,80	108,50
– au plus bas	708,00	67,50	67,30	70,70	81,20
Résultat par action non dilué ³ (en CHF)	42,3	3,85	4,41	4,52	5,46
Dividende par action (en CHF)	36,0	3,60	3,70	3,80	4,30 ⁴
Rendement du dividende ⁵ (en %)	4,6	3,7	5,2	4,3	4,0

² Montants ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action le 28 mai 2020

³ Bénéfice consolidé, part du Groupe, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation sur la période

⁴ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale 2024

⁵ Selon le cours de clôture en fin de période

Votre banque

La BCV et ses missions

Selon la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), le but de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de contribuer au développement de toutes les branches de l'économie privée, au financement des tâches des collectivités et corporations publiques et à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton. Et ceci, dans les différentes régions du canton et en étant attentive aux principes du développement durable, fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux. En tant que banque cantonale, le rôle de la BCV est ainsi d'être utile à toutes ses parties prenantes, sa clientèle, ses actionnaires, ses collaboratrices et ses collaborateurs, ainsi que la société vaudoise. Afin d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

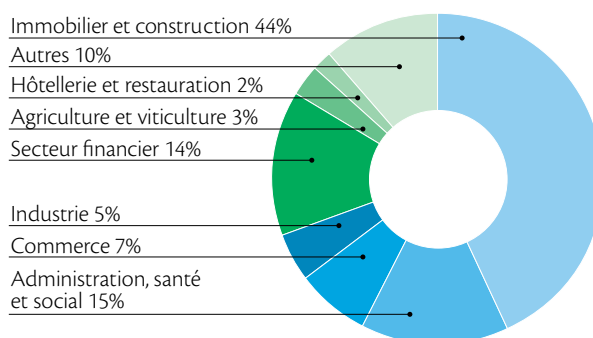
1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins de la clientèle en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Être un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer de manière continue la qualité de ses services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve. Depuis 2018, des sondages distinguent la BCV comme la banque la plus recommandée du canton.

La position de la BCV dans le canton est due à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de sa clientèle – entreprises et particuliers –, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source: BCV

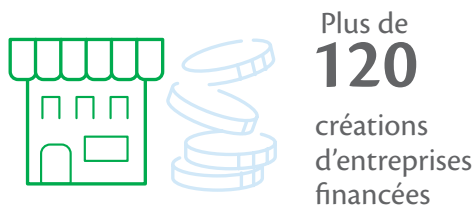
tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

La manière dont la BCV remplit cet aspect de sa mission a été particulièrement appréciée pendant la crise du COVID-19. Notamment, en 2020, avec les autorités fédérales et cantonales et d'autres établissements bancaires, la Banque a participé à la conception des crédits transitoires COVID-19 cautionnés par la Confédération, ainsi qu'à celle de leurs pendants pour les start-up vaudoises. Elle a octroyé plus de 6 000 de ces prêts pour un total de plus de CHF 700 millions. À fin 2023, environ 70% de ces crédits avaient été remboursés.

Huit francs sur dix prêtés dans le canton de Vaud

Les crédits dans le canton de Vaud représentent 79% du portefeuille de prêts de la BCV. Ils couvrent toutes les régions du canton et tous les types de clients. À fin 2023, 50% des créances clientèle concernaient des particuliers et 50% des entreprises de tous les secteurs ou des corporations publiques.

La BCV accompagne les entreprises durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Ainsi, en 2023, elle a financé plus de 60 transmissions, pour un total de plus de CHF 50 millions, et la création de plus de 120 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total de plus de CHF 70 millions.



Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'État de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton qu'elle soutient à hauteur de CHF 50 000 par an. La Banque a de

plus renouvelé en 2022 son financement de la Fondation pour l'Innovation Technologique (FIT) à hauteur de CHF 500 000 par an pendant huit ans.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. En collaboration avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la BCV a ainsi publié des guides sur la création d'entreprises. Des formations sont aussi proposées en collaboration avec la CVCI et Genilem. Par exemple, en 2023, plus de 300 personnes ont participé au webinar «Financer son entreprise».

Accompagner les clientes et les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les entreprises et les particuliers vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les personnes ou les entreprises concernées sont prises en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins de la clientèle

Être proche des clientes et des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de compétences régionaux et de près de 60 agences réparties sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 206 à 209).

La Banque estime que la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. La clientèle est accueillie dans les agences selon des horaires adaptés et peut fixer un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller BCV du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi une partie de la journée dans certaines agences situées dans des centres commerciaux. La clientèle peut aussi obtenir des conseils à distance. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi, via les canaux traditionnels (téléphone, courriel et courrier postal) ou par messagerie instantanée. Il conduit des entretiens de conseil en gestion courante, placement ou financement par visioconférence ou rappelle les personnes qui en font la demande depuis le site public www.bcv.ch. En 2023, le Centre de conseil a ainsi pris en charge 640 000 contacts avec les clientes et les clients. Ce nombre s'inscrivait en recul par rapport à 2022, en lien avec la popularité croissante des moyens permettant à la clientèle de trouver les réponses à ses questions de manière autonome. Quant aux entreprises et indépendants du canton, ils peuvent s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillères et conseillers du Centre de Conseils Entreprises. Ce service a traité environ 100 000 demandes, un chiffre stable par rapport à 2022.

En outre, la BCV propose un service de cash automatisé et de consultation de solde sur son réseau de bancomats, qui comprend quelque 180 appareils répartis sur plus de 100 emplacements. Pour une utilisation facile, ceux-ci disposent d'écrans tactiles, de la nouvelle interface commune des banques suisses (ATM Futura) et d'une interface pour malvoyants. En 2023, quelque 6,4 millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque, un nombre

en légère baisse par rapport à l'année précédente, reflétant une utilisation croissante des moyens de paiement dématérialisés. Ainsi, le nombre de transactions avec les cartes de débit, Maestro ou Visa Debit, a augmenté de 7%. Dans le cas de BCV TWINT, l'augmentation a été de 60%.

Une offre complète de services bancaires sur internet

Les services bancaires sur internet, disponibles 24 heures sur 24, sont de plus en plus utilisés par la clientèle, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Cela concerne aussi bien le site public www.bcv.ch que le service de banque en ligne de la BCV, accessible via BCV-net sur un ordinateur et l'application BCV Mobile sur un smartphone.

L'offre de banque en ligne est utilisée par environ 75% de la clientèle de la BCV et plus de neuf ordres de paiement sur dix sont traités par ce canal. L'utilisation du mobile continue de se renforcer: plus de neuf connexions sur dix au service de banque en ligne sont aujourd'hui réalisées via l'application BCV Mobile et plus de six utilisateurs sur dix se connectent désormais exclusivement via leur smartphone.

Les services en ligne de la BCV se sont fortement développés ces dernières années. Depuis le site public, il est aujourd'hui possible d'ouvrir un compte ou d'utiliser des fonctions étendues d'aide au placement en fonds d'allocation d'actifs, avec notamment la possibilité de choisir des fonds d'investissement socialement responsables, c'est-à-dire qui intègrent des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Pour sa part, la plateforme de banque en ligne de la BCV permet bien davantage que la consultation du solde de comptes ou la saisie

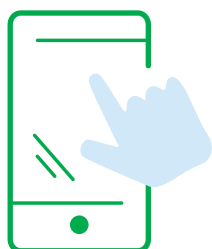
Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	16%	16%	13%	10%	8%	9%	14%
Autres crédits	3%	9%	16%	14%	11%	7%	11%	8%	19%
Emplois	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	6%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud
Prêts hypothécaires: y compris avances à terme fixe gagées par hypothèque
Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2021

et le suivi des paiements. Sur le web, BCV-net propose des cockpits de pilotage (dépenses et avoirs, gestion des cartes, gestion des accès pour les clients entreprises), la prise de rendez-vous pour des entretiens de conseil par visioconférence, la possibilité de souscrire et gérer certaines prestations (avances à terme fixe pour les entreprises, renouvellements de prêts hypothécaires pour les particuliers) ou la gestion des QR-factures (paiement et émission). L'application BCV Mobile offre les mêmes fonctions et des possibilités supplémentaires.

Il est ainsi possible de souscrire à des offres directement avec son smartphone: ouverture de formules, de comptes en devises, de comptes d'épargne ou encore souscription de 3^e piliers investis en fonds de placement. BCV-net et BCV Mobile continuent d'évoluer et diverses améliorations ont été apportées en 2023 à leurs interfaces, les rendant encore plus conviviales. Grâce à son évolution continue et ses fonctionnalités, BCV Mobile se place aujourd'hui parmi les applications bancaires les plus appréciées du public en Suisse.



75%
de la clientèle
utilise l'offre digitale

Paiement par téléphone mobile avec BCV TWINT

En parallèle, l'application BCV TWINT, qui séduisait déjà un nombre grandissant de personnes depuis son lancement en 2017, a vu sa base d'utilisatrices et d'utilisateurs actifs encore augmenter de près de 20% en 2023, à environ 160 000 personnes. TWINT permet de régler ses achats en magasin ou sur un site de commerce en ligne, de transférer de l'argent entre utilisatrices et utilisateurs, d'acheter des titres de transport ou de payer son stationnement dans de nombreuses localités. L'ensemble des transactions a dépassé la barre des 20 millions en 2023. Les fonctionnalités de BCV TWINT se sont aussi étoffées, avec la possibilité d'enregistrer de nouvelles cartes clientèle, de payer un plein directement à la pompe ou de payer dans les 30 jours.

Dans le courtage en ligne, le service TradeDirect de la BCV se place parmi les prestataires les plus compétitifs du marché grâce à une tarification attrayante. Ce service donne un accès à 35 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. En plus de la saisie d'ordres, il permet la gestion du portefeuille, le suivi des titres favoris et de l'actualité, ainsi que la consultation des ratings et analyses de la société TheScreener. TradeDirect a continué d'attirer des nouveaux clients en 2023, à un rythme aussi soutenu que l'année précédente.

Dans la gestion de fortune, la plateforme BCV Conseil, disponible sur ordinateur et depuis l'application mobile de la BCV, est l'une des composantes de la gamme d'offres du même nom. En plus des interactions avec son conseiller, la clientèle peut, dans ce cadre, gérer son portefeuille et s'informer grâce aux actualités financières rédigées par nos spécialistes et mises en ligne sur cette plateforme.

En complément de son site web, la BCV propose la plateforme pointsforts (<https://www.bcv.ch/pointsforts>), qui réunit ses informations économiques. Y sont disponibles des analyses des expertes et des experts de la Banque, leurs interventions dans les émissions «), qui réunit ses informations économiques. Y sont disponibles des analyses des expertes et des experts de la Banque, leurs interventions dans les émissions «Votre argent» de La Télé Vaud-Fribourg ou des articles publiés dans la presse sur une riche palette de thèmes, parmi lesquels les investissements, la prévoyance, l'immobilier ou l'économie vaudoise.

Par ces multiples canaux, agences, centres de contact et canaux digitaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de la clientèle.

Un haut niveau de qualité de service et une palette étendue de prestations

La Banque veut jouer pleinement son rôle de banque cantonale de proximité en offrant une large palette de prestations couvrant les besoins des particuliers, des entreprises, des institutionnels ou des corporations de droit public. Ses prestations sont accessibles au travers de ses canaux physiques et digitaux et la BCV porte une attention particulière à la qualité de service. Cette dernière fait partie de ses priorités stratégiques et de ses axes de différenciation. Un programme global visant notamment à améliorer de

manière continue la qualité des interactions humaines et l'expérience client a été initié en 2015. Ce programme qui s'inscrit dans le long terme se poursuit avec des résultats reconnus par les Vaudoises et les Vaudois. Depuis 2018, ils désignent la BCV comme la banque la plus recommandée du canton, selon des sondages menés par des instituts indépendants auprès d'échantillons représentatifs de la population du canton.

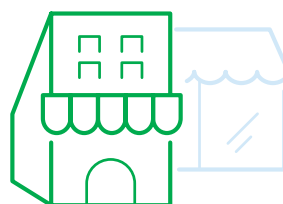
La Banque est dotée d'un système complet de pilotage de la qualité de service qui s'appuie sur une batterie d'indicateurs. Ceux-ci sont alimentés, notamment, par les retours de la clientèle récoltés au moyen d'enquêtes de satisfaction, d'un centre de feedback ou de réclamations. Cela permet de s'assurer que les objectifs en matière de qualité de service sont respectés et de mesurer la satisfaction de la clientèle. Ces informations ont également mis en évidence des pistes d'amélioration concrètes des prestations de la Banque. Par exemple, les utilisatrices et utilisateurs de notre application mobile peuvent être avertis par notification en cas d'atteinte de la limite de gratuité d'une prestation, comme le nombre de retraits sur un compte Épargne.

En matière de prestations proprement dites, la clientèle particulière de la BCV dispose d'une palette complète de produits et services qui évolue constamment. En 2023, diverses améliorations ont été apportées à l'interface des plateformes digitales. Quel que soit leur âge ou leur situation, les formules de gestion courante de la BCV permettent aux clientes et aux clients de choisir les prestations qui correspondent le mieux à leurs besoins pour réaliser leurs opérations bancaires du quotidien. Ces prestations peuvent être ouvertes en agence ou en ligne.



1 hypothèque sur 3
financée dans le canton

De plus, pour financer l'achat d'un logement, la clientèle des particuliers peut souscrire à l'hypothèque qui lui convient le mieux. Pour les ménages qui deviennent propriétaires pour la première fois, la prestation BCV Start Immo, assortie de conditions préférentielles, est très appréciée. Lors de l'achat d'un bien doté d'une étiquette-énergie A ou d'une rénovation écologique éligible à des subventions (logements pour propre usage ou immeubles de rendement), l'offre hypothécaire Bonus Vert donne également accès à des conditions préférentielles. De plus, grâce à un partenariat avec Romande Energie, les propriétaires ont la possibilité, depuis le site public www.bcv.ch, d'effectuer des simulations de changement de chauffage ou d'installation de panneaux photovoltaïques. Ils peuvent aussi bénéficier d'une expertise CECB® Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments complété par une analyse de rénovations énergétiques possibles) à un tarif réduit. Un guide de la rénovation énergétique permet à la clientèle de s'informer sur le sujet.



1 PME sur 2
dans le canton est cliente

Enfin, grâce aux fonds d'allocation d'actifs qui intègrent des critères ESG, la clientèle a aussi la possibilité de placer ses économies à long terme. Il est même possible d'ouvrir un plan d'épargne en fonds pour le compte d'un enfant à qui l'on souhaite faire un cadeau. La clientèle particulière peut également bénéficier des prestations de prévoyance 3^e pilier, avec la possibilité d'investir une partie ou la totalité des avoirs en fonds de placement.

La Banque offre un conseil patrimonial global prenant en compte toutes les questions financières, fiscales, de prévoyance et successorales auxquelles une personne et ses proches peuvent être confrontés. Dans ce contexte, une planification financière personnalisée, soit une analyse globale de la situation financière de la cliente ou du client, est un outil indispensable pour concrétiser ses projets, tels que constituer un patrimoine ou préparer son départ à la retraite. Dans le cadre de son partenariat avec la Swiss Philanthropy Foundation, la BCV propose à sa clientèle privée la possibilité de

faire don de tout ou partie de son patrimoine à des projets philanthropiques, existant déjà ou créés selon la vision des donatrices et donateurs.

En matière de gestion de fortune, la Banque propose une palette complète de solutions d'investissement: la clientèle peut ainsi choisir de confier la gestion de ses avoirs dans le cadre d'un mandat de gestion déléguée ou de participer activement aux décisions avec les offres de conseil. Pour l'ensemble de nos offres, en plus de l'accompagnement et des interactions avec une conseillère ou un conseiller, il est possible sur une plateforme en ligne, accessible depuis BCV Mobile ou BCV-net, de gérer son portefeuille et de s'informer avec les actualités financières rédigées par nos spécialistes. Dans le domaine de l'investissement socialement responsable, la Banque propose une gamme de produits ESG et la compréhension des attentes des clientes et des clients dans ce domaine fait partie des éléments clés de son conseil.

La disponibilité des conseillères et conseillers dans toutes les régions du canton pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier est également très appréciée. Plusieurs conférences-débats organisées en présentiel ou en mode web conférence ainsi que des lettres d'informations régulières contribuent à permettre à la clientèle de bénéficier d'informations financières complètes et de qualité.

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une palette complète de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de couverture des risques, de prévoyance et de conseils à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise, de la création à la transmission. Elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. Elle fournit aussi des services en ligne adaptés aux besoins spécifiques des entreprises, comme le générateur de QR-factures qu'elle met à disposition de sa clientèle gratuitement dans sa banque en ligne. Pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique elle contribue, d'une part, au financement de leur audit PEIK (audit visant à faciliter les économies d'énergie dans les entreprises) ou de leur audit CECB® Plus et, d'autre part, elle offre un Bonus Vert sur les financements de travaux visant une économie d'énergie. En matière de paiements et d'encaissements, la BCV adapte de manière continue ses prestations aux nouvelles normes de la place financière suisse. Par exemple, avec la solution BCV-Connect EBICS, qui est un

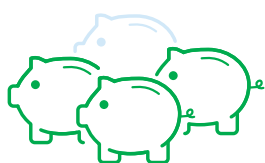
protocole de communication multibancaire et standardisé, les entreprises peuvent automatiser leurs flux financiers. En partenariat avec des associations faîtières du canton et des partenaires de confiance, la BCV propose également depuis 2022 à ses entreprises clientes de bénéficier d'avantages spécifiques sur des services et prestations utiles pour la création ou la gestion d'entreprise, comme un rabais sur un terminal de paiement de Worldline ou sur un abonnement au logiciel comptable en ligne bexio. Quant à l'effort d'information et d'accompagnement des entreprises, il s'est poursuivi au travers d'événements et de capsules vidéo dédiés à des sujets clés comme la gestion des risques de taux, la cybersécurité, la transition énergétique ou la pénurie de main-d'œuvre. Dans ce dernier domaine, la BCV a publié en collaboration avec le magazine PME un guide pour aider les entreprises à trouver des solutions pour attirer et retenir les talents.

L'Asset Management et la salle des marchés, avec l'appui de la politique d'investissement, proposent aux investisseuses et investisseurs une gamme complète de services, de conseils et de produits d'investissement leur permettant de bénéficier du savoir-faire de la BCV: des fonds de placement, des produits structurés et des solutions globales, telles que des mandats ou des fonds d'allocation d'actifs, sur des univers spécifiques ou globaux. Dans la gestion privée et institutionnelle, domaines dans lesquels la BCV est un acteur important, l'accompagnement de la clientèle a notamment porté sur les solutions pour prendre en compte des critères ESG, un thème dans lequel la Banque joue un rôle actif. Ainsi, dans les domaines des mandats discrétionnaires pour la clientèle privée et des fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique), l'ensemble des actifs gérés prennent en compte des critères ESG. Par ailleurs, la BCV propose depuis 2022 un fonds investi en or physique ESG. Dans sa démarche en matière d'investissement socialement responsable (ISR), elle s'appuie sur plusieurs collaborations, notamment celle nouée en 2020 avec le spécialiste suisse du domaine, Ethos.

Dans les produits structurés, la plateforme AMC Access360, qui permet aux professionnels de l'investissement de gérer leurs certificats activement gérés (AMC) directement en ligne, a continué d'étoffer ses fonctionnalités, notamment dans le domaine de la génération de rapports pour les gestionnaires. Par ailleurs, la BCV poursuit le développement de la palette de produits structurés émis sur la plateforme multi-émetteurs deritrade® de Vontobel, avec l'ambition de proposer à terme l'une des offres les plus

étouffées de la plateforme. Dans l'accompagnement de la clientèle privée, des solutions d'investissement assorties d'une protection du capital ont été développées.

Ces évolutions illustrent l'attention constante de la Banque aux besoins de la clientèle et à la qualité de ses services.



3 caisses de pensions sur 4 dans le canton sont clientes

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a pour objectif d'adapter son modèle de services et sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à l'ensemble de la clientèle, privée et entreprises, un haut standard d'information, de protection et de qualité de service, et ce à travers les différents canaux, y compris digitaux. En ce qui concerne la clientèle institutionnelle, les processus qui vont de l'entrée en relation à la restitution de la performance, en passant par tous les services composant la chaîne de valeur, répondent au standard ISAE 3402 Type II qui atteste de l'efficacité des contrôles internes.

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable, dans les domaines économique, écologique et social, les missions de la Banque et son succès sur le marché sont intrinsèquement liés. La BCV voit ce lien comme l'opportunité de créer un cercle vertueux, lui permettant d'être compétitive tout en étant responsable. Ainsi, la BCV est utile à toutes ses parties prenantes. Elle crée de la valeur pour sa clientèle, ses actionnaires, ses collaboratrices et ses collaborateurs, ainsi que la société vaudoise. Elle produit des bénéfices dans les domaines économique, social et environnemental. Depuis plus de quinze ans, les résultats et les impacts de l'action de la Banque dans le canton sont présentés de manière détaillée dans son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

En 2019, dans le cadre de la définition du plan stratégique pour les prochaines années, nommé *vista* (voir sections «Portrait» et «La BCV dans l'année»), la BCV a également élargi son approche en matière de durabilité. Une organisation et une gouvernance dédiées ont été mises en place. De plus, depuis 2020, le Rapport RSE paraît sur une base annuelle, alors qu'il était publié tous les deux ans auparavant, et son contenu a été enrichi pour permettre une présentation conforme au standard international GRI (Global Reporting Initiative). Le Rapport RSE paraît en même temps que le Rapport annuel et il sera soumis pour la première fois à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024, le 25 avril à Lausanne. Ce document, disponible en français et en anglais, est accessible sur le site internet de la BCV, à la page <https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite.html>. Sur cette page, est également disponible la Politique de durabilité, un document qui décrit les lignes directrices et les principes suivis par la BCV en matière de durabilité dans ses différents métiers et activités.

L'action en matière de RSE concerne également l'offre de prestations. Ainsi, l'offre Bonus Vert permet d'obtenir des conditions préférentielles pour des investissements répondant à des critères écologiques: acquisition d'un logement pour usage propre (bénéficiant d'une étiquette-énergie A), rénovation de biens immobiliers ou achat d'outils de production. En complément, un partenariat a été noué avec Romande Energie pour proposer des simulateurs permettant de calculer en ligne les économies permises par un nouveau système de chauffage ou une installation de panneaux photovoltaïques, ainsi qu'une réduction sur le prix d'un audit énergétique CECB® Plus. Dans le cadre d'une démarche similaire en collaboration avec le programme PEIK de la Confédération, les entreprises peuvent quant à elles obtenir un audit énergétique de leurs équipements à un tarif préférentiel.

Autre exemple: dans le domaine de la gestion des placements de la clientèle, la BCV est membre des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN-PRI) et de l'organisation Swiss Sustainable Finance (SSF), qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable. La Banque permet à sa clientèle institutionnelle et privée d'investir, selon les principes de l'ISR, dans des portefeuilles dont la gestion intègre des critères ESG. L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le filtrage positif, l'approche best-in-class

et l'actionnariat actif sont les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des solutions d'investissements thématiques qui visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions environnementales ou sociétales durables. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la BCV, à l'adresse suivante: <https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite/isr.html>.

La gamme de produits intégrant des critères ESG comprend des fonds, des mandats et des certificats. La BCV a également inclus dans son offre et sa gestion les produits gérés en collaboration avec Ethos, le spécialiste suisse de l'ISR. Dans le cadre de ce partenariat conclu en 2020, qui englobe six fonds, Ethos est en charge de l'analyse ESG, de l'exercice des droits de vote selon ses propres principes et du dialogue actionnarial pour encourager les sociétés incluses dans les fonds à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. L'Asset Management de la BCV assure pour sa part la sélection des sociétés et la construction du portefeuille, en tenant compte des notations d'Ethos, de l'analyse financière et des considérations de risques.

Ethos et l'Asset Management de la BCV travaillent en étroite collaboration avec la volonté de renforcer ce partenariat au cours des prochaines années, créant ainsi un nouveau pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Parmi les résultats, les fonds en actions suisses Ethos Swiss Sustainable Equities et en actions mondiales Equities Sustainable World ex-CH ont à nouveau obtenu en 2023 le label FNG, avec trois étoiles. Cette note est la meilleure pour ce label indépendant fondé par l'association Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG), spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent aux normes de qualité pour les investissements responsables et sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.



100%

des mandats privés et des fonds stratégiques de droit suisse intègrent des critères ESG

La BCV oriente sa clientèle vers des investissements intégrant des critères ESG et vise à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, les engagements de la Confédération et le Plan climat vaudois. La Banque collabore également avec le Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (UNIL) dans l'analyse des placements immobiliers suisses. Publiée au printemps 2023, la deuxième édition de l'étude du CRML sur l'intégration des critères ESG dans ce domaine a mis en évidence une dynamique positive dans ce domaine. À fin 2023, le CRML a également publié un nouveau système de scores ESG des fonds immobiliers suisses, appelés PRESS scores (Public Real Estate Sustainability Switzerland). Ces scores sont basés sur des données publiques, permettent une évaluation uniforme et améliorent la transparence de ce marché.

Des trois piliers du développement durable, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Les sections précédentes ont d'ailleurs déjà présenté comment la BCV contribue au développement de l'économie vaudoise et s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Pour continuer à remplir le cœur de sa mission, contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité stable. À cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. Cette vision profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi qu'elle aura versé au titre de l'exercice 2023 au Canton de Vaud – son actionnaire principal – et aux collectivités publiques vaudoises CHF 282 millions sous la forme de dividendes et d'impôts cantonaux et communaux.

Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaboratrices et des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise. Dans le domaine environnemental, la BCV a poursuivi le travail de fond visant à réduire sa consommation d'énergie et l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle fait réaliser depuis plusieurs années un bilan environnemental pour quantifier cet impact et permettre de mieux cibler les mesures à prendre. Si la consommation de papier, de fournitures et l'infrastructure informatique font régulièrement l'objet de mesures ou d'investissements, les principales économies poten-

tielles concernent les infrastructures, un domaine dans lequel la Banque agit de longue date. Ainsi, la consommation globale d'électricité a été réduite d'un quart en cinq ans grâce en partie au renouvellement des équipements électriques.

Globalement, la BCV s'engage à réduire les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement d'au moins 35% d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 2019, en adéquation avec le Plan climat cantonal ou les objectifs de la Confédération. De plus, la BCV compense 100% des émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement en finançant, en partenariat avec Swiss Climate, des projets dans le canton de Vaud et à l'étranger permettant d'éviter l'équivalent des émissions de CO₂ associées à ses impacts directs.

Le travail de fond de la BCV en faveur d'un développement économique respectueux des enjeux de la durabilité se reflète dans ses notations extrafinancières. MSCI et Ethos accordent à la Banque des notes ESG de respectivement AA et A-, soit la deuxième meilleure note sur leurs échelles respectives. La notation attribuée par MSCI a été relevée en 2022, plaçant la Banque dans la catégorie « Leader ». Le CDP note pour sa part la Banque B (score climat), la troisième meilleure note sur son échelle.

4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

La politique de distribution définie en 2008 aura ainsi permis de reverser à l'ensemble des actionnaires de la Banque quelque CHF 4,7 milliards au titre des exercices 2008 à 2023. Durant la même période, le cours de bourse de l'action BCV a plus que doublé, ce qui constitue l'une des meilleures performances du secteur bancaire suisse. En additionnant les distributions à la progression du cours de bourse, le rendement total pour les actionnaires de la BCV s'est élevé à plus de 10% par année, en moyenne.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Standard & Poor's a confirmé sa note AA pour la douzième année consécutive et Moody's sa note à long terme Aa2 pour la huitième année. Dans les deux cas, les notes sont assorties d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutes les notes d'opinion des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (<https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs/obligataires/notations-precedentes.html>).

5. Être un employeur de référence

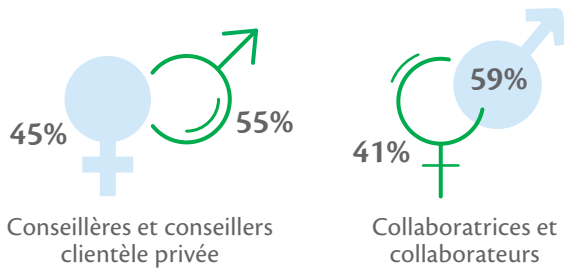
La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques décrits dans le « Code de conduite professionnelle » en vigueur dans le Groupe. Ce code de conduite, consultable sur le site internet de la Banque, a été revu et élargi en 2021.

Les collaboratrices et les collaborateurs

À fin 2023, le Groupe BCV comptait 1982 emplois en équivalent plein temps, un nombre en légère augmentation par rapport à l'année précédente. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1956 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1773 emplois en équivalent plein temps. En 2023, la Banque a repourvu 346 postes, dont 248 par des enga-

gements externes et 98 par des transferts internes. Hors départs en retraite, le taux moyen de rotation en 2023 était de 8,6%.



S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 796 femmes (41% des effectifs) à fin 2023. Parmi elles, 421 avaient une fonction de cadre (31% de l'encadrement) et 58 avaient une fonction de cadre supérieur (17% des cadres supérieurs). La BCV s'est fixé comme objectif de porter ce dernier pourcentage à 25% à l'horizon 2030.

De plus, la BCV comptait 9 femmes responsables d'agence (30% du total), fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque, 495 travaillaient à temps partiel (25% de l'effectif).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise tous les deux ans un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. Le dernier sondage a eu lieu en 2022. Avec un taux de participation de 83%, il a montré un niveau d'engagement élevé. Comme les années précédentes, les résultats ont été considérés comme très bons en comparaison avec ceux mesurés dans d'autres entreprises. Cela concerne la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans l'encadrement.

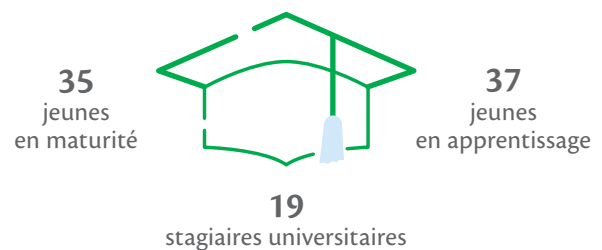
Égalité salariale

Conformément à la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, la BCV a fait examiner les rémunérations de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Effectuée en 2021 par la société Comp-On SA, société de conseil en personnel spécialisée dans la rémunération, cette analyse a démontré que les rémunérations de la BCV respectent les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. Ses résultats ont été confirmés par le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB).

Au-delà des exigences légales, la BCV a également été certifiée Fair-ON-Pay+ par les sociétés Comp-On SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle intermédiaire intervenu en 2023, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

La BCV, entreprise formatrice

À fin 2023, la BCV comptait 96 personnes en formation, dont 19 stagiaires universitaires, 35 maturants, 37 apprentis et 5 personnes dans le cursus « Rejoignez-nous ».



La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 200 animatrices et animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2023, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillères et les conseillers de faire évoluer leur savoir-faire de manière permanente, afin de pouvoir répondre au développement constant

des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire. Ainsi, des formations sur l'investissement socialement responsable ou sur l'intégration des enjeux de rénovation dans le conseil en financement hypothécaire ont été mises sur pied. Par ailleurs, après l'adoption par la BCV d'un système de certification des conseillers à la clientèle commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, 248 conseillères et conseillers étaient certifiés à fin 2023.

La neuvième édition du «MicroMBA BCV», organisé en collaboration avec l'Université de Genève, Faculté Économie et management – Entrepreneurial Leadership, a été lancée en mars 2023. Les 17 personnes qui y participent ont l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 19 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu en 2023 un diplôme de formation supérieure à l'externe. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions-cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2023, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2 109 assurés actifs, dont 1 891 pour la Maison mère, et 1 507 bénéficiaires de rentes, dont 1 077 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement en faveur de son en-

vironnement direct. À côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Cully Jazz Festival, Festival 4 Saisons, Blues Rules Crissier Festival, Red Pigs Festival, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Festival Images de Vevey, Percussions Festival International Lausanne, La Nuit des Musées, Maison d'Ailleurs, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne, Plateforme 10 (Musée cantonal des Beaux-Arts) ou 20 ans des grandes orgues de la Cathédrale de Lausanne - Organissima & Lux.

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, Pro Senectute Vaud, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Ma Vie Ton Sang, Fondation Mère Sofia, Ligue vaudoise contre le cancer, Association Cerebral Vaud, Fondation Pro-XY, Vaud Famille ou Fondation Compétences Bénévoles.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton (enseignement obligatoire, gymnases, hautes écoles spécialisées, université), Centre Sport-Études Lausanne, école 42 Lausanne.

Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: FC Lausanne-Sport, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, 20 km de Lausanne, Villars Ultraks, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Mérite Sportif Vaudois, Vaud Générations Champions, Vevey Lavaux Up, Course des Traîne-Savates, La Favorite (course cycliste du nord-vaudois) ou Tobogganing Park Leysin.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, Forum Economique de la Côte, Forum Ouest - forum économique de l'ouest lausannois, Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL), Prix Strategis, Les Mérites de l'Économie, Numerik Games Festival à Yverdon-les-Bains ou Enterprise for society (E4S).

La BCV s'associe à des actions citoyennes qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent de participer à des actions humanitaires ou environnementales, menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2023, cela a notamment concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes ou le challenge bike to work, visant à promouvoir l'usage du vélo au quotidien. Des groupes de collaboratrices et collaborateurs se sont aussi mobilisés pour des actions citoyennes dans le domaine environnemental. Ils ont notamment participé à des actions collectives d'arrachage de plantes invasives ou de plantation d'arbres. D'autres ont participé à une action de l'association Samedi du Partage Vaud dans quatre centres commerciaux du canton, destinée à récolter de denrées non périssables pour des associations caritatives et autres services d'utilité publique de la région lausannoise.

Dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la BCV a mis en place en 2023 l'action Terre Vaud Eau. À chaque ouverture d'un compte Épargne 3 Jeunes, elle verse CHF 10 en faveur de projets dans ce domaine. Pour la période 2023 à 2024, trois projets ont été sélectionnés: la réaffectation d'un réservoir en zone naturelle à l'Isle et la préservation des crapauds accoucheurs dans la Vallée de Joux avec le Parc Jura vaudois ainsi que la création d'une prairie inondable à Yens avec la Maison de la Rivière. Dans le domaine de la biodiversité, la BCV soutient aussi l'association Printemps d'abeilles.

L'engagement de la BCV prend des formes multiples. Les 3,4 hectares de vignes du Château de Montagny, propriété de la Banque sur les hauts de Lutry et gérés par la maison Dizerens, ont commencé leur reconversion biologique (label «Bio Suisse» ou «Bourgeon»). Dans le cadre de la valorisation de la collection d'art BCV (qui compte plus de 2 400 pièces), une nouvelle exposition a été créée dans l'Espace Projet du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne. La Banque soutient aussi, en collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignantes et des enseignants, le projet national FinanceMission, qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent. En outre, la plateforme en ligne <https://www.jeunesetbudget.ch/> permet aux parents d'accompagner leurs enfants sur ces thématiques.



Bike to work:
20 350 km
parcourus à vélo
ou à pied

Une autre opération mérite également d'être mentionnée: mise en place en 2012, BCV Solidarité est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaboratrices et aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de travail constitué de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort. En 2023, BCV Solidarité a apporté son soutien à un projet porté par la Fondation Surgir et le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée. L'objectif de ce dernier est de renforcer les capacités des jeunes filles guinéennes à se mobiliser, à prévenir les violences basées sur le genre dans leurs communautés et à protéger les jeunes femmes victimes de violence.

Par ailleurs, la BCV soutient l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2023, plus de 200 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive. En revanche, la Banque a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit.

Revue 2023

Environnement économique	30
La BCV dans l'année	42
Les secteurs d'activités	50

Revue 2023

Environnement économique

L'année 2023 a été celle d'un nouveau ralentissement économique. Sur fond de tensions géopolitiques, la croissance mondiale est passée de 3,5% en 2022 à 3,1% l'an dernier. La zone euro a été particulièrement touchée, en raison d'une forte baisse de régime de l'économie allemande. Cependant, l'inflation a reculé et la pression haussière sur les taux d'intérêt s'est relâchée, permettant aux banques centrales de faire une pause dans le resserrement de leurs politiques monétaires.

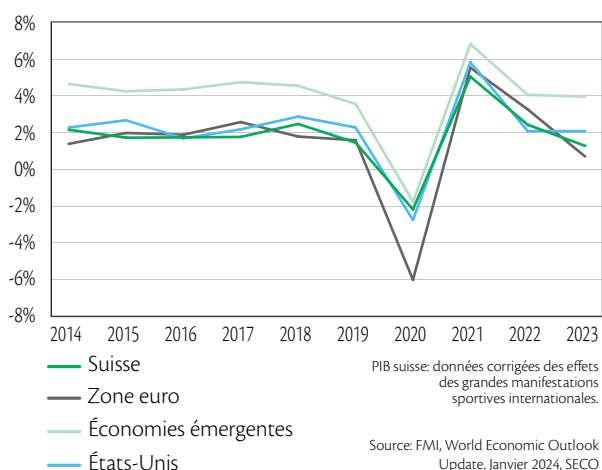
La Suisse et le canton de Vaud n'ont pas été épargnés. Après des croissances de respectivement 2,5% et 2,6% l'année précédente, leurs PIB n'ont augmenté que de respectivement 1,3% et 0,9% en 2023. Le pays et le canton ont toutefois été relativement épargnés par les remous touchant leurs voisins, avec une inflation plus basse et une hausse des taux plus mesurée. Le marché de l'emploi est resté solide avec un taux de chômage proche de son plus bas niveau depuis deux décennies.

Nouveau ralentissement de la croissance mondiale

Tensions sur le marché de l'énergie et risque de pénurie, inflation élevée et resserrement des politiques des banques centrales, ralentissement de l'activité et risque de récession: l'année 2023 n'avait pas commencé sous les meilleurs auspices. Au fil des mois, la situation s'est toutefois quelque peu détendue. Dans le domaine de l'énergie, le risque de pénurie s'est éloigné et les prix ont baissé. L'inflation a reflué, sans redescendre sous la barre des 2%, sauf en Suisse, mais laissant plus de marge de manœuvre aux banques centrales, qui ont commencé à espacer la remontée de leurs taux directeurs ou à maintenir ces derniers inchangés. De leur côté, les taux longs ont même baissé. Alors que la crainte de récession était forte au début de l'année, seule l'économie allemande, dont l'industrie est fortement exportatrice, a subi une légère érosion de l'activité.

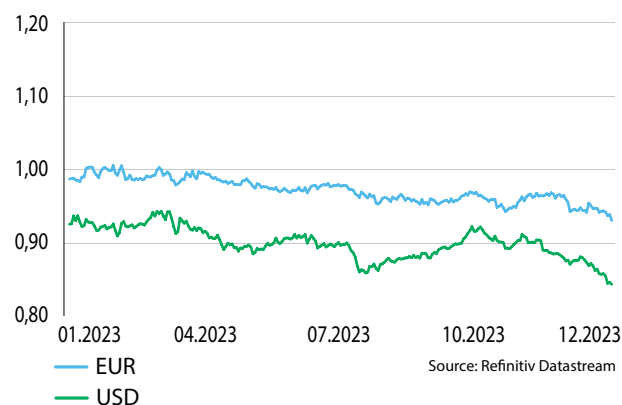
Si les prévisions de croissance n'ont pas été revues à la hausse, elles n'ont pas non plus subi une suite de révisions à la baisse comme l'année précédente. En janvier 2024, le Fonds monétaire international (FMI) estimait la croissance mondiale à

Évolution du PIB dans le monde



Évolution des cours de change

En CHF



environ 3,1% en 2023, un rythme similaire à ce qui était projeté une année plus tôt, mais en ralentissement par rapport à 2022 (+3,5%). La croissance a reculé dans les pays industrialisés, passant de 2,6% à 1,6%, tandis qu'elle a stagné dans les économies émergentes (+4,1%). Si les États-Unis ont échappé à la dégradation de leur conjoncture (croissance de 1,9% en 2022 et de 2,5% en 2023), la zone euro a fortement ressenti les effets de la dégradation de l'environnement économique, avec une croissance qui est passée de 3,4% à 0,5%. En particulier, l'industrie allemande, très exportatrice, a été affectée par la hausse des prix de l'énergie.

Environnement financier contrasté

Sur les marchés financiers, l'année 2023 a été aux antipodes de 2022, avec un rebond des indices boursiers et une nouvelle baisse des rendements des obligations souveraines à long terme. Ainsi, l'amélioration progressive des perspectives a conduit à une hausse des principaux indices boursiers. Aux États-Unis, le S&P 500 a gagné 24,2% sur douze mois, terminant l'année à 4 770 points. L'indice EURO STOXX 50 des blue chips de la zone euro a quant à lui progressé de 19,2%. En Suisse, la hausse de l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a été limitée à 3,8%, à 11 138 points. Quant à l'indice MSCI des marchés émergents (en USD), il a gagné 7,0%.

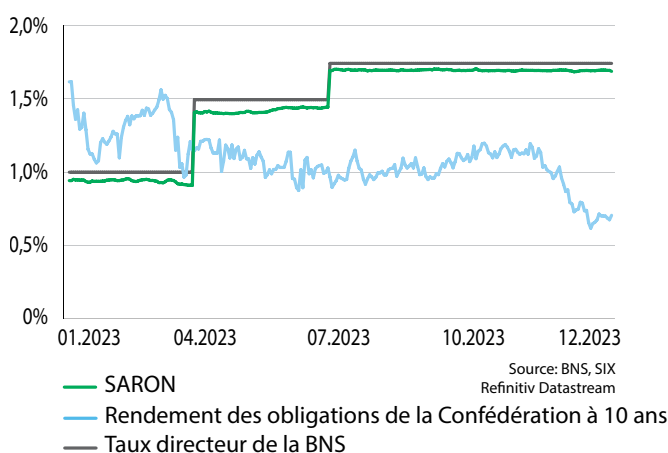
Sur les marchés obligataires, l'année 2023 a vu une stabilisation ou une redescende des rendements des obligations souveraines à long terme, alors que les taux directeurs se sont stabilisés à partir de l'été, le reflux de l'inflation laissant

plus de marge de manœuvre aux banques centrales. Ainsi, le rendement des bons du Trésor américain à dix ans a fluctué, commençant l'année à 3,83% et la terminant à 3,87%, tandis que la Réserve fédérale a fait passer la marge de fluctuation des fonds fédéraux de 4,25% - 4,50% à 5,25% - 5,50% entre janvier et juillet, puis l'a laissée inchangée. De ce côté-ci de l'Atlantique, en Allemagne, le rendement du Bund allemand est redescendu de 2,56% à 2,00%, alors que la Banque centrale européenne (BCE) a relevé le taux d'intérêt de la facilité de dépôt de 2,0% à 4,0% entre janvier et septembre, avant de la laisser inchangée. En Suisse, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération a reculé de 1,62% à 0,70%, alors que la Banque nationale suisse (BNS) a fait passer son taux directeur de 1,00% à 1,75% au premier semestre, avant de s'abstenir de nouvelles hausses.

Cette évolution était liée au reflux de l'inflation dans le monde, en lien notamment avec la détente des prix des matières premières et de l'énergie. Alors que le renchérissement s'inscrivait à 6,5% en rythme annuel à fin décembre 2022 aux États-Unis, il est redescendu à 3,4% une année plus tard. Dans la zone euro, la hausse des prix a atteint 9,2% en rythme annuel à fin 2022, avant de se tasser à 2,9% douze mois plus tard. Moins touchée – en partie grâce à la force du franc – la Suisse a vu la hausse des prix passer de 2,8% en décembre 2022 à 1,7% un an plus tard.

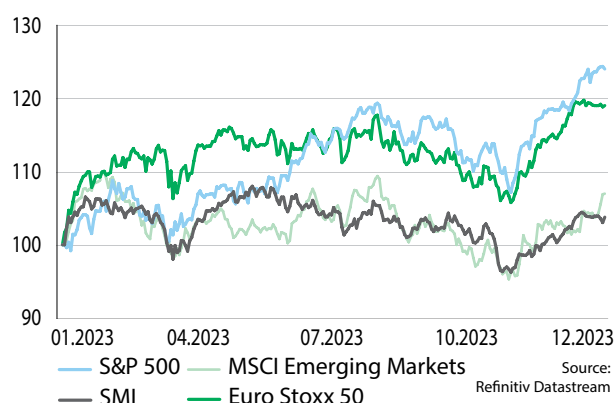
Sur le marché des métaux précieux, l'or s'est apprécié de 13,8% en dollars, à USD 2 065 l'once. En francs suisses, le kilo s'est apprécié de 2,9% à CHF 55 578.

Évolution des taux d'intérêt



Évolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 31 décembre 2022



Sur le marché des devises, la devise helvétique s’est appréciée par rapport à la monnaie unique européenne et au billet vert. Le cours de l’euro par rapport au franc suisse s’est replié de 5,8%, passant de CHF 0,99 à CHF 0,93. Quant au dollar, il a reculé de 9,0%, de CHF 0,92 à CHF 0,84.

L’économie suisse ralentit

Avec une croissance qui est passée de 2,5% en 2022 à 1,3% en 2023 (estimation de mars 2024), la Suisse a également été touchée par la dégradation de la conjoncture mondiale. L’économie intérieure est restée solide, mais certaines branches tournées vers les marchés extérieurs ont été freinées par le ralentissement de la croissance chez leurs partenaires.

Les conditions sur le marché de l’emploi sont restées bonnes. Le nombre d’emplois en équivalent plein temps a augmenté de 1,7% en 2023, à 4,3 millions. Entre les quatrième trimestres 2022 et 2023, le nombre d’emplois a augmenté de 0,8% (à 1,0 million) dans le secteur secondaire et de 2,0% (à 3,2 millions) dans le secteur tertiaire. Le taux de chômage a reculé, passant de 2,2% en 2022 à 2,0% en moyenne sur 2023, son plus bas niveau depuis une vingtaine d’années.

Les exportations ont légèrement fléchi en 2023, baissant de 1,2% à CHF 274,3 milliards, un chiffre proche du record de l’année précédente. Ce fléchissement s’explique en premier lieu par le tassement des prix: en volume, c’est-à-dire en termes réels, les ventes à l’étranger ont augmenté de 2,5%, selon l’Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Le

repli provient notamment des métaux (-9,0% en termes nominaux et -7,7% en volume), des instruments de précision (respectivement -2,0% et +9,2%), des denrées alimentaires (-2,8% et -5,8%) et des machines (-0,5% et -3,8%). À l’inverse, les ventes à l’étranger de produits chimiques et pharmaceutiques (+0,7% en termes nominaux et +5,3% en volume) et de montres (respectivement +7,6% et +3,1%) ont augmenté.

Fléchissement de la conjoncture dans le canton de Vaud

L’économie vaudoise a suivi une trajectoire similaire à celle de l’ensemble du pays, avec une hausse du PIB qui est passée de 2,6% en 2022 à 0,9% en 2023. Tendanciellement, le ralentissement était plus sensible dans les branches industrielles, plus sensibles à la conjoncture mondiale que les services, selon les estimations publiées par la Commission Conjoncture vaudoise en janvier 2024. Le sondage conjoncturel d’automne de la CVCI a montré que, si la marche des affaires s’est affaiblie, elle est restée positive à un niveau élevé dans le domaine des services comme pour les entreprises industrielles.

Le marché de l’emploi a également évolué favorablement. Le nombre d’emplois (en équivalent plein temps) dans le canton a augmenté de 2,4%. Il a progressé de 2,2% dans le secondaire et de 3,2% dans le tertiaire. Le taux de chômage est resté stable, à 3,3% en moyenne sur l’année 2023 comme en 2022.

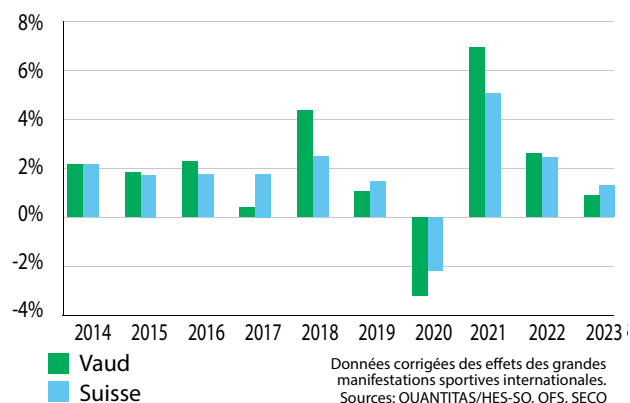
Marché immobilier toujours dynamique

Le marché immobilier vaudois a ralenti en 2023, en raison de la hausse des taux hypothécaires. Le nombre de transactions a baissé, tandis que l’évolution des prix s’est montrée atone. En moyenne cantonale, les prix des maisons familiales individuelles ont augmenté de 1,5% sur un an et ceux des appartements en propriété par étages (PPE) de 0,3%, selon les données du cabinet d’études de marché Wüest Partner. Ces hausses restent sensiblement en retrait par rapport aux progressions des années précédentes. Ce qui n’empêche pas les prix de s’inscrire à des niveaux record.

Bien que le niveau élevé des prix limite le nombre d’acheteurs potentiels, les taux d’intérêt toujours relativement bas en comparaison historique – d’autant plus qu’ils ont baissé au second semestre – ainsi que la dynamique démographique ont alimenté la demande. En revanche, l’offre est restée limitée. Alors que le nombre de nouveaux logements construits dans le canton oscille autour de 5 000 depuis 2013, la part des objets destinés à la propriété individuelle

Évolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

Évolution annuelle, en termes réels



a reculé d'environ deux tiers entre 2005 et 2015 à moins de la moitié depuis 2018. En termes absolus, cela représente une baisse de 3 000 nouveaux logements en propriété individuelle à environ 2 000.

Le marché de l'immobilier de rendement est également resté très animé. Les prix ont augmenté de 3,7% en 2023 sur le plan national et s'inscrivent à un niveau historiquement élevé. La construction de nouveaux logements locatifs a cependant fléchi ces dernières années et le taux de vacance a de nouveau reculé dans le canton, passant de 1,1% en 2022 à 1,0% en 2023. Quant aux loyers offerts sur le marché, après avoir baissé d'environ 20% depuis 2014, ils sont remontés de 7,0% en 2023.

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2023) ¹	846 303 résidents	8 969 946 résidents
Densité de la population	263 résidents/km ²	217 résidents/km ²
Population active ²	424 917 personnes	4 686 630 personnes
Nombre d'établissements ³	64 251	703 957
dont primaire	6,0%	7,3%
secondaire	13,0%	13,7%
tertiaire	81,1%	78,9%
Emplois	475 903	5 417 999
dont primaire	2,8%	3,0%
secondaire	15,9%	20,1%
tertiaire	81,3%	77,0%
Taux de chômage (moyenne 2023)	3,3%	2,0%
PIB (2023 estimé) ⁴	CHF 64,4 mia	CHF 797,2 mia
PIB/habitant	CHF 76 112	CHF 88 880

¹ Vaud: source = Statistique Vaud. Suisse: source = estimation sur la base des données trimestrielles de l'Office fédéral de la statistique

² Population résidente permanente de 15 ans et plus, en 2022

³ Un établissement correspond à une entreprise ou à une partie d'entreprise (atelier, usine, etc.) située dans un endroit précis, données 2021

⁴ Données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

Sources: Office fédéral de la statistique, Statistique Vaud, SECO, Commission Conjoncture vaudoise

Perspectives

L'année 2024 a débuté sur des perspectives contrastées. La dynamique conjoncturelle mondiale restait modérée en début d'année, du fait notamment de la hausse des taux d'intérêt les années précédentes, mais l'inflation a reflué depuis son pic en 2022, ouvrant la voie à des assouplissements monétaires par les banques centrales.

Dans ce contexte, la croissance pourrait évoluer dans des directions opposées des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, la hausse du PIB devrait passer de 2,5% en 2023 à 2,1% en 2024, d'après le FMI. Dans la zone euro, elle pourrait passer de 0,5% l'an dernier à 0,9% cette année. Globalement, la croissance devrait se replier légèrement dans les économies



BCV Immobilier

Après un lancement en 2017, deux nouveaux numéros de BCV Immobilier, une publication semestrielle consacrée au marché immobilier vaudois, ont été publiés en 2023. Ils se sont notamment intéressés aux particularités de la Broye-Vully et au projet d'abolition de la valeur locative. Sans remplacer les conseils d'un professionnel, les 24 pages de cette publication donnent une base d'informations pour les candidats à l'achat, les propriétaires ou les particuliers et professionnels qui souhaitent se tenir au courant des conditions sur ce marché.

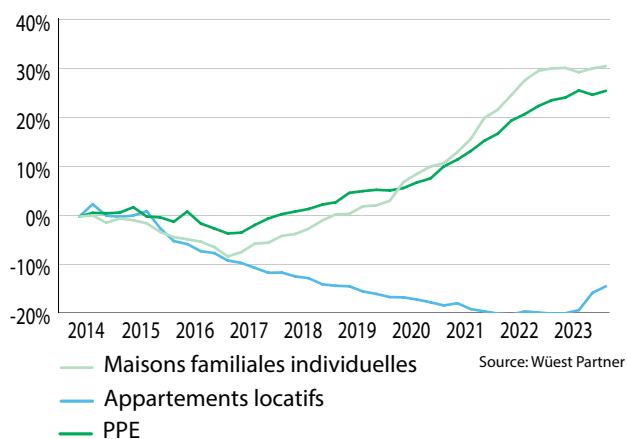
BCV Immobilier peut être téléchargé sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch.

industrialisées, passant de 1,6% à 1,5%. Les économies émergentes s'en sortiraient légèrement mieux avec une estimation de croissance stable à 4,1% en 2023 comme en 2024.

En Suisse, après une croissance de 1,3% en 2023, le Secrétariat d'État à l'économie prévoit une progression du PIB de 1,1%. Pour le canton de Vaud, après une croissance de 0,9% l'an dernier, les prévisions publiées par la Commission Conjoncture vaudoise portent sur une croissance de 1,4%. Un redémarrage progressif est possible en 2025.

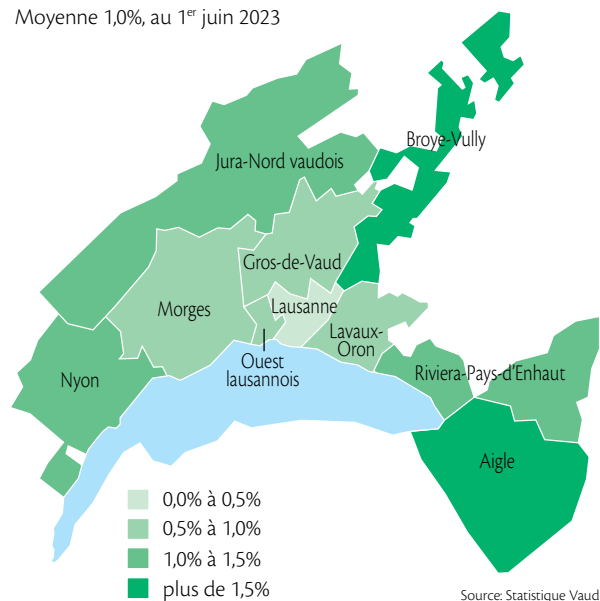
Évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, 0% = 1^{er} trimestre 2014



Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 1,0%, au 1^{er} juin 2023



Le canton au niveau de ses branches

Secteur primaire

Bien que 2023 ait été la deuxième année la plus chaude depuis le début des mesures en 1864, la météo n'en a pas moins posé plusieurs défis à l'agriculture, selon le rapport publié par l'Agence d'information agricole romande (AGIR). Le printemps froid et des intempéries estivales ont pesé sur la production de fruits, de légumes, de pommes de terre et de betteraves, tandis que les rendements des cultures céréalières ont été inégaux.

Au final, la valeur de la production a augmenté de 2,1%, selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les revenus tirés des cultures végétales ont augmenté, la hausse des revenus tirés des cultures fourragères et de la vitiviniculture compensant la baisse des grandes cultures. Quant à la production animale, elle a légèrement fléchi (-0,2%) en raison de la baisse des revenus tirés de la production laitière.

Forte hausse de la population vaudoise

La population vaudoise a augmenté de 15 500 personnes (+1,9%) en 2023, à 846 300 habitantes et habitants, selon Statistique Vaud. La croissance démographique est ainsi deux fois plus élevée que la moyenne des cinq dernières années (+7 300 personnes ou +0,9% par an). Il faut remonter aux années 2008 à 2013 pour observer des hausses comparables.

L'augmentation est en grande partie due aux personnes qui ont fui la guerre en Ukraine (4 500 personnes) et qui, après avoir séjourné plus de douze mois, sont comptées dans la population résidente permanente. L'essentiel de la hausse s'explique toutefois par une immigration importante en lien avec le dynamisme de l'économie vaudoise.

La population étrangère a augmenté de 3,2%, soit davantage que la population suisse (+1,2%). Elle représente 33,6% de la population vaudoise et deux tiers viennent de l'Union européenne. Les principales communautés sont originaires de France (21% de la population étrangère), du Portugal (19%), d'Italie (11%), d'Espagne (6%) et du Kosovo (4%).

En ce qui concerne la vitiviniculture, les conditions météorologiques ont permis aux vendanges de s'illustrer aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Ainsi, les quantités de raisin récolté ont augmenté de 5,0% par rapport à 2022, à 35,9 millions de kilos, selon les relevés du Service de l'agriculture et de la viticulture. Bien que la combinaison de la chaleur et du déficit hydrique ait favorisé le développement du mildiou, la qualité sanitaire des baies était excellente et le millésime 2023 s'annonce généreux, fruité et équilibré.

Secteur secondaire

Malgré la dégradation de l'environnement conjoncturel mondial, les branches manufacturières ont tiré un bilan globalement positif de l'année 2023. Le sondage d'automne de la CVCI a toutefois montré une détérioration de la situation des affaires dans les entreprises industrielles. En ce qui concerne les entreprises du secondaire tournées vers le marché domestique, en particulier dans la construction, la marche des affaires est restée globalement stable.

Évolution des branches en 2023 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Hôtellerie et restauration
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.
Production et distribution d'électricité et d'eau
Transports, postes et télécommunications, édition

Croissance de 0,5% à 1,5%

Administration publique, santé, éducation, sports, etc.

Évolution de +0,5% à -0,5%

Activités immobilières, services aux entreprises, etc.

Repli de -0,5% à -2%

Machines, instruments, horlogerie, etc.
Secteur primaire

Repli supérieur à -2%

Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.
Activités financières et assurances
Construction
Alimentation, textile, cuir, bois, papier

Sources: QUANTITAS/HES-SO, OFS, SECO

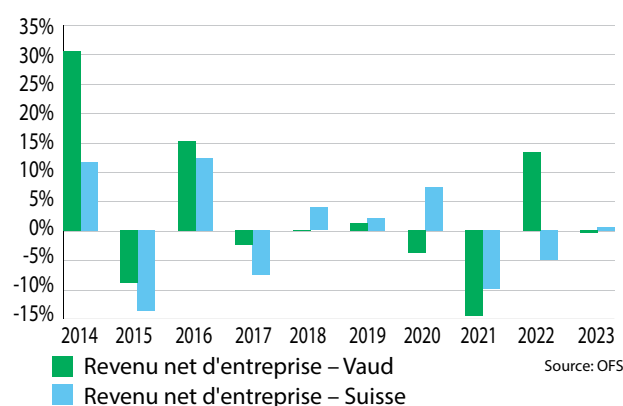
Industrie

«Perspectives mitigées dans l'industrie après une année morose». Dans son appréciation de la situation à fin 2023, la Commission Conjoncture vaudoise observait que l'indicateur de la marche des affaires a évolué en zone négative, la part des entreprises jugeant «bonne» la marche de leurs affaires ayant chuté de 25% à 14% entre 2022 et 2023, tandis que la part de pessimistes a augmenté de 12% à 35%. L'insuffisance de la demande, mentionnée par près d'une entreprise sur deux (45%), a été le principal obstacle à la production. Le niveau de cette dernière reste tout de même bon, les carnets de commandes assurant aux industriels vaudois, en moyenne, une production de 7 mois, légèrement plus que la moyenne à dix ans (6 mois).

Construction

Le climat des affaires a été positif dans la construction, grâce notamment aux nombreux chantiers dans le canton. Le nombre de personnes occupées dans la construction a augmenté sur un an de 1,6% à 29 303 personnes. Cette hausse est particulièrement importante dans les métiers de l'énergie, les électriciens en particulier qui affichent une augmentation significative de personnel de 13,6% en deux ans, a relevé la Commission Conjoncture vaudoise. À l'instar d'autres domaines d'activité, la construction peine à recruter et «le manque de main-d'œuvre est jugé comme une entrave à la bonne marche des affaires pour 64% des répondants». Les difficultés de recrutement étaient particulièrement criantes dans le domaine des travaux d'installation (électrique, plomberie et autres travaux d'installation).

Évolution des revenus des exploitations agricoles



Secteur tertiaire

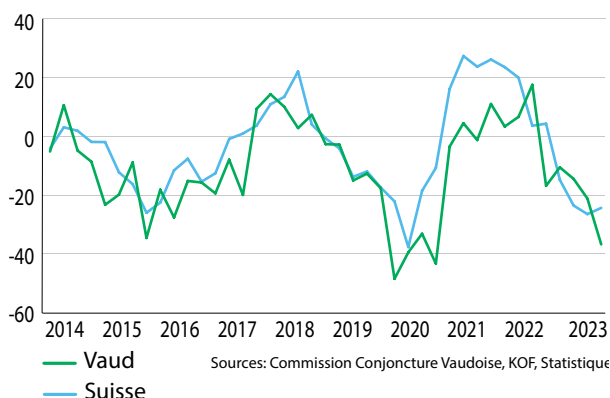
Dans les services, le sondage d'automne 2023 de la CVCI a également mis en évidence une érosion de la marche des affaires. La baisse de régime a toutefois été plus faible que dans l'industrie et la marche des affaires continuait de s'inscrire à un niveau relativement élevé. D'une branche à une autre, l'appréciation de la situation pouvait être différente, mais le tertiaire a joué son rôle traditionnel de soutien à la conjoncture.

Commerce

Avec l'appréciation du franc, la concurrence du tourisme d'achat est redevenue un sujet d'inquiétude pour des commerçants déjà confrontés à l'essor du commerce en ligne. Le contexte inflationniste a aussi été un sujet pour les commerçants. Selon les indices nationaux d'évolution des ventes au détail de l'Office fédéral de la statistique, les ventes de denrées alimentaires ont progressé de 3,1% en termes nominaux, mais baissé de 1,0% en volume. À l'exception des équipements d'information et de communication, tendanciellement en hausse depuis plusieurs années, les chiffres d'affaires réalisés dans les autres catégories (vêtements, ameublement, etc.) ont baissé en valeur et en volume. Sur le plan vaudois, les indicateurs de la Commission Conjoncture vaudoise ont indiqué une dégradation de la marche des affaires. La fréquentation de la clientèle et les volumes de ventes ont baissé et la situation bénéficiaire de la branche s'est détériorée. La situation était toutefois plus difficile pour les petites ou les moyennes entreprises de la branche que pour les grandes enseignes, qui ont même vu leur fréquentation augmenter.

Évolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Tourisme, hôtellerie et restauration

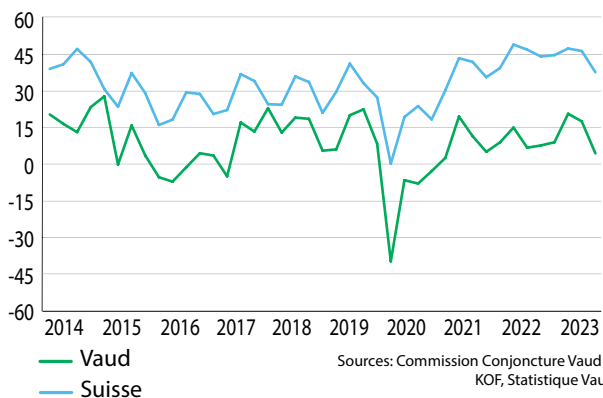
L'année 2023 n'a pas été la même pour l'hôtellerie et la restauration. Les hôteliers ont bénéficié du retour des hôtes étrangers et le nombre de nuitées, avec une hausse de 8,6%, est pratiquement revenu au niveau de 2019. La provenance des hôtes tendait à se rééquilibrer, a observé la Commission Conjoncture vaudoise, avec un tassement des nuitées domestiques, une stabilité des nuitées européennes et une croissance forte des nuitées d'hôtes en provenance des marchés lointains, États-Unis ou Asie. Quant aux restaurateurs, ils ont été confrontés à une stagnation ou une baisse des affaires et de leurs bénéfices. Notamment, le bilan de la saison estivale s'est avéré morose. Les principaux obstacles évoqués ont été une demande insuffisante, la pénurie de personnel et la hausse des coûts.

Services

Comme l'année précédente, l'activité est restée stable et robuste dans le domaine des services. Au niveau de la demande, les indicateurs de la Commission Conjoncture vaudoise montraient notamment une évolution toujours favorable pour les services informatiques et, au contraire, une évolution difficile dans les services personnels. Pour ces derniers, l'insuffisance de la demande, globalement le principal frein à l'activité (pour 30% des sondés), était particulièrement marquée. Le manque de main-d'œuvre (41%) était aussi très présent, et ce, surtout dans le domaine informatique (75%).

Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2023)	Croissance annuelle (2014-2023)	Nombre d'emplois (2021)	Part du total des emplois (2021)
Primaire	0,9%	-0,7%	13 359	2,8%
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	0,9%	-0,7%	13 359	2,8%
Secondaire	23,1%	3,5%	75 556	15,9%
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,1%	-1,1%	11 130	2,3%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.	11,4%	12,9%	11 297	2,4%
Machines, instruments, horlogerie, etc.	4,9%	0,5%	18 092	3,8%
Production et distribution d'électricité et d'eau	1,5%	-1,8%	4 368	0,9%
Construction	4,1%	-0,5%	30 669	6,4%
Tertiaire	76,2%	1,5%	386 988	81,3%
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	12,2%	0,0%	55 202	11,6%
Hôtellerie et restauration	1,6%	-0,6%	20 719	4,4%
Transports, postes et télécommunications, édition	4,3%	-0,8%	24 704	5,2%
Activités financières et assurances	7,5%	2,2%	18 428	3,9%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	23,8%	2,0%	97 425	20,5%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	25,9%	2,2%	163 530	34,4%
Autres	0,9%	0,8%	6 980	1,5%
PIB cantonal (après ajustements)	100,0%	1,9%	475 903	100,0%

Sources: Office fédéral de la statistique, SECO, Commission Conjoncture vaudoise; PIB: données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

Les faits marquants de 2023 dans les districts

Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s’observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque district.

Aigle

Avec une hausse de la population de 2,8%, le district d’Aigle est celui qui a vu le nombre de ses habitants augmenter le plus en 2023. Sur le plan démographique, il fait ainsi partie des plus dynamiques ces dernières années. Le taux de logements vacants est resté stable, à 1,6% au 1^{er} juin 2023. La hausse des taux d’intérêt s’est traduite par un fléchissement de la dynamique sur le marché immobilier, avec un léger repli des prix en rythme annuel sur le marché de la propriété individuelle (villas: -0,2% et PPE: -1,3%, selon les indices de Wüest Partner). La construction de nouveaux logements est également en baisse par rapport à la décennie précédente. Le taux de chômage a très légèrement augmenté, passant de 3,4% en moyenne en 2022 à 3,6% en 2023. Dans les Alpes, les conditions météorologiques ont permis une hausse des nuitées de 8,0% par rapport à l’année précédente.

Broye-Vully

Parmi les régions connaissant la plus forte dynamique démographique du canton depuis quelques années, la Broye-Vully

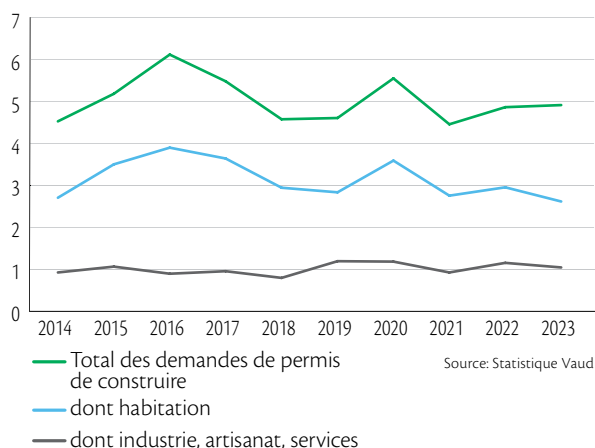
a encore vu sa population augmenter de 2,6% en 2023, la deuxième hausse la plus importante à l’échelle des districts vaudois. Le taux de logements vacants est passé de 1,8% à 1,5% en 2023. Alors que la production de nouveaux logements est en repli par rapport à la dernière décennie, les prix de l’immobilier en propriété individuelle ont légèrement progressé (villas: +1,6% et PPE: +1,9%, selon les indices de Wüest Partner) malgré la hausse des taux d’intérêt. Le taux de sans-emploi est passé de 3,7% l’année précédente à 3,6% en 2023. Parmi les pôles de développement du district, le Swiss Aeropole a fêté son 10^e anniversaire et poursuivi son développement, que ce soit en tant qu’aéroport civil (avec pour code «VIP», pour «Very welcome in Payerne») ou que parc technologique avec une trentaine de sociétés implantées.

Gros-de-Vaud

Alors que le district du Gros-de-Vaud se distinguait par sa croissance démographique durant les deux décennies précédentes, l’évolution de sa population est proche de la moyenne cantonale depuis quelques années, avec une hausse du nombre d’habitants de 2,0% en 2023. Le taux de logements vacants est passé de 1,1% à 0,9% en 2023. La construction de nouveaux logements a repris des couleurs après avoir fléchi, avec notamment l’écoquartier Osiris à Echallens, dont le potentiel d’accueil est d’environ 800 personnes. Développé par le Fonds immobilier romand (FIR) et d’autres partenaires, celui-ci a accueilli ses premiers habitants en 2023. Sur le marché de

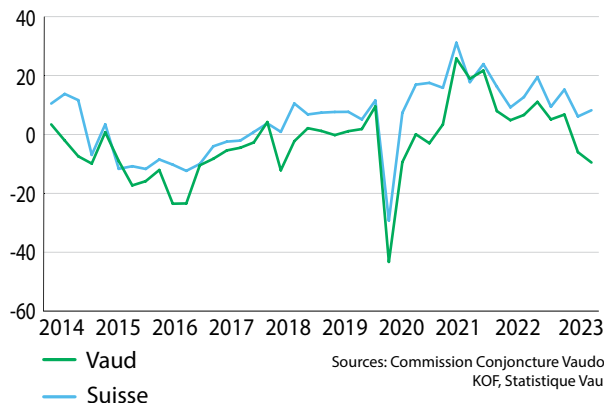
Évolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En milliards de francs



Évolution de l’appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail

Solde de réponses



la propriété individuelle, les prix des villas sont restés stables (+0,7% selon les indices de Wüest Partner), alors que ceux des PPE ont augmenté de 2,4%. Sur le plan économique, le taux de chômage a fléchi, passant de 2,1% à 2,0%, le plus bas du canton. Dans le secondaire, le nouveau centre de formation des métiers de la construction à Echallens a accueilli ses premiers utilisateurs. Dans le primaire, le Projet de développement régional agricole du Gros-de-Vaud a obtenu des préavis positifs des autorités fédérales et cantonales.

Jura-Nord vaudois

La population du district du Jura-Nord vaudois a augmenté de 1,4% en 2023 et Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton, a de nouveau franchi le cap des 30 000 habitants. Malgré cela et un rythme de construction de nouveaux logements relativement solide, le taux de logements vacants est passé de 1,4% à 1,2%. La région reste recherchée et tant les prix des villas (+1,4% selon les indices de Wüest Partner) que ceux des appartements en PPE (+4,1%) ont plus augmenté qu'en moyenne cantonale en 2023. Sur le plan économique, le taux de chômage est resté stable à 3,0%. Les activités manufacturières, telles que la mécanique, la mécanique de précision, l'injection plastique, etc., ont continué de bénéficier d'une tendance positive, tandis que, dans l'horlogerie, il a plutôt été question de stabilité. Dans le primaire, le bilan a été positif pour les grandes cultures (sauf les pommes de terre) et le maraîchage.

Lausanne

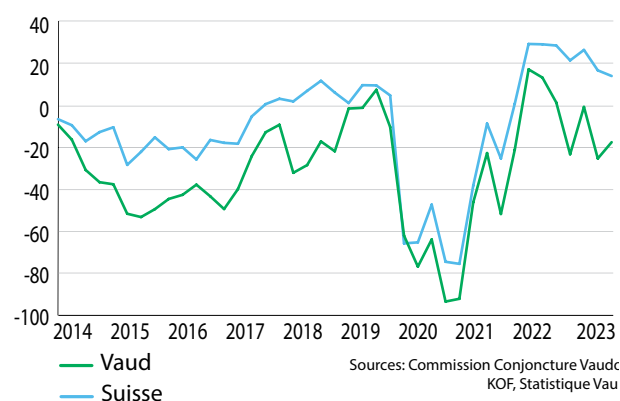
La population du district autour du chef-lieu du canton a augmenté de 2%. Le marché du logement est toujours aussi tendu, avec un taux de logements vacants stable à 0,6%, le deuxième plus bas du canton derrière l'Ouest lausannois. L'activité de construction est restée solide, avec notamment l'avancement de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont légèrement augmenté (+1,1% selon les indices de Wüest Partner), alors que ceux des appartements en PPE sont restés stables (+0,0%). Le taux de chômage est passé de 4,0% à 4,1%. Globalement, l'économie du district, fortement axée sur les services et les commerces, se porte bien malgré les perturbations occasionnées par les grands chantiers dans les districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées dans la région a augmenté de 7,8%.

Lavaux-Oron

Le district de Lavaux-Oron a vu sa population augmenter de 1,0%. Le taux de logements vacants a légèrement baissé, de 1,0% à 0,9%. Malgré leur niveau élevé, les prix de l'immobilier en propriété individuelle ont plus augmenté qu'en moyenne cantonale: +1,9% pour les villas et +2,3% pour les appartements en PPE, selon les indices de Wüest Partner. Face à une demande qui reste forte, la construction de nouveaux logements est solide. En raison du manque de terrains disponibles,

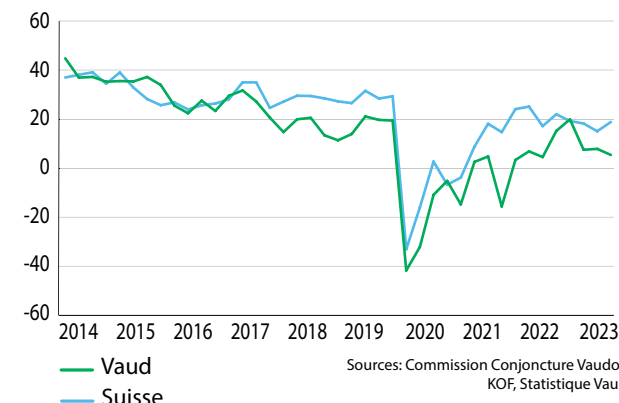
Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans les services

Solde de réponses



certaines nouveaux immeubles (de rendement ou vendus en PPE) prennent la place d'anciennes maisons plus petites. Le taux de chômage est passé de 2,5% à 2,4%. Les perspectives économiques sont bonnes, les portefeuilles de commandes bien remplis et les prix sous contrôle. La pénurie de personnel touche l'ensemble des branches d'activité.

Morges

La population du district de Morges a augmenté de 1,4% en 2023. Avec une construction de nouveaux logements en demi-teinte malgré certains projets, par exemple à Morges, le taux de logements vacants est passé de 1,0% en 2022 à 0,8% en 2023. Sur le marché de l'immobilier en propriété individuelle, les prix des villas ont augmenté de 0,8% et ceux des appartements en PPE de 1,5%, selon les indices de Wüest Partner. Sur le plan économique, le taux de chômage est resté stable à 2,5%. Dans un tissu économique très diversifié, la marche des affaires a été au moins satisfaisante pour la grande majorité des entreprises. Dans l'hôtellerie, les nuitées de la région Nyon-Morges affichent une hausse de 22,8%. Les difficultés de recrutement restent présentes, de même que la difficulté de trouver des surfaces artisanales et industrielles.

Nyon

Le district de Nyon a vu sa population augmenter de 1,6% en 2023. La construction de nouveaux logements a été solide, notamment dans le domaine locatif. Le taux de logements vacants a légèrement augmenté, passant de 1,1% à 1,2%. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont fléchi de 0,7% selon les indices de Wüest Partner, alors que ceux des appartements en PPE ont progressé de 2,3%. Dans un district très diversifié, avec des quartiers généraux de multinationales ou un pôle dans les sciences de la vie, le taux de chômage est passé de 2,8% à 2,9%. Le domaine des écoles privées se développe, avec la construction de nouveaux bâtiments par des établissements du district. Dans l'hôtellerie, les nuitées de la région Nyon-Morges affichent une hausse de 22,8%.

Ouest lausannois

Le district de l'Ouest lausannois connaît une phase de fort développement, avec notamment de nombreux chantiers et la construction du tramway lausannois. Sa population a augmenté de 2,2% en 2023. Malgré la construction de nombreux logements, principalement des locatifs, le taux de lo-

gements vacants a sensiblement baissé, passant de 1,3% à 0,5% et devenant ainsi le plus bas du canton. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont reculé de 1,1% selon les indices de Wüest Partner, alors que ceux des appartements en PPE ont progressé de 2,4%. Quant aux taux de sans-emploi, il est passé de 3,7% à 3,8%.

Riviera-Pays-d'Enhaut

La population du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut a augmenté de 2,1%. Malgré un fléchissement de la construction de nouveaux logements, le taux de logements vacants est resté stable à 1,2%. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas se sont repliés de 0,3% selon les indices de Wüest Partner, alors que ceux des appartements en PPE ont augmenté de 1,7%. Sur le plan économique, le taux de chômage est passé de 3,8% à 3,9%. Dans l'hôtellerie, les nuitées de la région Montreux-Riviera affichent une hausse de 7,1%. Des chantiers importants sont en cours ou prévus, tels que la rénovation du Montreux Music & Convention Centre (2M2C) et le réaménagement de la Grand-Rue à Montreux. Dans un autre domaine, Montreux a été nommée ville de musique et a rejoint le Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

Structure de l'économie dans les districts

	Aigle	Broye-Vully	Gros-de-Vaud	Jura-Nord vaudois	Lausanne	Lavaux-Oron	Morges	Nyon	Ouest lausannois	Riviera-Pays-d'Enhaut
Nombre d'habitants à fin 2023	49 205	47 143	48 115	95 950	173 876	65 135	88 437	106 963	82 666	88 813
Croissance de la population en 2023	+2,8%	+2,6%	+2,0%	+1,4%	+2,0%	+1,0%	+1,4%	+1,6%	+2,2%	+2,1%
Part des habitants du canton	5,8%	5,6%	5,7%	11,3%	20,5%	7,7%	10,4%	12,6%	9,8%	10,5%
Nombre d'emplois (2021)	22 986	19 185	17 434	51 612	143 133	24 059	46 831	47 335	62 610	40 718
Part des emplois dans le canton	4,8%	4,0%	3,7%	10,8%	30,1%	5,1%	9,8%	9,9%	13,2%	8,6%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	5,9%	9,2%	7,3%	4,7%	0,2%	5,8%	5,2%	3,5%	0,2%	1,8%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	20,6%	23,7%	29,9%	28,7%	6,7%	15,0%	21,3%	15,1%	19,0%	9,9%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	73,5%	67,1%	62,8%	66,7%	93,2%	79,2%	73,5%	81,4%	80,8%	88,2%
Taux de chômage moyen en 2023	3,6%	3,6%	2,0%	3,0%	4,1%	2,4%	2,5%	2,9%	3,8%	3,9%
Évolution du taux de chômage en 2023	+0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,0%	+0,1%	-0,1%	-0,0%	+0,0%	+0,1%	+0,1%

Sources: Statistique Vaud, Office fédéral de la statistique

Revue 2023

La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a présenté des résultats record au terme de l'exercice 2023. Portés par la remontée des taux d'intérêt, les revenus ont augmenté de 12%, à CHF 1,16 milliard. Le résultat opérationnel s'est inscrit à CHF 541 millions et le bénéfice net à CHF 469 millions, les deux en hausse de 21%.

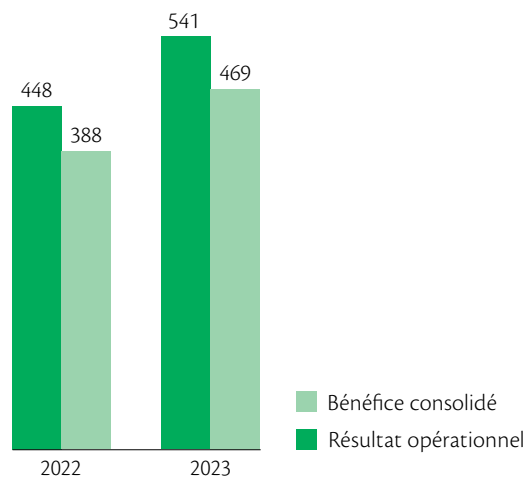
Nouveau ralentissement de la croissance mondiale

Tensions sur le marché de l'énergie et risque de pénurie, inflation élevée et resserrement des politiques des banques centrales, ralentissement de l'activité et risque de récession: l'année 2023 n'avait pas commencé sous les meilleurs auspices. Au fil des mois, la situation s'est toutefois quelque peu détendue. Dans le domaine de l'énergie, le risque de pénurie s'est éloigné et les prix ont baissé. L'inflation a reflué, laissant plus de marge de manœuvre aux banques centrales, qui ont commencé à espacer la remontée de leurs taux directeurs ou à maintenir ces derniers inchangés. En janvier 2024, le Fonds monétaire international (FMI) estimait la croissance mondiale à environ 3,1% en 2023, un rythme similaire à ce qui était projeté une année plus tôt, mais en ralentissement par rapport à 2022 (+3,5%). Notamment, la zone euro a fortement ressenti les effets de la dégradation de l'environnement économique, avec une croissance qui est passée de 3,4% à 0,5%. En particulier, l'Allemagne, fortement exportatrice, a été affectée par la hausse des prix de l'énergie.

Malgré le soutien d'une demande intérieure robuste, la Suisse et le canton de Vaud n'ont pas été épargnés par la dégradation de la conjoncture mondiale. Après des hausses de leur PIB de respectivement 2,5% et 2,6% en 2022, leurs croissances ont marqué le pas en 2023, reculant à 1,3% et à 0,9%, selon les estimations du Secrétariat d'État à l'économie (mars 2024) et celles publiées par la Commission Conjoncture vaudoise (janvier 2024). Cependant, l'inflation est repassée sous la barre de 2%, en raison notamment de la hausse du franc, et le chômage est resté à son plus bas niveau depuis deux décennies.

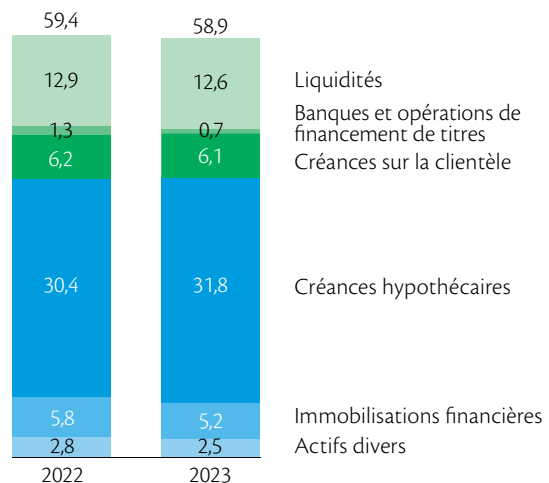
Résultat opérationnel et bénéfice consolidé

En millions de CHF



Actif

En milliards de CHF



Le marché immobilier vaudois a légèrement ralenti en 2023, en raison de la hausse des taux hypothécaires. Le nombre de transactions a baissé, tandis que l'évolution des prix s'est montrée atone. En moyenne cantonale, les prix des maisons familiales individuelles ont augmenté de 1,5% sur un an et ceux des appartements en propriété par étages (PPE) de 0,3%, selon les données du cabinet d'études de marché Wüest Partner. Ces hausses restent sensiblement en retrait par rapport aux progressions des années précédentes. Ce qui n'empêche pas les prix de s'inscrire à des niveaux record.

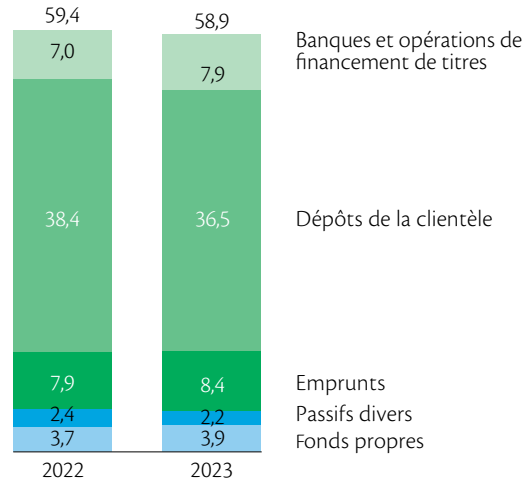
Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont affiché une croissance de 4% (CHF +1,4 milliard) dans un marché immobilier en léger ralentissement, notamment au premier semestre 2023, et se sont montées à CHF 31,8 milliards. Les autres crédits sont restés stables à CHF 6,1 milliards (-1%). D'un côté, les crédits aux PME et aux entreprises ont augmenté; de l'autre, les remboursements de crédits COVID-19 se sont poursuivis et les volumes d'affaires dans le Trade Finance ont baissé. Au passif du bilan, les dépôts de la clientèle fléchissent de 5%, à CHF 36,5 milliards, notamment sous l'effet du retrait de liquidités, par nature volatiles, d'un client institutionnel.

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de CHF 4,1 milliards (+4%), à CHF 112,9 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 539 millions grâce

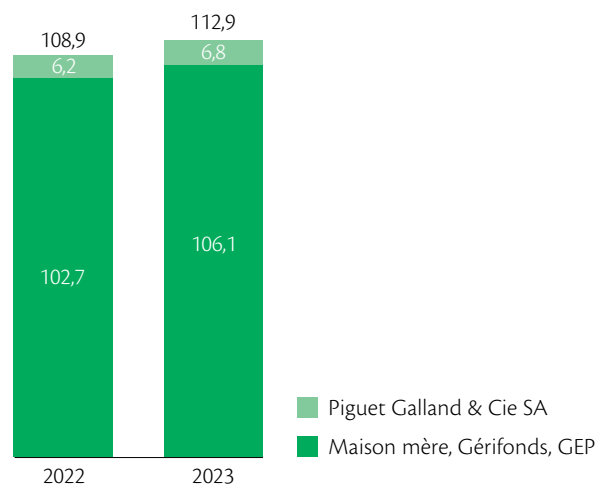
Passif

En milliards de CHF

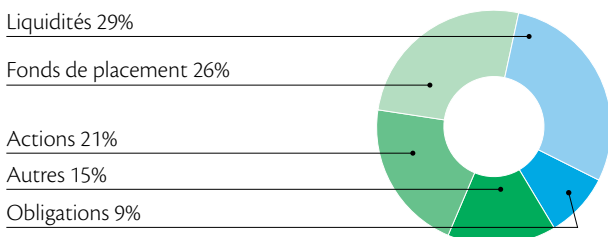


Avoirs administrés

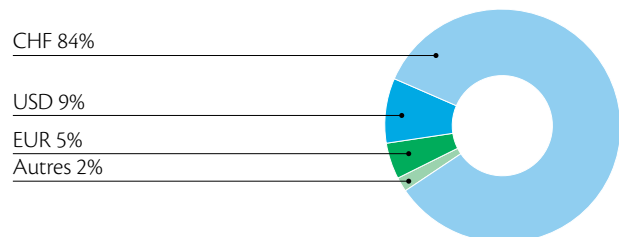
En milliards de CHF



Répartition des avoirs administrés par type d'investissements



Répartition des avoirs administrés par monnaie



aux apports positifs dans tous les métiers (clientèle privée, PME, grandes entreprises et institutionnels), diminués toutefois par le retrait de liquidités mentionné ci-avant, ainsi que par le transfert d'avoirs déposés non gérés d'un autre client institutionnel. Quant à la performance des investissements, elle a contribué à hauteur de CHF 3,5 milliards à la hausse de la masse sous gestion.

Évolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV ont augmenté de 12%, à CHF 1,16 milliard. Dans le contexte de remontée des taux d'intérêt, le résultat net des opérations d'intérêts a progressé de 28%, à CHF 596 millions. Les opérations de commissions ont été stables, à CHF 339 millions (-1%), l'augmentation des transactions de la clientèle privée compensant les effets de la réduction de l'exposition dans le Trade Finance en lien avec le contexte géopolitique. Par ailleurs, les revenus des opérations de négoce sont restés stables (+1%), à CHF 190 millions. Les autres résultats ordinaires du Groupe se sont inscrits à CHF 35 millions, en recul de 19% par rapport à 2022, année au cours de laquelle avait été réalisée une vente immobilière.

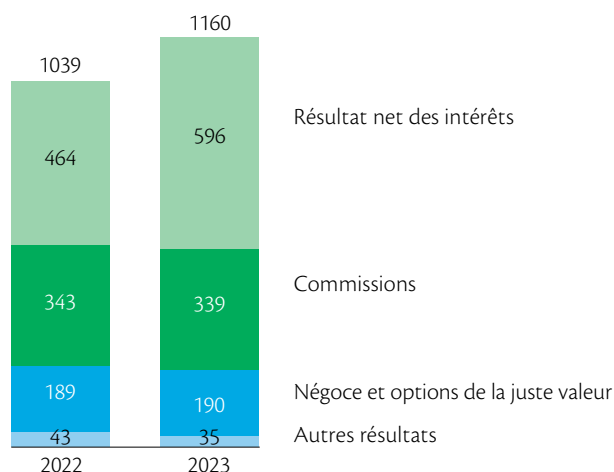
Les charges d'exploitation se sont établies à CHF 541 millions (+5%). Les charges de personnel ont augmenté de 3%, à CHF 364 millions. Sous l'effet notamment de l'inflation ainsi que de hausses des coûts informatiques et d'informations financières, les autres charges d'exploitation ont été en hausse de 8%, à CHF 177 millions. Les amortissements se sont inscrits à CHF 76 millions (+9%). Le résultat opérationnel a ainsi progressé de 21%, à CHF 541 millions.

La charge fiscale s'est montée à CHF 74 millions. Le bénéfice net a progressé de 21%, à CHF 469 millions. Le ROE a atteint 12,5%, figurant parmi les plus élevés des établissements bancaires comparables.

Le ratio charges/produits est passé de 56,6% à 53,2%. La marge d'intérêts est remontée de 0,79% en 2022 à 1,01% en 2023. Les fonds propres ont augmenté de 4% à CHF 3,9 milliards. Le ratio de fonds propres de base durs (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2023 à 17,9% et le ratio de levier à 5,6%.

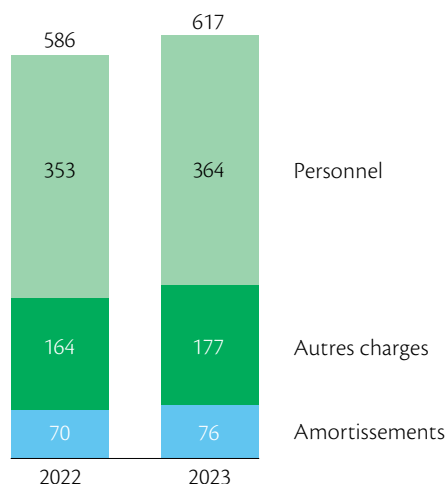
Revenus

En millions de CHF



Charges d'exploitation et amortissements

En millions de CHF



Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

La banque des particuliers a connu une bonne dynamique d'affaires, dans la continuité de 2022. Le volume des prêts hypothécaires a progressé de 3% sur l'année, à CHF 9,9 milliards, malgré la remontée des taux d'intérêt et le léger ralentissement du marché immobilier, particulièrement au premier semestre. Les dépôts et l'épargne de la clientèle ont continué d'affluer pour atteindre CHF 12,0 milliards, en hausse de 2% sur un an. Portés par les taux d'intérêt redevenus positifs, les revenus de la banque des particuliers ont progressé de 20% à CHF 231,5 millions. Cette forte hausse des revenus s'est traduite directement au niveau du résultat opérationnel qui a bondi de 56% à CHF 79,5 millions. Le département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a poursuivi son plan de développement en délivrant une dizaine de nouveautés, tous supports confondus.

Banque des entreprises

Malgré une conjoncture économique en demi-teinte, la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires au cours de l'année 2023. Les PME, qui constituent le principal apporteur d'affaires du secteur d'activité, ont bien résisté malgré l'appréciation continue du franc suisse. Malgré le léger ralentissement du marché immobilier observé au premier semestre, l'activité des Professionnels de l'immobilier a bien progressé, tout comme les Grandes entreprises qui ont également poursuivi leur développement. Quant au Trade Finance, son activité est toujours perturbée par les tensions géopolitiques et en conséquence d'une approche de risque prudente du métier. De plus, la baisse des prix des matières premières a pesé sur les volumes d'affaires. Les crédits et engagements hors-bilan ont progressé à CHF 19,5 milliards tandis que les dépôts ont reflué de 3% à CHF 12,0 milliards, essentiellement à cause du retrait de liquidités, par nature volatiles, d'un client institutionnel spécifique. Au total, les revenus de la banque des entreprises ainsi que son résultat opérationnel ont augmenté de respectivement 4% et 5%, à CHF 273,3 millions et CHF 162,0 millions. Le besoin en provisionnement est resté très limité tout au long de l'année, le portefeuille de crédits des entreprises demeurant sain.

Gestion de fortune

La gestion de fortune a connu une bonne performance en 2023 grâce à la reprise des marchés financiers, après une année 2022 « horribilis », et au retour des taux d'intérêt en territoire positif. Avec une clientèle privée et institutionnelle toujours plus intéressée par l'investissement socialement responsable, la gestion de fortune a poursuivi ses travaux dans ce domaine pour suivre les meilleures pratiques du marché. Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont augmenté de 3%, pour s'établir à CHF 80,3 milliards, grâce notamment à la performance des marchés financiers. Autant les revenus que le résultat opérationnel ont nettement progressé, à respectivement CHF 438,4 millions (+12%) et CHF 205,5 millions (+23%).

Trading

Les activités du secteur Trading sont essentiellement tournées vers la clientèle de la Banque, que ce soit les clients privés ou les entreprises. Cette année, l'activité de négoce de devises était en léger retrait par rapport à l'exercice précédent. Malgré la baisse des volumes, le négoce de devises demeure la principale activité contributrice aux revenus du secteur. Dans le même temps, les émissions de produits structurés ont augmenté par rapport à 2022, compensant en partie la baisse du négoce sur devises. Au global, les revenus et le résultat opérationnel du Trading sont restés stables, à respectivement CHF 58,0 millions et CHF 29,8 millions (-1%). En l'absence d'une activité de négoce pour compte propre, le profil de risque est resté à un niveau extrêmement bas.

Faits et événements clés

Dividende

Au regard des résultats record réalisés en 2023, la Banque propose à ses actionnaires d'augmenter le dividende de CHF 0,50 afin de le porter à CHF 4,30 par action, soit une distribution totale de CHF 370 millions. Ce versement s'inscrit dans la logique de la politique de distribution définie en 2008, qui aura permis de reverser à l'ensemble des actionnaires de la Banque quelque CHF 4,7 milliards au titre des exercices 2008 à 2023.

La Banque a également décidé de relever l'objectif de sa politique de distribution, dont la reconduction pour une

nouvelle période de 5 ans avait été annoncée à l'occasion de la publication des résultats 2022. À partir de l'exercice 2023, elle entend ainsi verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 4,30 et CHF 4,70, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire ou de la situation de la Banque.

Notation confirmée

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé sa notation AA, avec une perspective stable, attribuée en 2011. Sa consœur Moody's a également confirmé sa notation à long terme (Long Term Deposit Rating) de Aa2, également assortie d'une perspective stable.

Très bonnes notations extrafinancières

Le travail de fond de la BCV en faveur d'un développement économique respectueux des enjeux de la durabilité se reflète dans ses notations extrafinancières. La notation ESG attribuée à la Banque par MSCI a été relevée en 2022 à AA, soit la deuxième meilleure notation de cette agence. La BCV est ainsi dans la catégorie « Leader ». Ethos accorde pour sa part à la BCV la note A-, la deuxième meilleure note sur son échelle. Le CDP note la Banque B (score climat), la troisième meilleure note.

Changement au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a accueilli Stefan Fuchs au 1^{er} juillet 2023. Nommé par le Conseil d'État en remplacement de Peter Ochsner, qui avait décidé de remettre son mandat au 30 juin 2023 après sept ans d'activité. Stefan Fuchs est également devenu président du Comité Audit et Risque à la même date.

Projets principaux et investissements

Projets principaux

La BCV a notamment poursuivi ses investissements pour le développement de ses outils digitaux. Ainsi, la convivialité des interfaces des services de banque en ligne BCV-net (sur le web) et de BCV Mobile (application mobile) a été améliorée et de nouvelles fonctions ont été ajoutées.

La Banque a également été active dans la mise en œuvre de sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Plusieurs

domaines sont concernés, notamment l'investissement socialement responsable (ISR), les crédits, la diminution de l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement et sa responsabilité sociale envers ses collaboratrices et collaborateurs. Dans le domaine de l'ISR, le développement de l'offre pour l'ensemble de la clientèle et l'intégration de critères ESG dans la gamme de produits d'investissement de la BCV ont continué, tandis que la mise en œuvre du partenariat conclu en 2020 entre la Banque et le spécialiste suisse de l'ISR Ethos s'est poursuivie. Sur le volet social, la Banque a amélioré sa proposition de valeur en tant qu'employeur à travers un éventail de prestations afin d'attirer et de conserver ses talents. La BCV va continuer de développer son action dans ces domaines.

Investissements

Ces dernières années, le Groupe BCV a continuellement investi dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques. Le détail des investissements se trouve en page 142.

Externalisation de services

La BCV a confié à la société de services informatiques Kyndryl, anciennement Centre de Compétences Bancaires IBM, entre autres, les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, ainsi que l'exploitation de systèmes informatiques. Les postes de travail des collaboratrices et des collaborateurs sont fournis et maintenus par Swisscom depuis 2019. Les tâches d'impression et d'envoi de documents bancaires à destination de la clientèle sont assurées par Swiss Post Solutions SA. Cette gestion des systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV assure directement la maintenance et le développement de sa plateforme bancaire.

La BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

Orientation stratégique et perspectives

Durant l'année 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont passé en revue le cadre stratégique en place depuis 2014 et défini un nouveau plan pour les années à venir. Ce dernier s'inscrit d'une part dans la continuité des plans stratégiques mis en œuvre depuis plus de dix ans et, d'autre part, vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années.

Le plan stratégique défini en 2019, appelé *vista*, a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins des clients.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement, notamment:

- continuer d'améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;

- renforcer l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur et promouvoir l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- intensifier son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

La BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. Elle vise un ratio charges/produits (cost/income) de 55% à 57% et une rentabilité des fonds propres (ROE, calculé sur la base des fonds propres comptables) comprise entre 10% et 12%. En outre, elle s'est fixé comme seuil minimal un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%.

Évolution des affaires dans les filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA est une banque de gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et déployant ses activités depuis six sites en Suisse romande: Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Elle propose un conseil patrimonial global et des solutions d'investissement personnalisées à des clients privés et institutionnels essentiellement basés sur le territoire helvétique.

En 2023, Piguet Galland & Cie SA a réalisé un résultat net de CHF 13,6 millions, en hausse de 93% par rapport à 2022. Les revenus de l'activité bancaire ont progressé de 19% et les charges d'exploitation de 8%. Fin 2023, les avoirs administrés atteignaient CHF 6,8 milliards, en hausse de CHF 604 millions ou 10%. Cette augmentation des avoirs

est due à la performance des investissements et à l'apport net d'argent frais qui s'est élevé à CHF 484 millions au cours de l'exercice écoulé.

Gérifonds SA

Gérifonds SA est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de onze autres promoteurs. Au 31 décembre 2023, les fortunes des fonds avaient augmenté de CHF 1,2 milliard (+7%), à CHF 18,7 milliards, avec un apport d'argent frais de CHF 534 millions. À fin 2023, la gamme comptait 135 fonds, 90 de droit suisse et 45 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérifonds sont restés stables, à CHF 17,6 millions, tandis que le bénéfice net a diminué de 2%, à CHF 5,1 millions.

GEP SA

GEP SA est la société de direction et de gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public et coté en bourse possédait selon le dernier rapport annuel du fonds un portefeuille de 151 immeubles, comprenant 4 166 logements, principalement situés sur ou près de l'Arc lémanique.

Au terme du dernier exercice, sa fortune s'élevait à CHF 1,6 milliard (+5%), pour un volume de loyers encaissés de CHF 77 millions (+2%). La stratégie de croissance très sélective suivie ces dernières années et un faible taux d'endettement, de 13%, ont permis au FIR de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt qui impacte le secteur de l'immobilier indirect.

Parallèlement à l'effort continu d'optimisation énergétique de son portefeuille d'immeubles existants, le FIR achète de nouveaux immeubles bien situés ou développe de nouveaux projets de construction. Ainsi, la mise en location de 96 logements du nouvel écoquartier OSIRIS à Echallens a débuté avec succès au troisième trimestre 2023.

Dans un contexte toujours plus incertain, le FIR a pour objectif de maintenir un niveau de distribution stable tout en créant des plus-values durables.

Revue 2023

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- La banque des particuliers a connu une bonne dynamique d'affaires, dans la continuité de 2022. Le volume des prêts hypothécaires a progressé de 3% sur l'année, à CHF 9,9 milliards, malgré la remontée des taux d'intérêt et le léger ralentissement du marché immobilier, particulièrement au premier semestre. Les dépôts et l'épargne de la clientèle ont continué d'affluer pour atteindre CHF 12,0 milliards, en hausse de 2% sur un an.
- Portés par les taux d'intérêt redevenus positifs, les revenus de la banque des particuliers ont progressé de 20% à CHF 231,5 millions. Cette forte hausse des revenus s'est traduite directement au niveau du résultat opérationnel qui a bondi de 56% à CHF 79,5 millions.
- Le département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a poursuivi son plan de développement en délivrant une dizaine de nouveautés, tous supports confondus.

Activités et stratégie

En 2023, la banque des particuliers employait 362 collaborateurs pour servir les besoins de plus de 400 000 clients disposant d'avois à concurrence de CHF 500 000, ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations de gestion courante, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de courtage en ligne (www.tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de près de 60 agences et un parc de quelque 180 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil téléphonique performant ainsi qu'une

offre de banque en ligne parmi les plus complètes de Suisse, accessible via un ordinateur ou un smartphone. La banque des particuliers positionne la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. Elle est en mesure de conseiller ses clients à toutes les étapes de leur vie et de leur proposer une large gamme de prestations.

L'encadrement expérimenté et l'éventail complet de produits font de la banque des particuliers un acteur-clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaboratrices et collaborateurs employés dans les autres activités de la Banque y ont démarré leur carrière, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire universitaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant les transferts vers les autres divisions de la Banque.

Commentaires sur l'année 2023

Le marché immobilier vaudois a montré quelques signes de ralentissement liés à la remontée des taux d'intérêt. Les volumes de transactions ont ainsi diminué en moyenne entre 15% et 20% tandis que les prix des transactions immobilières ont stagné sur les maisons individuelles, mais continuaient de légèrement augmenter sur les appartements en PPE. Dans ce contexte, les volumes de prêts hypothécaires de la banque des particuliers ont malgré tout progressé de 3% à CHF 9,9 milliards. Les dépôts et l'épargne de la clientèle ont continué d'affluer tout au long de l'année pour atteindre CHF 12,0 milliards, soit une hausse de 2%.

L'offre multicanal de la BCV continue de s'étoffer. En 2023, une dizaine de nouvelles fonctionnalités ou d'évolutions ont été lancées, comme la recherche avancée des opérations ou l'import de factures électroniques dans l'e-banking. Les besoins de la clientèle évoluent rapidement, notamment depuis le développement du télétravail. Conséquence directe de ces nouveaux modes de consommation, le nombre de connexions à nos plateformes numériques

BCV-net et BCV Mobile s'est fortement accru. Aujourd'hui plus de 75% de la clientèle utilisent la banque en ligne et plus de neuf ordres de paiement sur dix sont traités par ce canal.

Grâce au retour des taux d'intérêt positifs, la banque des particuliers a réalisé sa meilleure performance depuis plus de 10 ans: les revenus ont culminé à CHF 231,5 millions, soit une hausse de 20% par rapport à 2022, et le résultat opérationnel a bondi de 56% à CHF 79,5 millions.

Objectifs et perspectives

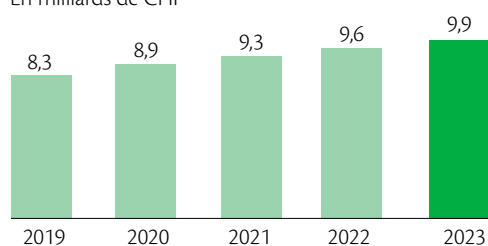
Pour les années à venir, la banque des particuliers aura pour objectif de conserver sa position de partenaire N°1 des Vaudoises et des Vaudois, tout en s'adaptant en permanence à l'évolution des attentes de sa clientèle et aux tendances du marché.

À cet effet, elle poursuivra la mise en place de différentes initiatives visant à améliorer l'expérience client, à travers l'ensemble de ses canaux de distribution. Elle pourra ainsi offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée et performante.

Données financières 2019 – 2023

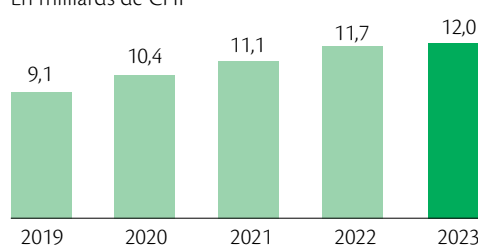
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres-clés

	2023	2022
Total des revenus (en millions de CHF)	231.5	192.7
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	79.5	51.0
Charges / Produits	65%	72%
ROE	25.8%	16.0%
Collaborateurs	362	355

Les chiffres 2022 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- Malgré une conjoncture économique en demi-teinte, la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires au cours de l'année 2023. Les PME, qui constituent le principal apporteur d'affaires du secteur d'activité, ont bien résisté malgré l'appréciation continue du franc suisse. Malgré le léger ralentissement du marché immobilier observé au premier semestre, l'activité des Professionnels de l'immobilier a bien progressé, tout comme les Grandes entreprises qui ont également poursuivi leur développement. Quant au Trade Finance, son activité est toujours perturbée par les tensions géopolitiques et en conséquence d'une approche de risque prudente du métier. De plus, la baisse des prix des matières premières a pesé sur les volumes d'affaires.
- Les crédits et engagements hors-bilan ont progressé à CHF 19,5 milliards tandis que les dépôts ont reflué de 3% à CHF 12,0 milliards, essentiellement à cause du retrait de liquidités, par nature volatiles, d'un client institutionnel spécifique.
- Au total, les revenus de la banque des entreprises ainsi que son résultat opérationnel ont augmenté de respectivement 4% et 5%, à CHF 273,3 millions et CHF 162,0 millions.
- Le besoin en provisionnement est resté très limité tout au long de l'année, le portefeuille de crédits des entreprises demeurant sain.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de quatre métiers: les PME, les Professionnels de l'immobilier, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue à développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV propose une large palette de prestations et de services aux

entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux, de l'agroalimentaire et de l'énergie. La Banque se concentre sur certains marchés-clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions de marchandises financées.

Commentaires sur l'année 2023

Les quatre métiers qui composent la banque des entreprises ont bien résisté malgré la conjoncture maussade de 2023, marquée entre autres par l'appréciation du franc suisse, le renchérissement du prix de l'énergie ou encore la situation géopolitique internationale.

Les PME vaudoises ont de nouveau fait preuve de résilience malgré l'appréciation continue du franc vis-à-vis de l'euro et du dollar américain. Les dernières enquêtes d'opinion montrent que, globalement, l'optimisme prédomine encore parmi les entrepreneurs, ce qui laisse présager une année 2024 dans la continuité des deux dernières.

Dans les métiers des Professionnels de l'immobilier, l'activité s'est bien développée malgré le léger ralentissement du marché observé durant le premier semestre de l'année 2023, avec des prix qui stagnaient et des volumes de transactions en repli. Le second semestre a vu les prix des transactions immobilières repartir à la hausse, alimentées, entre autres, par une croissance démographique soutenue.

L'activité des Grandes entreprises s'est bien développée sur l'année malgré le ralentissement de la conjoncture mondiale, en particulier chez les principaux partenaires commerciaux de la Suisse.

Quant au Trade Finance, les tensions géopolitiques ainsi que la baisse du prix des matières premières et la dépréciation du dollar américain face au franc ont pesé sur les volumes d'affaires, qui ont évolué à des niveaux relativement bas tout au long de l'année, sans réel espoir de reprise rapide.

Au total, les volumes des crédits et engagements hors bilan de la banque des entreprises ont augmenté de 5% à CHF 19,5 milliards. Les dépôts de la clientèle entreprise ont continué d'être très volatils pour finalement baisser de 3% à

CHF 12,0 milliards en fin d'année, uniquement du fait d'un client.

Les revenus de la banque des entreprises ont progressé de 4% à CHF 273,3 millions, pour un résultat opérationnel également en hausse à CHF 162,0 millions (+5%).

Le portefeuille de crédits est resté sain, avec un besoin en provisionnement très limité en 2023, malgré le ralentissement économique et les tensions géopolitiques.

Objectifs et perspectives

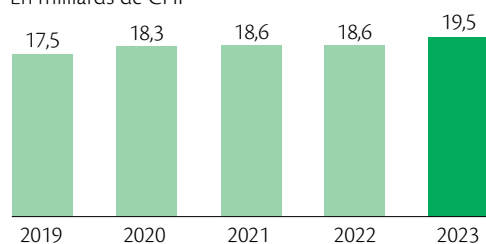
La banque des entreprises a pour volonté de continuer à renforcer sa présence auprès des PME et des professionnels de l'immobilier du canton, de les servir au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain tout au long de leur cycle de vie, y compris en cas de succession.

En parallèle, les activités du Trade Finance et des Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

Données financières 2019 – 2023

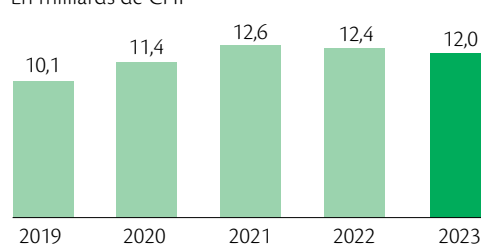
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres-clés

	2023	2022
Total des revenus (en millions de CHF)	273.3	263.7
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	162.0	154.3
Charges / Produits	37%	37%
ROE	10.2%	9.8%
Collaborateurs	187	189

Les chiffres 2022 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- La gestion de fortune a connu une bonne performance en 2023 grâce à la reprise des marchés financiers, après une année 2022 « horribilis », et au retour des taux d'intérêt en territoire positif.
- Avec une clientèle privée et institutionnelle toujours plus intéressée par l'investissement socialement responsable, la gestion de fortune a poursuivi ses travaux dans ce domaine pour suivre les meilleures pratiques du marché.
- Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont augmenté de 3%, pour s'établir à CHF 80,3 milliards, grâce notamment à la performance des marchés financiers.
- Autant les revenus que le résultat opérationnel ont nettement progressé, à respectivement CHF 438,4 millions (+12%) et CHF 205,5 millions (+23%).

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguët Galland & Cie SA, GÉRIFONDS SA (qui possède elle-même une filiale au Luxembourg) et GEP SA. À l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie entre deux divisions, la division Private Banking, dédiée à la clientèle privée « aisée » et « fortunée », et la division Asset Management & Trading, centrée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 549 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose comme un acteur incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des résidentes et résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et alémanique. À cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via AVENA Fondation BCV

2^e pilier, qui compte environ 1 000 entreprises affiliées pour plus de 17 000 assurées et assurés. Focalisée initialement sur la Suisse romande, la BCV a su se développer en Suisse alémanique valorisant ses compétences de gestion, ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguët Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguët & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Piguët Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande. GÉRIFONDS SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, GÉRIFONDS SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance. Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère en particulier le Fonds Immobilier Romand (FIR), fonds immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit principalement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Commentaires sur l'année 2023

Contrairement à l'année 2022, les marchés financiers ont été globalement orientés à la hausse en 2023, à l'exception toutefois des marchés chinois. Les produits de placement proposés par la BCV ont affiché, dans l'ensemble, une excellente performance.

Dans un marché mature soumis à une forte intensité concurrentielle, la gestion de fortune privée a continué d'adapter son approche, notamment en formant ses conseillers et ses conseillères dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). Le volume de prêts hypothécaires de la clientèle privée a augmenté de 2% à CHF 8,7 milliards, dans un marché immobilier vaudois présentant quelques signes de ralentissement, notamment durant le premier semestre.

La gestion de fortune institutionnelle, dont la clientèle est également toujours plus sensible aux thèmes ESG, a continué de travailler sur ses différents projets liés à l'investissement socialement responsable. La pression sur les marges

persiste, que ce soit sur les mandats classiques ou encore avec la concurrence des fonds indiciels.

Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont augmenté de 3% pour s'établir à CHF 80,3 milliards, principalement portés par la hausse des marchés financiers observée en 2023. Les apports de nouveaux fonds ont également été positifs dans toutes les catégories de clients, mais ils ont été fortement réduits à cause du transfert d'avoirs déposés, mais non gérés, d'un client institutionnel.

Au final, les revenus du secteur ont nettement progressé à CHF 438,4 millions, soit une hausse de 12%, tandis que le résultat opérationnel bondissait de +23% à CHF 205,5 millions.

Objectifs et perspectives

Dans la continuité des années précédentes, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune privée domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

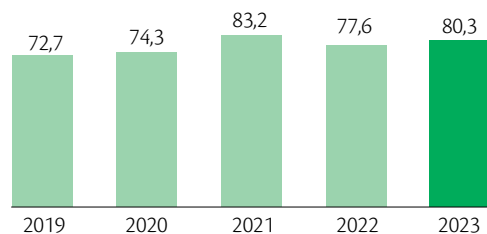
Dans la gestion institutionnelle, la Banque a pour objectif de continuer à se développer dans le canton, en Suisse romande et en Suisse alémanique grâce à son bureau de représentation à Zurich. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management poursuivra le développement de ses stratégies de gestion innovantes. La gamme de produits continuera d'évoluer et de s'étendre en fonction des nouveaux styles d'investissements et des besoins des clients, en particulier dans le domaine de l'investissement socialement responsable.

La filiale Piguet Galland & Cie SA poursuivra le développement de ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande, tout en continuant de s'appuyer sur sa Maison mère.

Données financières 2019 – 2023

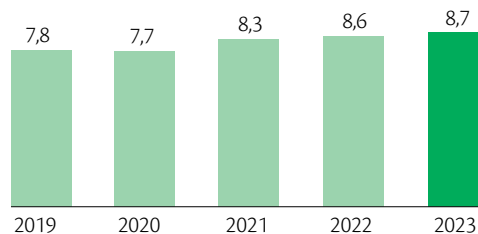
Avoirs administrés

En milliards de CHF



Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Chiffres-clés

	2023	2022
Total des revenus (en millions de CHF)	438.4	391.5
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	205.5	167.6
Charges / Produits	53%	57%
ROE	47.7%	39.1%
Collaborateurs	549	549

Les chiffres 2022 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Trading

- Les activités du secteur Trading sont essentiellement tournées vers la clientèle de la Banque, que ce soit les clients privés ou les entreprises. Cette année, l'activité de négoce de devises était en léger retrait par rapport à l'exercice précédent. Malgré la baisse des volumes, le négoce de devises demeure la principale activité contributrice aux revenus du secteur. Dans le même temps, les émissions de produits structurés ont augmenté par rapport à 2022, compensant en partie la baisse du négoce sur devises.
- Au global, les revenus et le résultat opérationnel du Trading sont restés stables, à respectivement CHF 58,0 millions et CHF 29,8 millions (-1%).
- En l'absence d'une activité de négoce pour compte propre, le profil de risque est resté à un niveau extrêmement bas.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur la Bourse SIX Swiss Exchange. Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. La Banque met à disposition son application gratuite BCV e-FOREX qui permet de traiter des opérations spot, à terme et swap sur devises, 24h 6/7j.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un faible niveau de risque.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement, la prévoyance professionnelle et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Commentaires sur l'année 2023

Malgré le ralentissement économique et les turbulences, les marchés boursiers mondiaux ont tous progressé, à l'exception notable des indices chinois. Le SMI a lui clôturé l'année sur une hausse de 4% à 11 138 points, mais avec toutefois des volumes de transactions en baisse de 20% cette année.

Sur le marché des devises, le franc suisse a poursuivi son appréciation par rapport à l'euro, demeurant quasiment toute l'année 2023 sous la parité, passant de CHF 0,99 en début d'année à CHF 0,93 le 31 décembre 2023, soit son plus bas historique. La paire USD/CHF a également connu un parcours baissier puisque la paire est passée de CHF 0,92 à CHF 0,84 entre le début et la fin de l'année 2023, soit une baisse de 9%. Pour autant, le métier de négoce sur devises n'a pas retrouvé son niveau d'activité de 2022 qui avait été marquée par un regain de volatilité. L'émission de produits structurés a connu une reprise par rapport à 2022, ce qui a permis de compenser en partie la baisse du négoce sur devises.

Au final, le total des revenus et le résultat opérationnel du secteur sont restés stables à respectivement CHF 58,0 millions et CHF 29,8 millions (-1%) par rapport à 2022.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une Value-at-Risk (1 jour, 99%) moyenne de l'ordre de CHF 0,2 million sur 2023. Cela signifie que tout au long de l'année, il y avait 99% de chances que la salle des marchés ne perde jamais plus de CHF 0,2 million sur un jour.

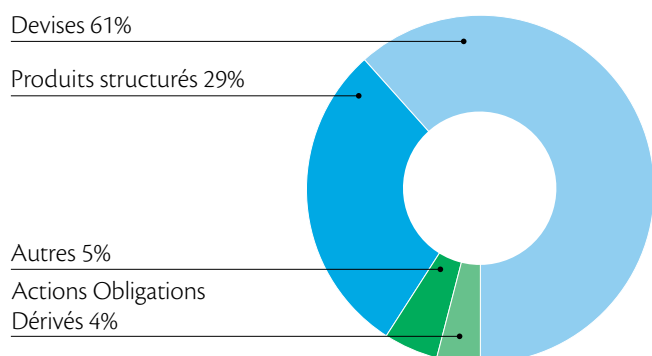
Objectifs et perspectives

Au cours des prochaines années, les équipes de la salle des marchés poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins-clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

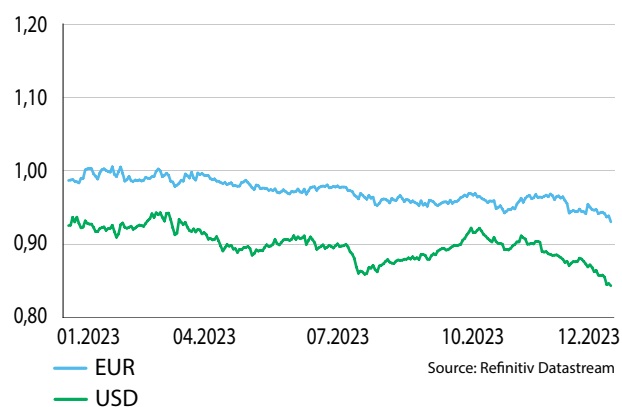
Données financières 2023

Répartition des revenus de négoce par marché



Évolution des cours de change

En CHF



Chiffres-clés

	2023	2022
Total des revenus (en millions de CHF)	58.0	57.8
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	29.8	30.1
Charges / Produits	48%	47%
ROE	29.0%	27.4%
Collaborateurs	50	49

Les chiffres 2022 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion intégrée des risques

Approche globale	60
Risque de crédit	62
Risque de marché	65
Risques opérationnels	67
Risques clés dans le domaine du Compliance	68
Risques clés dans le domaine de la Sécurité	69
Risques liés au climat	71
Principes cadre du système de contrôle interne	75

Gestion intégrée des risques

1. Approche globale

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. À la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des

fonds propres), leur impact réglementaire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.

7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements conjoncturels ou concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit est intrinsèquement lié à toute exposition de crédit.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités

est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché est intrinsèquement lié aux expositions de marché.

- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement dû à des processus, des personnes ou des systèmes inappropriés, voire à des actes de malveillance. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque. Les risques opérationnels sont intrinsèquement liés aux activités.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités résultant d'un manquement au cadre légal et réglementaire auquel la Banque est soumise.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire des informations publiques défavorables sur la Banque dont la gravité dépend de la réaction des principales parties prenantes de la Banque.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, il s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. À cet effet, elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Finan-

cial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du département Risk Management.

- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du département Risk Management, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs et collaboratrices. Avec le département Compliance, il s'assure de l'application d'une diligence appropriée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de surveillance des abus de marché et dans l'application des sanctions économiques.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie. Le développement et le suivi des modèles de mesure du risque de crédit des positions, en particulier quand ils interviennent dans le domaine des processus de crédit, sont sous sa responsabilité. Il est également responsable de la définition et de la mise en œuvre des critères et normes de décision et de monitoring de crédit.
- Le département Risk Management est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque. Il est également en charge de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat. Il vérifie l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne opérationnel, notamment par une coordination des travaux de contrôle des entités avec des responsabilités de contrôle de niveau 2, et en assure le reporting aux organes de la Banque. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.
- Le département Compliance est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le cadre de fonctionnement et le dispositif de contrôle dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du

terrorisme, de la surveillance des abus de marché, du respect des sanctions économiques et de la conformité fiscale. Il assure également une responsabilité de contrôle en matière de protection de l'investisseur. Il contribue activement à la sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices de la Banque aux exigences dans ses domaines de compétence et apprécie de manière indépendante l'adéquation du cadre de fonctionnement par rapport aux activités de la Banque.

- Le département Sécurité est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le dispositif permettant d'assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations, d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes, infrastructures et valeurs physiques ainsi que d'assurer la gestion de crise et la reprise des activités critiques. Il porte une attention particulière à la cybercriminalité. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps.

2. Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.
- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche

permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.

- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

2.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité. Le risque de crédit clientèle résulte du financement hypothécaire des particuliers et des entreprises ainsi que des autres créances de crédit sur les entreprises. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. Le risque de crédit sur les banques résulte des placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Profil de risque de la Banque

		31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23
Fonds propres BCV Groupe ¹⁾	• Actifs pondérés par le risque (en CHF milliards)	18,4	19,3	19,1	19,4
	• Ratio de fonds propres – Capital total	17,8%	17,3%	17,7%	18,0%
	• Ratio de fonds propres – Tier 1	17,7%	17,2%	17,6%	17,9%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ²⁾ (CHF milliards)	35,2	36,6	37,4	38,6
	• Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation)	10 bps	9 bps	7 bps	7 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis ³⁾ (CHF milliards)	0,2	0,1	0,1	0,1
	• En % du total crédit clientèle et banques	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%
	• Taux de provisionnement spécifique	49%	57%	60%	56%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR ⁴⁾ département Trading (CHF millions, 1j, 99%)	0,2	0,1	0,1	0,2
	• VaR ⁴⁾ nostro AM (CHF millions, 180j, 99%)	0,1	0,1	0,1	0,0
Risque marché banking book Maison mère	• Sensibilité de la valeur des fonds propres à une hausse de la courbe de taux de 100 bps (CHF millions)	-412,3	-399,8	-299,2	-335,4
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions) ⁵⁾	1,6	-0,9	5,5	1,0

¹⁾ Selon Bâle III depuis 2013

²⁾ Hors immobilisations financières (obligations).

³⁾ Engagement net (engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0).

⁴⁾ Valeur moyenne de la VaR sur l'année.

⁵⁾ Avec prise en compte des variations de provisions et des gains.

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs et collaboratrices responsables de développer les relations avec la clientèle, de promouvoir les prestations de crédit et de déterminer leur prix sont rattachés à des départements «de front». Les relations et les demandes de limites de contreparties avec les institutions financières sont de la responsabilité de la division Finance et risques.

L'analyse, l'octroi et la surveillance de l'utilisation des limites de crédit sont du ressort de la division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par les secteurs responsables du développement des modèles et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyées selon des critères standardisés sans intervention de l'analyse, en appliquant les notations obtenues des modèles définis par la Banque.

Les compétences d'octroi des crédits sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 16 sous-classes de risque clairement définies. La méthode d'évaluation du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. À part quelques exceptions, les modèles de rating répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III et font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). La valeur de marché des habitations individuelles est estimée à l'aide d'une méthode hédoniste. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement/remplacement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier du montant d'exposition crédit et de la valeur des sûretés.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

2.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à

risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, les actifs pondérés par le risque, les montants et taux de perte attendue, les engagements provisionnés et les corrections de valeur et les indicateurs de concentration du risque sont analysés et comparés avec les observations sur les périodes précédentes. Ce suivi est complété par une analyse de l'évolution de l'exposition sur des portefeuilles spécifiques, dont les portefeuilles exposés aux facteurs de risque liés au climat. Les résultats sont reportés au management. Annuellement, l'impact de scénarios économiques adverses est évalué dans le but d'apprécier l'adéquation des fonds propres de la Banque. L'analyse de l'impact des scénarios adverses sur les portefeuilles de crédits améliore la compréhension du profil de risque.

2.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le département des Affaires spéciales crédits au sein de la division Gestion crédit. Pour chaque dossier, une stratégie de gestion est mise en place. Celle-ci est définie sur la base de critères qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en

tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote à la valeur vénale.

2.4 Exposition au risque de crédit

L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 40,0 milliards au 31 décembre 2023, soit une hausse de 2,3% par rapport à fin 2022. L'exposition aux banques représentait CHF 1,2 milliard, soit 3% de l'exposition totale.

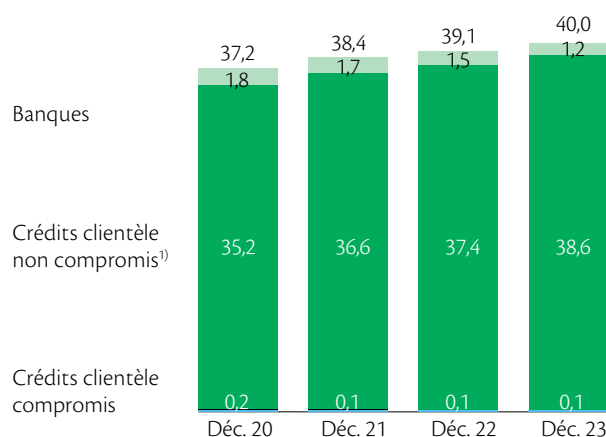
L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 79% de l'exposition clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 44% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est globalement stable par rapport à 2022. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 50% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2023.

Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 7 points de

Évolution des crédits banques et clientèle

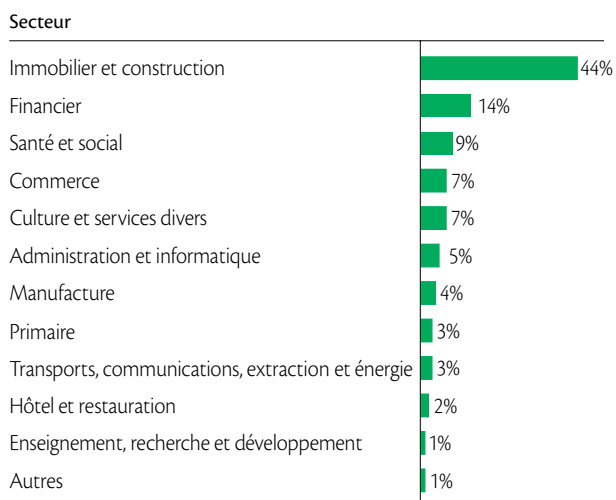
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère¹⁾



¹⁾ Hors immobilisations financières

Crédits clientèle par secteur économique

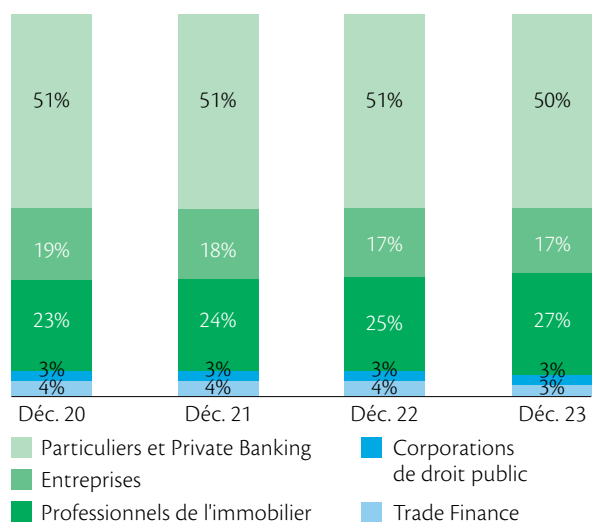
En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère¹⁾, au 31.12.2023



¹⁾ Hors immobilisations financières

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit non compromis, au bilan et hors bilan, maison mère¹⁾

Domicile du client	31.12.2022	31.12.2023
Canton de Vaud	80%	79%
Suisse hors Vaud	17%	19%
Union européenne + Amérique du nord	1%	1%
Autres	3%	2%

¹⁾ Hors immobilisations financières

base, 6 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 121 millions, soit 0,3% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur le site internet www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

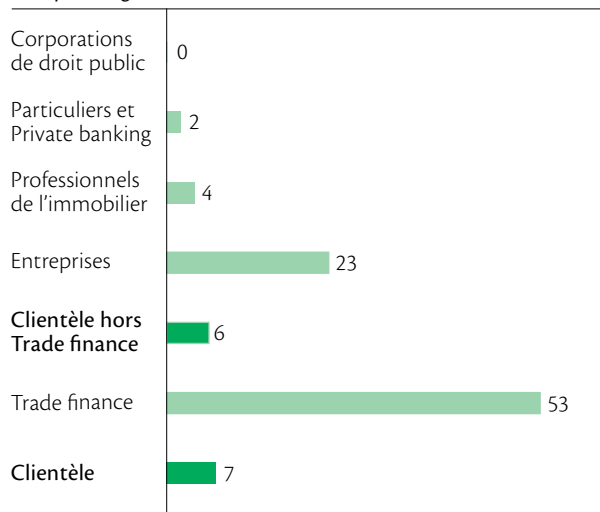
3.1 Risque de marché dans le trading book

Les activités de négoce sont gérées par le département Salle des marchés de la division Asset Management & Trading. Il intervient principalement sur les marchés actions, obligataires et devises (y compris les métaux précieux) à la demande de la clientèle. Il possède une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making).

Taux de perte attendue

Hors coûts de gestion aux Affaires Spéciales, en points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2023

Groupe de segments-client



Tout nouveau type de produit ou d'instrument de la division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables des départements Asset Management, Opérations, Politique d'investissement, Risk Management et Salle des marchés. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant le lancement d'un nouveau type de produit.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le secteur Risques marché du département Risk Management, rattaché à la division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la division Asset Management & Trading. Le secteur Risques marché utilise notamment les mesures suivantes:

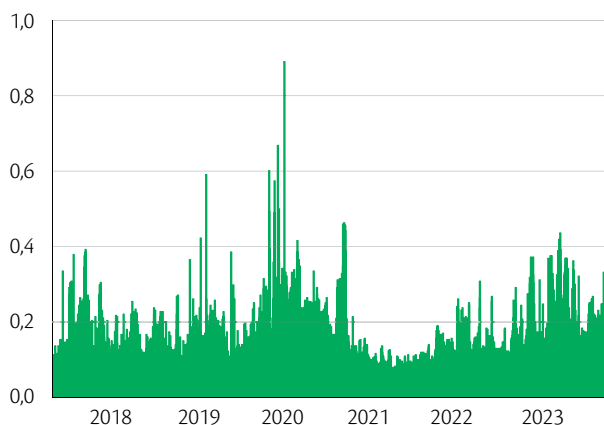
- La Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le secteur Risques marché.

Le risque de marché du trading book reste une source de risque marginale pour la Banque. Sur l'ensemble de l'année 2023, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée à un niveau faible, en moyenne de l'ordre de CHF 0,2 million.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances de taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement de la clientèle sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO («Asset & Liabilities Committee») de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en termes de sensibilité de la valeur des fonds propres à la courbe de taux, exprimée en durée des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se

traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

4. Risques opérationnels

La Banque a défini une approche globale pour la gestion des risques opérationnels et des approches de contrôle dédiées pour certaines déclinaisons spécifiques, notamment les risques clés contrôlés par le Compliance et la Sécurité, développés ci-après.

Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2008/21 sur les risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les points à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition:

- à un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (design inadéquat du dispositif de contrôle, mise en œuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle);
- à des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c'est-à-dire des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, de la clientèle ou d'autres acteurs externes;
- à des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax, e-mails et réseaux sociaux);
- à une infrastructure inappropriée;
- à une organisation – regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel

(règlements, politiques, directives et manuels) – inadéquate par rapport aux activités de la Banque;

- à des dangers naturels.

Des facteurs de risques opérationnels peuvent donner lieu à des événements de risque. La Banque distingue des catégories d'événements de risques potentiels qui sont:

- La non-conformité, c'est-à-dire un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque.
- Des fraudes internes.
- Des fraudes externes qui incluent la possibilité de cyberattaques visant spécifiquement la clientèle.
- Des incidents liés aux ressources humaines.
- Des incidents liés aux relations clientèle et aux pratiques commerciales.
- Des pertes de moyens d'exploitation.
- Des défaillances des systèmes d'information de la BCV, y compris celles liées à des cyberattaques.
- Des incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Afin d'évaluer la maîtrise des risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles, de demandes de la FINMA ou de la découverte d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par le département Risk Management et les experts fonctionnels (entre autres, le département Compliance et le département Sécurité). Ces revues cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles opérationnels et managériaux.

En complément de cette approche d'identification des risques, la Banque collecte et analyse de manière exhaustive et systématique les principaux incidents de risques opérationnels survenus dans le cadre de ses activités. Ils sont recensés dans un applicatif dédié et sont analysés sur une base de reporting mensuel. Dans le but d'assurer le suivi de l'évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l'ensemble et par catégorie de risques opérationnels.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

5. Risques clés dans le domaine du Compliance

Les risques clés contrôlés par le Compliance regroupent le risque inhérent d'un acte de blanchiment d'argent/de financement du terrorisme (BA/FT), d'abus de marché ou d'être en relations d'affaires (ou de recevoir/transférer des fonds) avec une personne physique ou morale sous sanctions économiques ou non conforme fiscalement, de donner un conseil d'investissement inapproprié, ainsi que les risques de contrôle respectifs, c'est-à-dire la possibilité d'un design inadéquat du dispositif de contrôle, d'une mise en œuvre non conforme du dispositif de contrôle ou d'un manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle. Le risque de contrôle résulte de l'obligation réglementaire de disposer de systèmes de diligence.

L'attitude de la Banque en matière de risque inhérent de compliance est celle d'une banque universelle à fort ancrage régional. Dans ce sens, les relations d'affaires de la Banque sont représentatives de l'ensemble des métiers de base focalisés sur le canton de Vaud, des métiers de banque universelle à synergies fortes avec les métiers de base et des métiers de banque universelle à rentabilité élevée (comme le Trade Finance). Dans tous ses métiers, la Banque privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent est jugé plus élevé en matière de BA/FT, d'abus de marché, de sanctions économiques et de conformité fiscale, et vise à donner des conseils d'investissement appropriés.

L'attitude de la Banque en matière de risque de contrôle consiste à définir et mettre en place un dispositif de contrôle jugé adapté à son profil de risque et reflétant des standards de référence. De plus, elle veille à sa bonne application dans toute la Banque. Le dispositif de contrôle fait l'objet de revues périodiques afin de s'assurer de son adéquation par rapport aux risques inhérents et à leurs éventuelles évolutions.

Dans ces domaines de compétences, le département Compliance assure, pour l'ensemble de la Banque, une double fonction de support et de contrôle. Il dispose d'une responsabilité première de veille réglementaire et d'évolution des règles, méthodes et processus en matière de compliance. Il assure la formation des collaborateurs et collaboratrices et leur fournit un support continu dans l'application des règles et méthodes de compliance. Le département Compliance a également une mission de contrôle de deuxième niveau de l'application par les métiers des dispositions réglementaires des domaines de compétences du Compliance.

5.1 Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds, au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent des risques inhérents qu'un ou plusieurs clients soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La surveillance bancaire a confié aux banques une mission majeure dans la lutte contre le BA/FT. Ainsi, elles ont l'obligation de disposer d'un système permettant de détecter les indices de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds d'un client et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de cette diligence qui repose, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que la clientèle effectue par l'intermédiaire de la Banque.

Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques BA/FT au niveau des relations d'affaires et/ou des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et contrôle des métiers de front.

Surveillance des relations d'affaires

La Banque procède systématiquement à l'identification du cocontractant, de l'ayant droit économique et/ou du détenteur de contrôle. L'ensemble de la clientèle est en outre surveillée en continu afin de détecter les éventuelles personnes condamnées ou soupçonnées d'infractions de BA/FT ainsi que les personnes politiquement exposées (PEP) figurant sur des bases de données publiques.

Les relations d'affaires sont catégorisées en différents niveaux de risque BA/FT par le biais de critères de risque se fondant sur les exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA) et de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), ainsi que sur le profil de risque des activités de la Banque. La catégorisation des relations d'affaires détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru BA/FT font l'objet d'un processus de validation, à l'entrée en relation et lors de revues périodiques, comprenant différents niveaux hiérarchiques, notamment une validation systématique par le département Compliance. Cette validation repose sur des clarifications apportées par les métiers de front et répondant à des exigences internes strictes, notamment en termes de documentation corroborative, définies par métier de la Banque.

Pour les métiers Private Banking et Trade Finance, des comités d'entrée et de revue de relation spécifiques, avec la participation du département Compliance qui dispose d'un droit de veto, procèdent à la validation des relations.

Surveillance des transactions

La Banque catégorise les transactions de la clientèle en se basant sur leur importance et les critères de la LBA et de l'OBA-FINMA pertinents par rapport à son profil de risque. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié comprenant des modèles de détection et paramétrages adaptés aux différents métiers de la Banque, permettant d'identifier les transactions présentant un risque accru de BA/FT. Les modèles de détection sont calibrés afin de prendre en compte les indices pertinents en termes de fréquence, volume, nature des transactions et de comportements atypiques de la clientèle. Les indices de BA/FT relevés par les conseillers, notamment lors des interactions avec la clientèle ou sur la base d'information de tiers, sont directement transmis au département Compliance.

Les transactions à risque accru de BA/FT sont clarifiées conformément à des exigences internes strictes déclinées par métier de la Banque et les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le département Compliance.

Communication des soupçons de blanchiment

En cas soupçons fondés de BA/FT sur des relations d'affaires ou sur une transaction, la Banque, sous la responsabilité du département Compliance, procède systématiquement à une communication au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

5.2 Risque de non-application des sanctions économiques

Le respect de l'application des sanctions économiques est une obligation première pour la Banque. Elle applique, à sa meilleure connaissance, les différents régimes de sanctions qui l'impactent de fait par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne. Il s'agit notamment de sanctions à l'encontre de pays (embargos), de gel des avoirs de personnes physiques ou morales ou de sanctions visant certains secteurs spécifiques d'activités économiques.

Le département Compliance applique une diligence à l'entrée en relation et en continu sur l'ensemble de sa base de données clientèle afin de détecter les personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions économiques selon les différents régimes applicables. De plus, le département surveille les transactions entrantes et sortantes par le biais d'un système de détection et bloque, le cas échéant, les transactions suspectes. Une surveillance des titres de sociétés faisant l'objet de sanctions économiques est opérée, empêchant ceux-ci d'être négociés par la clientèle.

5.3 Risque d'abus de marché

La surveillance des abus de marché vise à identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché, en application de la circulaire FINMA 13/8 et de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

Les opérations de marché de la clientèle, y compris des collaborateurs et collaboratrices, sont surveillées par rapport à des performances atypiques et le possible accès à des informations d'initiés, au moyen d'un système informatique dédié. Par ailleurs, les personnes catégorisées comme initiées, selon des informations figurant sur des bases de données externes, sont répertoriées dans les systèmes informatiques de la Banque et leurs transactions sont contrôlées de manière étroite par le département Compliance.

La Banque surveille de manière informatisée les opérations de marché afin de détecter des comportements pouvant être assimilés à des manipulations de marché, notamment les achats et ventes effectués le même jour sur le même titre.

6. Risques clés dans le domaine de la Sécurité

Les risques clés contrôlés par la Sécurité regroupent les risques de sécurité informatique ainsi que les risques de sécurité physique.

- Les risques de sécurité informatique, notamment ceux liés à la cybercriminalité, concernent l'exploitation du système d'information, des données et des opérations nécessaires au fonctionnement de la Banque.
- Les risques de sécurité physique ont trait à l'intégrité des personnes, que ce soit la clientèle, les collaborateurs et collaboratrices, les partenaires et les prestataires externes, mais aussi à l'intégrité des infrastructures, c'est-à-dire les bâtiments ou locaux contenant les biens, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement de la Banque.

Face à ces menaces, la Banque met en œuvre un dispositif de sécurité approprié qui évolue de façon continue.

Le département Sécurité est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le dispositif de sécurité de la Banque. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps. Ses principales missions sont :

- **Assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations**, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité.
- **Assurer la sécurité et la sûreté des personnes, des infrastructures et des valeurs**, en définissant et en mettant en place un ensemble de mesures de sécurité. Ces mesures sont également basées sur l'analyse des menaces.
- **Assurer la gestion de crise et permettre la reprise des activités critiques**, en définissant et en mettant en place des mesures permettant de gérer les crises de manière appropriée et de maintenir les activités et services de la Banque.

6.1 Risques de sécurité informatique

Les activités relatives à la protection du système d'information, des données et des opérations sont réalisées par trois entités du département Sécurité. Plus spécifiquement, une entité regroupe les principales activités relatives à la lutte contre la cybercriminalité, à l'architecture de sécurité et à la gestion des incidents de sécurité informatique. Une deuxième entité assure les activités de gestion opérationnelle de la sécurité qui inclut la gestion des droits d'accès et des identités, la permanence de la sécurité informatique et l'exécution des contrôles. Une troisième entité assure la gestion du système de management de la sécurité de la Banque, la gestion de crise et de continuité des affaires et supervise la gestion et le contrôle financier des projets de sécurité pour la Banque.

La sécurité du système d'information et des données est assurée par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'évaluation de l'exposition inhérente aux menaces (ou types d'événements de risque potentiels), qui tient compte des spécificités de la Banque et de ses domaines d'activités. Les principales menaces identifiées et les éléments clés du dispositif de sécurité mis en place sont résumés ci-après.

Le risque de piratage des systèmes et d'accès non autorisé à des informations. Des événements de risque potentiels sont notamment des intrusions dans les systèmes (par exemple par

infection, par malware ou par un acte de malveillance interne) ou des attaques des systèmes (par exemple de type déni de service) dans le but de rendre inopérant des canaux ou de compromettre massivement des données. Afin de limiter ce risque, la Banque met en place un dispositif de sécurité surveillé de manière continue, recense et analyse les tentatives d'attaques, réalise une veille sécurité, mandate des sociétés externes qui réalisent des tests de résistance des systèmes et collabore étroitement avec les entités de la Confédération en charge de la lutte contre la cybercriminalité comme le NCSC (Centre national pour la cybersécurité). Elle met en place, revoit et teste à intervalles réguliers un plan de gestion de crise.

Le risque de vol de données ou de perte de confidentialité relative aux données clientèle. Des événements de risque potentiels sont en particulier la sortie massive de données confidentielles par un ou plusieurs employés de la Banque ou par des personnes externes. Afin de limiter ce risque, la Banque gère l'accès aux données de la clientèle de façon centralisée et attribue les droits selon le principe du «need to know», soit la restriction de l'accès au besoin. Elle fixe des niveaux de confidentialité différenciés des données clientèle et en restreint spécifiquement l'accès. Elle contrôle tous les flux de données sortants (courriel interne / internet / clé USB / CD) via une technologie de type « Data Loss Prevention » (DLP) et génère des alertes en relation avec des données électroniques d'identification clients (CID).

Le risque d'usurpation d'identités clientèle. Des événements de risque potentiels sont notamment le vol des identifiants clientèle ou le détournement d'outils mis à disposition de la clientèle (par exemple logiciels de paiement) dans le but de réaliser un transfert frauduleux de fonds de la clientèle. Afin de limiter ce risque, la Banque définit des pratiques d'identification clientèle, notamment afin d'assurer la non-répudiation des transactions, et de confirmation des ordres adaptés aux canaux utilisés et différenciés selon les segments de clientèle. Pour les plateformes comme bcv.net et TradeDirect, elle applique des pratiques d'authentification forte dont le niveau de protection est réévalué régulièrement. En parallèle, elle cherche régulièrement à sensibiliser la clientèle sur les risques de hacking par des articles, de l'information et des recommandations publiés sur le site www.bcv.ch.

6.2 Risques de sécurité physique

Les activités relatives à la protection des personnes, des valeurs physiques et des infrastructures de la Banque sont re-

groupées dans une entité dédiée à la sécurité physique au sein du département Sécurité.

La sécurité et la sûreté des personnes, des valeurs physiques et des infrastructures sont assurées par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'évaluation de l'exposition inhérente aux menaces (ou types d'événements de risque potentiels) qui tient compte des spécificités de la Banque et de ses domaines d'activités. Les principales menaces identifiées et les éléments clés du dispositif de sécurité mis en place sont décrits ci-après.

Le risque relatif à la sécurité des personnes. Des événements de risques potentiels sont notamment des accidents ou des agressions verbales ou physiques. Afin de limiter ces risques, la Banque applique les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et de protection de la santé au travail, ainsi que pour l'organisation de la prévention. Elle procède à des campagnes de sensibilisations des collaborateurs et collaboratrices et forme des secouristes d'entreprise sur ses principaux sites. La Banque s'appuie aussi sur les managers en les sensibilisant au travers de formations et par la mise à disposition d'outils de monitoring des collaborateurs et collaboratrices.

Le risque de vols physiques. Des événements de risques potentiels sont notamment le vol de valeurs, de biens ou de documents par des acteurs internes ou externes à la Banque. Afin de limiter ce risque, la Banque définit des zones de sécurité, en limite l'accès aux personnes et surveille de façon continue les bâtiments. Elle s'assure contre le vol et sensibilise les collaborateurs et collaboratrices dans les agences à la problématique au travers de formations.

Le risque de dommage aux infrastructures. Des événements de risques potentiels sont notamment des pertes de moyens d'exploitation par exemple dues à un incendie ou une coupure d'électricité, une pandémie ou des catastrophes naturelles. Afin de limiter le risque de perte de moyens d'exploitation, la Banque sauvegarde quotidiennement ses données de manière redondante sur ses deux centres de calculs; la restauration des données est assurée par un plan de reprise testé régulièrement. La Banque dispose également de plans (pandémie, catastrophe) qui organisent la continuité des activités critiques; les infrastructures nécessaires à cet effet font l'objet d'adaptations et de contrôles annuels.

7. Risques liés au climat

7.1 Introduction

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique ainsi que le processus induit de transition vers une économie faiblement émettrice en carbone ont des conséquences socioéconomiques de plus en plus importantes qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques y compris le secteur financier et les banques.

Dans le but de protéger les intérêts de la Banque et de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la Banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques / business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

La Politique et stratégie des risques (PSR) de la Banque, validée annuellement par les organes (Conseil d'administration et Direction générale), met en évidence l'approche de prise en compte des facteurs de risque liés au climat dans l'évaluation des risques et les responsabilités en la matière. Les rapports sur les risques présentés régulièrement aux organes incluent un suivi des expositions aux facteurs de risque liés au climat.

Les principales orientations de la Banque relatives aux risques liés au climat sont présentées ci-après selon la structure de référence et les attentes générales de publication établies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

7.2 Gouvernance

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCV sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques (voir chapitre 1.4 Gouvernance de la gestion des risques). Elles incluent des responsabilités de surveillance des risques par le Conseil d'administration, d'évaluation et de gestion des risques par la Direction générale et de développement de méthodes d'évaluation des risques par le département Risk Management. Ces responsabilités tiennent explicitement compte des facteurs de risque liés au climat.

Le Conseil d'administration décide des fondements de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque (profil de risque visé) de la Banque. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, le Conseil d'administration s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. Ce suivi est réalisé trimestriellement dans le reporting des risques et annuellement dans le cadre de l'analyse des principaux risques.

La Direction générale est responsable de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. Ce suivi est réalisé trimestriellement dans le reporting des risques et annuellement dans le cadre de l'analyse des principaux risques.

Le département Risk Management est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôle des risques, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat.

7.3 Gestion des risques

La gestion des risques liés au climat s'inscrit pleinement dans les principes communs d'évaluation des risques de la Banque. Les conséquences physiques du changement climatique et la transition vers une économie faiblement émettrice en CO₂ font partie des principaux types de facteurs de risque pouvant affecter de façon adverse les expositions au risque. Les risques liés au climat peuvent ainsi être définis comme la possibilité qu'un événement de risque résultant de la dégradation d'un ou de plusieurs facteurs de risque liés au climat ait un impact adverse pour la Banque. Ce risque peut être de nature stratégique, de crédit, de marché et opérationnelle.

Facteurs de risque liés au climat

- Les *lois, règlements et « valeurs »* peuvent évoluer de façon importante afin d'accélérer la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone. Les restrictions sur les émissions des bâtiments, des véhicules et dans l'industrie, les obligations de publication et la stigmatisation d'entreprises, de secteurs d'activité voire d'attaque en responsabilité peuvent connaître des renforcements majeurs.
- Le *développement économique* est fortement affecté par des changements structurels de l'économie reflétant des

évolutions dans la demande de biens et services et du progrès technique. La transition vers une économie faiblement émettrice en carbone va changer la valeur des ressources; des secteurs et industries (par exemple le secteur de l'automobile) vont se transformer, des délocalisations d'emplois vont se réaliser.

- Les *dangers naturels physiques* d'origine climatique deviennent plus fréquents et plus intenses selon les régions du monde en raison du changement climatique. Ils sont de deux principaux types:
 - Des conditions météorologiques extrêmes de type aigu (par exemple des tempêtes pouvant provoquer des inondations, crues, glissements de terrain ou encore avalanches, des vagues de chaleur, des sécheresses et des feux de forêt).
 - Des altérations durables du climat de type chronique (provoquant par exemple des désertifications, l'érosion de zones côtières, la submersion de côtes ou la diminution de l'enneigement en montagne, la fonte des glaciers).

Etant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la Banque est exposée aux facteurs de risque liés au climat de façons diverses: dans son positionnement stratégique, ses décisions d'affaires quotidiennes, les expositions de crédit, les expositions de marché et les expositions opérationnelles. Dans chaque activité, les facteurs de risque liés au climat font partie intégrante de la gestion des risques. Les sources d'exposition identifiées font l'objet d'analyses et d'un suivi par les organes, notamment dans le reporting des risques.

7.4 Stratégie

La Banque est essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie diversifiée fortement orientée sur le secteur des services, en terme relatif, moins affecté par la transition énergétique que le secteur industriel. Elle s'assure que son orientation stratégique et la fixation de ses objectifs soient définis en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique (engagement actuel et trajectoire induite par les objectifs à l'horizon 2030 et 2050).

Ci-après, les facteurs de risque liés au climat sont évalués pour les principales sources d'exposition: les activités de crédit, les activités de marché et de placement de clientèle et le fonctionnement opérationnel de la Banque.

Activités de crédit

Dans les activités de crédit, la Banque est principalement active dans les activités de financement hypothécaire

(principalement dans le canton de Vaud) et dans les activités de financement aux entreprises (dans le canton de Vaud, de façon sélective à des grandes entreprises en Suisse et de façon également limitée dans le cadre de son activité de Trade Finance dans le monde entier).

La zone principale d'activité de la Banque étant peu exposée aux dangers naturels physiques, l'analyse de l'exposition aux facteurs de risque de transition liés au climat a été priorisée. Dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit, la part des expositions potentiellement sujettes à des augmentations du risque de défaut en raison des facteurs de risque de transition liés au climat a été systématiquement mise en évidence et un suivi a été mis en place:

- **Exposition hypothécaire:** la part des financements d'objets immobiliers résidentiels considérés comme plus exposés aux facteurs de risque de transition est considérée comme très faible (inférieure à 5% du total des expositions) et tendanciellement en baisse. Il s'agit pour l'essentiel de financements d'objets résidentiels (immeubles locatifs, villas et PPE) dont la construction est antérieure aux années deux mille, dont l'agent énergétique principal utilisé pour la production de chaleur est le mazout ou le gaz et qui ont été octroyés à la clientèle avec une classe de risque inférieure à la moyenne du portefeuille. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de perte de crédit pour la Banque est jugé marginal. Dans les activités hypothécaires, la Banque contribue au financement de la transition énergétique en incitant les propriétaires immobiliers, par un taux d'intérêt avantageux, à acquérir un bien immobilier ou réaliser des travaux répondant à des critères écologiques. De plus, conformément aux directives de l'Association suisse des banquiers (ASB), les conseillères et conseillers à la clientèle thématisent les enjeux et l'intérêt de la rénovation énergétique avec la clientèle dans le cadre des entretiens de conseil en financement hypothécaire lorsque le bien répond à des critères de vétusté définis par la Banque.
- **Exposition aux entreprises (hors Trade Finance):** la part des financements BCV à des entreprises dans les secteurs les plus impactés par la transition est modérée (de l'ordre de 20%) sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie d'origine fossile. Dans une large proportion, il s'agit de groupes suisses actifs dans les transports (aérien, maritime et par route), la construction, l'industrie et la chimie/pharmaceutique. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de défaut des contreparties financées est jugé faible et est pris en compte dans l'analyse

individuelle du risque de crédit. La BCV a ainsi formalisé dans le processus de crédit dédié aux financements commerciaux une section d'analyse spécifique sur les risques environnementaux et sociaux.

- **Expositions liées au Trade Finance:** les financements de matières premières d'origine fossile représentent environ 25% à 30% des financements (exprimés en USD) du Trade Finance. Il s'agit dans une large proportion de produits dérivés du pétrole (liquide ou gazeux) et dans une plus faible proportion de charbon vapeur (concentration sur les flux à destination des pays en voie de développement énergétique). L'ensemble de ces financements sont de type transactionnel avec des échéances inférieures à une année. Les facteurs de risque de transition liés au climat n'ont pas d'impact matériel sur le risque de perte de crédit pour la Banque. Depuis 2019, la BCV a pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris (scénario de l'IEA).

Activités de marché et de placement de la clientèle

Les facteurs de risque liés au climat n'ont qu'une importance limitée sur les risques de marché. La Banque ne s'engage pas dans des activités de négoce pour compte propre et elle n'investit pas dans un portefeuille de participations. Elle détient pour gérer ses contraintes de liquidité un portefeuille d'immobilisations financières constitué d'obligations de première qualité et sans orientation sectorielle particulière (principalement titres émis par la CLG & BLG, obligations de la Confédération, des cantons suisses ou d'autres entités supranationales étatiques).

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV réalise des placements à la demande de sa clientèle privée et institutionnelle. La valorisation des placements réalisés pour la clientèle peut être affectée par les facteurs de risque liés au climat, notamment des renforcements de lois sur les émissions de CO₂, la stigmatisation de secteurs d'activités / d'entreprises, l'évolution de la valeur des ressources ou des conditions météorologiques extrêmes comme des tempêtes ou des vagues de chaleur.

Depuis 2021, la Banque collecte les attentes de sa clientèle privée en matière d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le contrôle d'alignement du portefeuille intègre, en complément des critères financiers traditionnels, des critères extrafinanciers pour suivre les

approches déployées dans le portefeuille, notamment les éventuelles thématiques durables à privilégier ou les activités à exclure. Une analyse et un reporting du portefeuille assurent à la clientèle sous mandat une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). Ce processus sera étendu à la clientèle institutionnelle en 2024. De plus, afin d'assurer une implémentation en conformité avec la politique ISR au travers des différents métiers, la dimension ESG est intégrée au système de contrôle interne de la Banque. Le développement de ce processus de contrôle interne et de gestion des risques ESG a été déployé en 2023 et sera renforcé dans les prochaines années.

En 2022, la BCV a réitéré l'exercice de transparence proposé par l'Office fédéral de l'environnement (test PACTA) portant sur l'exposition de portefeuilles représentatifs de sa gestion aux secteurs intensifs en carbone et donc aux facteurs de risque de transition. Les résultats de cette analyse ont mis en évidence une exposition relativement plus faible que le marché (en comparaison à l'indice MSCI World et au portefeuille agrégé de l'ensemble des banques ayant participé au test). À noter que dans le cadre de la gestion d'actifs, la BCV applique une politique d'exclusion pour ses investissements directs sur les sociétés dont une part significative (25% et plus) des revenus est liée au charbon thermique (extraction et génération d'électricité) et aux hydrocarbures non conventionnels.

Fonctionnement opérationnel de la Banque

Les évolutions des lois, des règlements et des « valeurs » en lien avec le climat vont affecter les exigences réglementaires touchant au fonctionnement de la Banque. En particulier, des obligations de transparence accrue sur les questions climatiques peuvent affecter les publications institutionnelles. Annuellement, la Banque publie un Rapport de responsabilité sociale d'entreprise conforme aux normes GRI de reporting de développement durable et participe à diverses initiatives externes et divers partenariats (adhésion aux UNPRI, membre du SSF, participation à l'enquête CDP, partenariat stratégique avec Ethos). En outre, elle appliquera l'ordonnance relative au rapport des grandes entreprises sur les questions climatiques et publiera un rapport dédié dès l'exercice 2024. Elle adoptera, dans ce cadre, les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

La Banque entreprend de nombreuses mesures pour réduire son empreinte carbone, notamment celle liée au chauffage de ses bâtiments, et cherche à encourager la mobilité active auprès de ses collaboratrices et collaborateurs (déplacements pendulaires).

Bien que la BCV se situe dans une région relativement peu exposée aux dangers naturels physiques, des conditions météorologiques extrêmes (notamment tempêtes, inondations, glissements de terrain, vagues de chaleur) peuvent donner lieu à des événements de risques opérationnels, en particulier des incidents de personnes (accidents, maladie) et des pertes des moyens d'exploitation (dommages aux bâtiments). À la BCV, la sécurité des personnes et des infrastructures est assurée par la mise en place d'un cadre de mesures de référence (basé notamment sur les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et plans de continuité des activités critiques).

7.5 Mesures et cibles

La BCV effectue une veille active sur les mesures des risques liés au climat et oriente ses pratiques sur les méthodes de référence, en particulier dans le contexte des activités de crédit et de placement de la clientèle. Dans ces mêmes activités, la Banque étudie en parallèle différentes possibilités de compléter ses données climatiques / environnementales, notamment pour mesurer les risques liés au climat.

À titre illustratif, dans le cas du suivi des expositions crédit aux facteurs de risque liés à la transition:

- Les expositions hypothécaires sont classées selon des classes d'émission de CO₂ des bâtiments en se basant sur une modélisation de la consommation d'énergie et des facteurs d'émissions spécifiques à la source de production de chaleur (par exemple gaz, mazout, pompe à chaleur) et d'électricité de chaque bâtiment.
- Les expositions aux entreprises (hors Trade Finance) sont classées selon les secteurs d'activités pertinents pour la politique climatique (basée sur Battiston, S. et al. A climate stress-test of the financial system).
- Les expositions Trade Finance sont classées selon une méthodologie interne basée sur l'importance des émissions des marchandises financées pour le Trade Finance.

Dans les prochaines années, la Banque va continuer de faire évoluer ses méthodes d'évaluation des risques liés au climat en cherchant à adopter les approches de référence et par l'amélioration des données nécessaires à ces évaluations.

Enfin, la BCV s'engage à réduire les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement (impacts directs) d'au moins 35% d'ici à 2030, par rapport au niveau de 2019. Les émissions liées à son impact environnemental direct sont publiées annuellement dans le rapport de Responsabilité sociale d'entreprise selon la norme GRI (Global Reporting Initiative).

Principes cadre du système de contrôle interne (SCI) de la BCV

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application des circulaires FINMA 17/01 sur la gouvernance d'entreprise et 08/21 sur les risques opérationnels. La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

La BCV distingue le SCI global du SCI opérationnel. Sur le plan conceptuel, le rôle du SCI global est de s'assurer que l'appétit de risque est défini de façon cohérente avec la capacité de prise de risque et que le cadrage global des risques est approprié par rapport aux risques identifiés. Dans les faits, le SCI global est constitué d'un ensemble d'éléments qui structurent l'orientation, le fonctionnement et la marche des affaires de la Banque. Il s'agit notamment des éléments tels que: une gouvernance saine, une organisation clairement définie et des objectifs cohérents visant la pérennité, un modus operandi défini entre la Direction générale, le Conseil d'administration et leurs comités respectifs, des revues périodiques de la stratégie globale de la Banque et de ses métiers, de la stratégie financière et de la politique de risques (y compris les grandes limites de prise de risque), et des reportings alignés sur l'organisation des activités de la Banque et le cadrage des risques.

À l'échelle des collaborateurs, collaboratrices et managers, la mise en application du cadrage global des risques se traduit dans le fonctionnement opérationnel en tâches et responsabilités, compétences de décision, limites et délais à respecter, procédures et règles à appliquer ou encore documentation et formulaires à utiliser. Dans ce sens, le cadrage global a des implications sur l'ensemble du fonctionnement opérationnel.

Le rôle du SCI opérationnel est d'assurer que les collaborateurs, collaboratrices et managers respectent le fonctionnement opérationnel qui leur a été défini. Les chefs de département sont responsables de la mise en oeuvre et de la mise à jour du fonctionnement de leur département et de son SCI opérationnel, la

responsabilité finale relevant de celle du directeur général.

Le SCI opérationnel est composé des risques opérationnels d'exécution (ROE) et de leurs contrôles mis en place pour maîtriser ces risques. Un ROE consiste notamment en potentiel d'erreurs, de dysfonctionnements ou de non-application des règles et limites à respecter ou encore des documentations à formaliser. Les ROE pertinents à l'échelle de la Banque sont considérés comme ROE clés. Pour chaque ROE clé, les contrôles sont définis et documentés à l'échelle Banque. Il s'agit systématiquement des contrôles opérationnels réalisés par les collaborateurs dans le cadre de leurs activités et des contrôles managériaux réalisés à chaque niveau de management (jusqu'au chef de département) visant à s'assurer de la réalisation adéquate des contrôles de niveau précédent.

Sur le plan conceptuel, le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la Direction générale (SCI de la DG), alors que le troisième niveau du Conseil d'administration:

- Niveau 1: les contrôles opérationnels (1a) et managériaux (1b) suivent les lignes hiérarchiques.
- Niveau 2: les contrôles de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 sont réalisés par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne (par exemple Risk Management et Compliance).
- Niveau 3: des revues périodiques indépendantes des niveaux 1 et 2 sont réalisées par l'Audit interne. Les principes et le programme de ces contrôles sont définis dans le Règlement d'Audit interne.

La Direction générale donne une responsabilité de contrôle importante aux responsables hiérarchiques avec l'appui d'entités fonctionnelles centralisées. Elle veille au respect des séparations de fonction assurant l'absence de conflit d'intérêt en matière de contrôle de niveau 1 et 2. La Direction générale in corpore et chacun de ses membres accordent une grande importance à la qualité, l'efficacité et l'adéquation du SCI opérationnel mis en place et l'appliquent avec rigueur. En cela, la Direction générale montre l'exemple aux chefs de département et à l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

La définition et le fonctionnement du SCI opérationnel tient compte de la structure organisationnelle de la Banque, des caractéristiques des métiers et des fonctions, de l'importance des risques et du besoin d'utiliser efficacement les compétences disponibles au sein de la Banque.

Gouvernance d'entreprise

Structure du Groupe et actionnariat	79
Structure du capital	79
Conseil d'administration	81
Direction générale	93
Rémunérations, participations et prêts	100
Droit de participation des actionnaires	108
Prises de contrôle et mesures de défense	110
Organe de révision	110
Politique d'information	111
Périodes de blocage	112
Adresses de contact	113

Gouvernance d'entreprise

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange¹.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise»² chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacune et chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son rapport annuel, des rapports Bâle III - pilier 3 et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statutsⁱ et dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCVⁱⁱ»), qui sont disponibles sur internet³.

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public non soumise aux dispositions concernant les sociétés anonymes du Code des obligations suisse (CO), conformément à l'article 763, alinéa 2, du CO. Toutefois, par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014 a accepté d'introduire dans les Statutsⁱ certaines dispositions sur:

- le Représentant indépendant (article 18bis des Statutsⁱ),
- le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statutsⁱ),
- le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statutsⁱ) et de la Direction générale (article 29 des Statutsⁱ),
- les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statutsⁱ),
- la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statutsⁱ),
- la composition des rémunérations (article 30ter des Statutsⁱ),
- le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statutsⁱ),
- les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statutsⁱ).

L'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat demeurent soumises à la LBCVⁱⁱ (voir article 12). La Banque est en outre tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statutsⁱ).

¹ Voir le lien <https://www.ser-ag.com/fr/resources/laws-regulations-determinations/regulations.html>

² Ce texte est disponible sur le site internet economiesuisse.ch

³ Voir en page 112 les liens exacts vers ces documents

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2023)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 10.7 «Participations consolidées» des comptes du Groupe (page 141). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise ⁱⁱ du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2023, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 1 était de CHF 9,3 milliards
Numéro de valeur	53.175.175
Code ISIN	CH0531751755

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2023)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive applicable au niveau du groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Le Conseil d'administration de la Maison mère propose aux conseils d'administration des filiales, sur préavis de la Direction générale de la Maison mère, la nomination de la majorité, en principe, des membres du Conseil d'administration (dont le président ou la présidente) et la nomination du ou de la CEO de chacune d'elles.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 10.7 des comptes du Groupe (page 141).

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2023, l'État de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 3% des droits de vote ou du capital. À ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'État de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 19,0% au 31 décembre 2023.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2021, 2022 et 2023 figurent aux points 3 et 5.12 des comptes de la Maison mère (pages 177 et 185). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 123 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 86 061 900 actions nominatives d'un nominal de CHF 1.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2023, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2021, 2022 et 2023)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au cours des trois derniers exercices.

Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	86 061 900	86 061 900	86 061 900

Évolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capital social (entièrement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 892	2 961	3 103
Réserves pour risques bancaires généraux	666	666	666
Fonds propres, part des minoritaires	0	0	0
Total	3 644	3 713	3 855

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2023

Nombre d'actions	86 061 900
Proposition de dividende ordinaire	CHF 4,30
Valeur nominale	CHF 1
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). (...) Cette limite ne s'applique

ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nommées »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2023, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. La présidente et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années.

Les membres du Conseil d'administration entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, LBCVⁱⁱ, et 21, alinéa 3, des Statutsⁱ, le Conseil d'État nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'État nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit pour 2023 d'Éftychia Fischer, Fabienne Freymond Cantone, Stefan Fuchs (qui a remplacé Peter Ochsner le 1^{er} juillet 2023) et Jean-François Schwarz. La lettre de mission a pour objets de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'État leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'État de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'État de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme, et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statutsⁱ). Elle décrit également ce que le Conseil d'État attend en termes de communication vis-à-vis de l'État de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la

LBCVⁱⁱ et les Statutsⁱ (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statutsⁱ). Dans le Comité Audit et Risque ont siégé en 2023 deux membres nommés par le Conseil d'État (Peter Ochsner, président, jusqu'au 30 juin 2023, puis Stefan Fuchs qui l'a remplacé en tant que président de ce comité dès le 1^{er} juillet 2023, et Jean-François Schwarz) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (Jack G. N. Clemons). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Les sept membres du Conseil d'administration sont indépendants au sens de la Circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale et quatre membres sont nommés par le Conseil d'État. Ces derniers sont certes nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants car ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Nom Date de naissance Nationalité	Formation	Parcours professionnel
Eftychia Fischer 1963 Suisse et grecque	Bachelor en physique à l'Imperial College de Londres. Diplômée de l'Advanced Management Program (AMP) de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie et certifiée Chartered Financial Analyst (CFA) et Financial Risk Manager (FRM).	Présidente du Conseil d'administration depuis le 1 ^{er} janvier 2022. Après avoir obtenu un Bachelor en physique à l'Imperial College de Londres, elle a débuté sa carrière en 1986 en tant que trader en dérivés de taux d'intérêt chez Société Générale Strauss Turnbull à Londres. Après divers postes à responsabilités à Paris et Zurich dans des établissements tels que J.P. Morgan & Co., Julius Baer et EFG International, elle a rejoint UBP en 2010, en qualité de responsable de la division Treasury & Trading. En plus de cette fonction, elle a également dirigé la division Asset Management de l'UBP entre 2012 et 2015. Depuis 2015, elle siège au Conseil d'administration de Vaudoise Assurances.
Jean-François Schwarz 1955 Suisse	Master en Sciences économiques, mention gestion d'entreprises de l'Université de Lausanne (HEC).	Nommé par le Conseil d'État et entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2019, Jean-François Schwarz a également été nommé vice-président du Conseil d'administration par le Conseil d'État au 1 ^{er} janvier 2020. Il dispose de plus de quarante ans d'expérience dans le domaine bancaire. Il a entamé sa carrière au sein de la BCV en 1976 dans le domaine des crédits commerciaux. De 1986 à 2003, il a travaillé pour le Credit Suisse entre Lausanne, New York, Zurich et Genève où il a assumé d'importantes fonctions dans le cadre des activités liées aux crédits et aux PME notamment. En 2003, il revient à la BCV en tant que responsable de la Division Entreprises – qui comprend les départements PME, Grandes Entreprises et Trade Finance – jusqu'en juin 2017, date de sa retraite.
Jack G. N. Clemons 1966 Suisse et britannique	Master à l'Université de Cambridge, GB. MBA de l'INSEAD, France. Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England & Wales (ICAEW), GB.	Jack G. N. Clemons, élu par l'Assemblée générale du 21 avril 2016, est entré en fonction à cette date. Il a commencé sa carrière en révision d'entreprise jusqu'à devenir associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'oriente ensuite vers la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il a rejoint, à Lausanne, le Groupe BATA, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il a quittée en 2015. Depuis lors, il est devenu membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.
Ingrid Deltenre 1960 Suisse et néerlandaise	Masters en pédagogie, journalisme et anthropologie biologique à l'Université de Zurich.	Ingrid Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1 ^{er} mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} mai 2020, elle est également présidente du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. De 2010 à 2017, elle a été la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision). Depuis lors, elle est devenue membre de plusieurs conseils d'administration.

Fabienne Freymond Cantone 1963 Suisse et italienne	Master en Sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Nommée par le Conseil d'État et entrée en fonction le 26 avril 2018, Fabienne Freymond Cantone a débuté sa carrière chez Arthur Andersen, puis à la Banca della Svizzera Italiana. Elle a ensuite été successivement membre puis présidente de la Commission des Finances de la Ville de Nyon entre 1998 et 2006. Dès cette date et jusqu'au 30 juin 2021, elle fait partie de la Municipalité de la Ville de Nyon, dont elle a été la Municipale des Finances entre 2006 et 2011. En parallèle, elle a été députée au Grand Conseil du canton de Vaud de 2002 à 2018. Elle a été membre de la Commission des Finances jusqu'en 2012 puis, dès 2017, présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil. Depuis lors, elle est devenue membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.
Stefan Fuchs, 1960, Suisse	Apprentissage bancaire. Économiste d'entreprise de l'École Supérieure de Cadres pour l'Économie et l'Administration (ESCEA), Zurich. Expert-comptable diplômé.	Nommé par le Conseil d'État, Stefan Fuchs est entré en fonction le 1 ^{er} juillet 2023. Il est aussi président du Comité Audit et Risque dès cette date. Stefan Fuchs est reconnu réviseur responsable en matière bancaire, de négociants en valeurs mobilières et de fonds de placement par la Commission fédérale des banques en 1991. Il a notamment travaillé pendant plus de 35 ans pour le cabinet d'audit et de conseil Andersen, puis pour Ernst & Young (EY) après la fusion avec ce dernier en 2002. Stefan Fuchs a accumulé une large expérience, notamment au travers de mandats de révision dans les domaines bancaires et de la gestion d'actifs. Depuis 2002, il a été membre de divers comités de direction dans le domaine de la révision chez EY. Il a été responsable de la conformité, des risques et des normes professionnelles («Professional Practice Director») pour le secteur financier à la division Services financiers à partir de 2017 et il est entré au comité de direction Services financiers chez EY Suisse en 2020.
Peter Ochsner 1956 Suisse	Économiste d'entreprise de l'École Supérieure de Cadres pour l'Économie et l'Administration (ESCEA), Zurich. Expert-comptable diplômé.	Nommé par le Conseil d'État, Peter Ochsner est entré en fonction le 1 ^{er} juillet 2016. Il a aussi été président du Comité Audit et Risque dès cette date. Après avoir travaillé en tant que collaborateur du département Organisation et Révision interne à la Banque nationale suisse, Peter Ochsner a rejoint PricewaterhouseCoopers SA en 1982. En sa qualité de membre de la Direction de PwC, il a dirigé de 2006 à 2014 le secteur Audit de PwC en Suisse. Expert-comptable diplômé et ancien réviseur bancaire responsable, Peter Ochsner est au bénéfice d'une vaste expérience dans l'audit national et international couvrant les domaines de l'assurance et de la banque. Peter Ochsner a conclu sa carrière au sein de PwC en 2014. Il a quitté ses fonctions au Conseil d'administration le 30 juin 2023.
Pierre-Alain Urech 1955 Suisse	Diplôme d'ingénieur en génie civil EPFZ. Diplôme post-grade EPFL en gestion d'entreprise ferroviaire. Divers cours de direction d'entreprise, management, marketing, finances et RH en Suisse et à l'étranger (New York).	Pierre-Alain Urech, élu par l'Assemblée générale le 29 avril 2021, est en fonction depuis le 1 ^{er} janvier 2022. Ancien Directeur général des CFF (1995-2003) et ancien CEO de Romande Energie (2004-2019), il est l'actuel Vice-président du Conseil d'administration des CFF. Pierre-Alain Urech dispose d'une vaste expérience dans les domaines du management, de la stratégie, de la gestion des risques et des conseils d'administration, ainsi que d'un fort ancrage dans le canton de Vaud. Il siège dans plusieurs conseils d'administration.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt (au 31.12.2023)

Eftychia Fischer	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Vaudoise Assurances SA, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Alberca Foundation (Single Family office), Bahamas • Membre du Conseil d'administration d'Ecole Suisse d'Archéologie, Grèce • Membre du Conseil de fondation, ainsi que des Comités directeur et de nomination, d'Avenir Suisse, à Lausanne et Zurich • Membre de l'Advisory Board de l'UNIL, à Lausanne, et de l'ACAD, à Lausanne
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de la Fondation pour le Maintien du Patrimoine Aéronautique (FMPA), à Lausanne
Jack G. N. Clemons	<ul style="list-style-type: none"> • Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales «ICAEW» • Membre du Conseil d'administration international et président du Comité d'audit de World Wide Fund for Nature (WWF), à Gland • Membre du Conseil d'administration de DKSH Holding AG, à Zurich
Ingrid Deltenre	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier • Membre du Conseil d'administration de l'Executive Education de l'Université de Zurich • Membre de l'Aufsichtsrat de Deutsche Post/DHL, à Bonn • Membre du Conseil de la Fondation de l'Aide suisse à la montagne, à Adliswil • Membre du Conseil d'administration de SPS Holding AG, à Zurich
Fabienne Freymond Cantone	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité régional de la SSR Suisse Romande, à Lausanne, et de l'Assemblée des délégués de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG - SSR), à Berne • Membre du Comité de l'Association Innovaud, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Transitec SA - optimiseurs de mobilité, à Lausanne • Membre du Comité d'EGW CCL - Centrale d'émission pour la construction de logements, à Olten • Présidente du Comité de l'Association Les Amis de la Rose de Nyon, à Nyon • Membre du Conseil de Fondation pour les Arts et la Culture, de la Fondation pour le développement du Musée romain, de la Fondation Abraham Hermanjat et de la Fondation Guido Comba, toutes à Nyon, ainsi que de la Fondation Pro Vapore – Fondation pour la sauvegarde des huit bateaux Belle Epoque du Lac Léman, à Genève et de la Fondation Rosa Helvetica, à Zurich • Directrice de la Fondation Esp'Asse, à Nyon
Stefan Fuchs	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
Pierre-Alain Urech	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président du Conseil d'administration des CFF, à Berne (et Président du comité Risk et compliance, membre des comités Personnel et organisation, adhoc Nominations et Dialogue politique) • Président du Conseil d'administration de TVGD SA (Télé Villars-Gryon-Diablerets SA), à Villars-sur-Ollon • Membre de l'administration de la société coopérative Magic Mountains Cooperation, à Crans-Montana • Membre du Conseil d'administration de Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA (LEB) et membre du comité adhoc «Energie», à Lausanne • Président du Conseil d'administration de nco-ing SA, à Monthey

Eftychia Fischer
Présidente du Conseil d'administration



Pierre-Alain Urech
Membre du Conseil d'administration



Stefan Fuchs
Membre du Conseil d'administration



Ingrid Deltenre
Membre du Conseil d'administration



Jean-François Schwarz

Vice-président du Conseil d'administration



Fabienne Freymond Cantone

Membre du Conseil d'administration



Jack G. N. Clemons

Membre du Conseil d'administration

3.3 Nombre de fonctions admises

Les Statutsⁱ (article 23) prévoient des limites au nombre de fonctions admises. En bref, le nombre maximum de fonctions dans la direction ou le conseil d'administration d'entités juridiques externes ayant l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger est de 15, dont 5 dans des sociétés cotées en bourse. Ces limites ne s'appliquent pas aux sociétés du groupe, aux sociétés dans lesquelles la Banque détient une participation significative, aux sociétés immobilières, aux institutions de prévoyance, aux associations, aux fondations et aux fonctions non rémunérées.

Aucun membre du Conseil d'administration n'atteint l'une de ces limites en 2023.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'État (l'article 12, alinéa 1, LBCVⁱⁱ déroge sur ce point aux articles 698 et 710 du Code suisse des obligations). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'État s'abstenant de voter.

Aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCVⁱⁱ, qui déroge sur ce point à l'article 710 du Code suisse des obligations, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.4.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration était présidé en 2023 par Eftychia Fischer, nommée par le Conseil d'État. Le vice-président est Jean-François Schwarz. Les autres membres sont Jack G. N. Clemons, Ingrid Deltenre, Fabienne Freymond Cantone, Stefan Fuchs (qui a remplacé Peter Ochsner le 1^{er} juillet 2023) et Pierre-Alain Urech.

Les Statutsⁱ et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.5.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2023, le Comité Audit et Risque était formé de Peter Ochsner (président jusqu'au 30 juin 2023), Jack G. N.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Échéance ultime possible du mandat	Nommé par
Eftychia Fischer (présidente)	1963	30 avril 2020	2033	Conseil d'État
Jean-François Schwarz (vice-président)	1955	1 ^{er} janvier 2019	2025	Conseil d'État ¹
Jack G. N. Clemons	1966	21 avril 2016	2032	Assemblée générale ²
Ingrid Deltenre	1960	1 ^{er} mai 2014	2030	Assemblée générale ³
Fabienne Freymond Cantone	1963	26 avril 2018	2033	Conseil d'État ⁴
Stefan Fuchs	1960	1 ^{er} juillet 2023	2030	Conseil d'État
Pierre-Alain Urech	1955	1 ^{er} janvier 2022	2025	Assemblée générale

¹ Mandat renouvelé par le Conseil d'État en 2023 pour 3 ans

² Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2020 pour 4 ans

³ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2022 pour 4 ans

⁴ Mandat renouvelé par le Conseil d'État en 2022 pour 4 ans

Clemons et Jean-François Schwarz. Stefan Fuchs y a remplacé Peter Ochsner, en tant que président, dès son entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la «Politique et stratégie des risques», des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le Comité examine trimestriellement les éléments financiers, le rapport du Risk Management, de l'ALM (Asset and Liabilities Management) et du Chief Compliance Officer, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne et du responsable du département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risqueⁱⁱⁱ, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management, le Chief Compliance Officer,

le responsable ALM-Gestion financière, le chef comptable et le responsable du département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le Comité a, en 2023, bénéficié d'une journée de formation, portant en particulier sur plusieurs thèmes liés aux risques et aux évolutions réglementaires, notamment en lien avec les risques et les nouvelles technologies.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.7, page 92) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

En 2023, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, expressément prévu dans les Statutsⁱ (article 30bis), était composé d'Ingrid Deltenre (présidente), Fabienne Freymond Cantone et Pierre-Alain Urech. La présidente du Conseil d'administration et le président de la Direction générale y assistent avec voix consultative.

Le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a adopté une Charte prévoyant qu'il appuie le Conseil d'administration dans l'exécution de ses obligations de haute surveillance que la Loiⁱⁱ, les Statutsⁱ, la réglementation, les règlements et directives internes attribuent à ce dernier, en particulier dans les domaines de la rémunération, de la nomination, de la planification de la succession, ainsi que de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et de la gouvernance.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direc-

tion générale. Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'Assemblée générale, sur la rémunération de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale; il préavise aussi à l'attention du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

De plus, il est en charge de préaviser la stratégie RSE pour le Conseil d'administration et d'en réexaminer périodiquement l'adéquation. Il préavise également à l'attention de ce dernier les décisions en matière RSE, y compris le rapport annuel sur la RSE de la Banque. Il reçoit de la Responsable de la RSE un reporting régulier sur les différents travaux menés au sein de la Banque directement issus de la stratégie RSE.

Il a pour missions supplémentaires de préparer et préaviser les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats externes des organes et les conflits d'intérêt. Il lui appartient enfin d'évaluer l'indépendance des membres du Conseil d'administration au moins une fois par an.

3.5.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à onze reprises, ainsi qu'à une conférence téléphonique. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur trois quarts de journée, sauf quelques séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2023 à une retraite de deux jours et demi, en partie avec la Direction générale. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2023, le Comité Audit et Risque s'est réuni à sept reprises (quatre journées complètes et trois séances de quelques heures) et a bénéficié d'une journée complète de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à cinq reprises (durée moyenne des séances d'environ trois heures) et a bénéficié d'une journée complète de formation.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.5.2.

Membres du Conseil d'administration	Taux de présence en 2023
Efychia Fischer	100%
Jack G. N. Clemons	100%
Ingrid Deltenre	100%
Fabienne Freymond Cantone	100%
Stefan Fuchs (dès le 1 ^{er} juillet)	100%
Peter Ochsner (jusqu'au 30 juin)	100%
Jean-François Schwarz	100%
Pierre-Alain Urech	100%

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.7). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant au Conseil d'administration.

3.5.4 Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la straté-

gie et de la politique de risque de la Banque. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, annuellement, le Conseil d'administration évalue les activités de sa présidente.

3.6 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statutsⁱ et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loiⁱⁱ, les Statutsⁱ ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statutsⁱ, le Conseil d'administration

fixe, d'entente avec le Conseil d'État, les conditions d'engagement de son président ou de sa présidente. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater des Statutsⁱ). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du chef de l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur externe et les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.5.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statutsⁱ, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant

la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la FINMA sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément à la directive de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs et collaboratrices dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans

le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle préavise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.5.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Une fois par an, les membres de la Direction générale des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation semestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, le compliance, l'état des fonds propres, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur l'ALM, le juridique et les relations avec les investisseurs. Le Conseil d'administration prend enfin connaissance des états financiers de la Maison mère et du Groupe aux premier et troisième trimestres.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 60-75) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 7 de la partie «Données financières» (pages 131-135) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Le Conseil d'administration reçoit par ailleurs trimestriellement une synthèse du MIS, qui lui est commentée en séance.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter la réglementation bancaire.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts¹. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne réalise annuellement un exercice de planification à six ans à l'occasion duquel il se coordonne avec l'organe de révision externe. Le plan d'audit annuel, respectivement pluriannuel qui en résulte est discuté avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV, puis est arrêté par le Comité Audit et Risque et soumis pour information au Conseil d'administration. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

L'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des missions, puis de restitution des conclusions. À la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité

Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec lequel il échange l'ensemble de ses conclusions. En outre, l'Audit interne établit semestriellement un rapport d'activité qui intègre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe. De surcroît, tel que le prévoient les normes internationales, le Comité Audit et Risque fait procéder, au plus tard tous les 5 ans, à une évaluation externe neutre qui porte sur l'entier du dispositif et des activités de l'Audit interne, la dernière réalisée courant 2021 ayant conclu à la conformité par rapport aux normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors), d'une part, et par rapport à la circulaire FINMA 2017/01, d'autre part. Finalement, l'Audit interne est appelé à établir régulièrement puis à présenter, pour validation par le Comité Audit et Risque, une Stratégie métier à 5 ans de la fonction audit interne, la plus récente ayant été arrêtée courant 2019. Cette Stratégie métier fait l'objet d'une discussion en séances de Direction générale et du Conseil d'administration, et d'une information aux organes des sociétés du Groupe BCV.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

Les membres de la Direction générale ainsi que son président sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Au 31 décembre 2023, la Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts¹, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'État, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom Date de naissance Nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener 1962 Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO et a été nommé CEO le 1 ^{er} mai 2008.
Andreas Diemant 1968 Suisse	Directeur général de la division Entreprises depuis le 1 ^{er} septembre 2017.	Titulaire d'un Bachelor of Science en Économie d'entreprise de la Haute école spécialisée bernoise et d'un Executive MBA des Universités de Berne et de Rochester.	Il a débuté dans l'univers de l'assurance, d'abord chez Zurich Assurances puis à La Suisse Assurances à Lausanne. Il est entré à UBS en 1994 au service de la clientèle entreprises pour la région du Mittelland. Il a gravi ensuite de nombreux échelons dans tous les segments de la clientèle entreprises jusqu'à occuper le poste de responsable de la clientèle institutionnelle suisse et du Global Asset Servicing. Le 1 ^{er} septembre 2017, il a rejoint la BCV en tant que directeur général de la division Entreprises.
Christian Meixenberger 1960 Suisse	Directeur général de la division Services depuis le 1 ^{er} janvier 2017.	Licence en physique électronique de l'Université de Neuchâtel en 1987. MBA de l'Université de Lausanne en 1993.	De 1987 à 1993, il a occupé un poste d'ingénieur en développement de software au CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) à Neuchâtel avant de rejoindre, en 1993, le Credit Suisse à Genève où il a pris la responsabilité de l'organisation et de l'IT. En 1997, il est devenu le responsable IT de la Banque Cantonale de Fribourg avant d'accéder, dès 2000, à la Direction générale en tant que responsable de la division Centre de Service. Il est directeur général de la division Services de la BCV depuis le 1 ^{er} janvier 2017.
Thomas W. Paulsen 1965 Suisse	CFO, Directeur général de la division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique à l'École des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape dans le négoce d'énergie, il est entré en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il a été nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il a géré un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il a rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Bertrand Sager 1966 Suisse	CCO, Directeur général de la division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il a évolué dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. À la tête du département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la division Gestion Crédit au 15 février 2010.

José François Sierdo 1963 Suisse	Directeur général de la division Retail depuis le 3 mars 2014.	Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001.	Il a commencé sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la division Retail de la BCV le 3 mars 2014.
Christian Steinmann 1971 Suisse	Directeur général de la division Private Banking depuis le 1 ^{er} décembre 2022.	Brevet fédéral d'agent fiduciaire et diplôme fédéral d'expert fiscal en 2002. MBA des universités de New York Stern, HEC Paris et London School of Economics en 2012.	Christian Steinmann a débuté sa carrière auprès de l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud en 1987, puis est entré en 1995 au Credit Suisse dans le domaine de la planification patrimoniale pour la clientèle private banking et PME. Après diverses fonctions managériales au sein de la division Private Banking, il a repris en 2013 la responsabilité de l'ensemble de la clientèle privée pour la région du Grand Lausanne, puis en 2017 le Private Banking pour la région Suisse romande; en 2020, il est également nommé Responsable régional Suisse romande. Il a été nommé responsable de la Division Private Banking au 1 ^{er} décembre 2022.
Fabrice Welsch 1966 Suisse et française	Directeur général de la division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} janvier 2021.	Diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) en 1989. DEA de Finance en 1990. Actuaire diplômé en 1996. Diplômé du Centre des hautes études d'assurances (CHEA) en 2002. Senior Management Program in Banking (Swiss Finance Institute) en 2009.	Après un passage au Centre du commerce international, Fabrice Welsch a exercé des fonctions de contrôle financier et d'actuariat dans le groupe BNP Paribas. En 1996, il devient actuaire en chef de Phenix Assurances (groupe Allianz), avant de prendre la responsabilité de l'assurance vie, de l'informatique et de l'organisation. Il est entré à la BCV le 1 ^{er} janvier 2004 en tant que responsable du département Fiscalité et Prévoyance, qui s'est imposé – sous son impulsion – comme un centre de compétence de référence. Il a été nommé responsable de la Division Asset Management & Trading au 1 ^{er} janvier 2021.

Pascal Kiener
Président de la Direction générale



Christian Meixenberger
Directeur général,
Division Services



Fabrice Welsch
Directeur général,
Division Asset Management & Trading



Andreas Diemant
Directeur général,
Division Entreprises



Thomas W. Paulsen
Directeur général,
Division Finance et Risques



José F. Sierdo
Directeur général,
Division Retail



Bertrand Sager
Directeur général,
Division Gestion Crédit



Christian Steinmann
Directeur général,
Division Private Banking

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts (au 31.12.2023)

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, Zurich • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex • Membre du Conseil de la Fondation CHUV, Lausanne • Membre de l'Advisory Board de Enterprise for Society (E4S), Lausanne
Andreas Diemant	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière
Christian Meixenberger	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Viseca Holding SA • Membre de la Commission informatique des infrastructures du canton de Fribourg
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité Audit et Risque de Piguet Galland & Cie SA • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses • Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de l'ISREC
Bertrand Sager	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de GEP SA • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Président du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV • Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Comité et Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) • Membre du Conseil et Trésorier de la Fondation Vaudoise pour la Formation Bancaire (FVFB) • Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois • Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité
José F. Sierdo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de TWINT AG et TWINT Acquiring AG
Christian Steinmann	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de l'ISFB (Institut Supérieur de Formation Bancaire)
Fabrice Welsch	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy • Membre du Conseil d'administration de Gérifonds, Lausanne • Membre de la Commission fiscale de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Président du Conseil de la Fondation de Prévoyance Epargne 3 (jusqu'au 31 décembre 2023) • Président du Conseil de la Fondation de Libre Passage de la BCV (jusqu'au 31 décembre 2023)

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

Composition des comités (au 31.12.2023)

Rôles principaux

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Andreas Diemant
Bertrand Sager
Fabrice Welsch
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Christian Steinmann
Andreas Diemant
José François Sierdo
Christopher Cherdel
Bruno Férolles
Sébastien Gyger

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Andreas Diemant
José François Sierdo
Eric Longchamp

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité informatique

Christian Meixenberger (président)
Pascal Kiener
Thomas W. Paulsen
José François Sierdo
Martin Dion
Serge Messin
Denys Papeil

- Proposer la stratégie IT et s'assurer de son alignement avec la stratégie d'affaires de la Banque
- Décider de la stratégie de sourcing IT et s'assurer de sa bonne application
- Poser le cadre budgétaire et le plan à moyen terme
- Suivre le budget IT dans sa globalité
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises ou envisagées
- Suivre en détail les projets stratégiques et globalement le portefeuille des projets et évolutions de la Banque
- Suivre les relations avec les fournisseurs, notamment dans le cadre de contrats qualifiés d'outsourcing FINMA ou majeur

4.3 Nombre de fonctions admises

Les Statutsⁱ (article 29) prévoient des limites au nombre de fonctions admises. En bref, le nombre maximum de fonctions dans la direction ou le conseil d'administration d'entités juridiques externes ayant l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger est de 5, dont 2 dans des sociétés cotées en bourse. Ces limites ne s'appliquent pas aux sociétés du groupe, aux sociétés dans lesquelles la Banque détient une participation significative, aux sociétés immobilières, aux institutions de prévoyance, aux associations, aux fondations et aux fonctions non rémunérées.

Aucun membre de la Direction générale n'atteint l'une de ces limites en 2023.

4.4 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Philosophie et principes du système de rémunération

La BCV est une banque universelle à ancrage régional qui propose à sa clientèle de particuliers et d'entreprises un grand choix de produits et prestations. À ce titre, la Banque emploie un large éventail de profils et de compétences qui lui permettent de garantir un service de haute qualité. La Banque propose des conditions de travail et un système de rémunération attractifs, qui visent à promouvoir le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont elle a besoin pour assurer son succès à long terme dans une logique de développement durable.

Les valeurs BCV

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de ces valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues. Les valeurs font partie intégrante du processus

d'évaluation de la performance des collaboratrices et collaborateurs de la Banque.

Le plan stratégique *vista*

Le plan stratégique *vista*, mis en œuvre depuis 2019, s'inscrit dans la continuité des précédents. Il a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années à travers plusieurs axes de développement:

- continuer à améliorer la **qualité de service** tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses **canaux de distribution** (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de **nouvelles opportunités d'affaires** pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des **mesures d'amélioration opérationnelle** au travers de projets ciblés;
- renforcer l'**attractivité de la BCV en tant qu'employeur** en promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- intensifier son approche en matière de **Responsabilité sociale d'entreprise**, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Chaque collaboratrice et collaborateur se voit attribuer des objectifs de performance qui découlent directement des axes stratégiques définis dans *vista*, afin de s'assurer que toute l'organisation, de la Direction générale au plus petit niveau de responsabilité, œuvre dans la même direction.

Évaluation de la performance

La gestion de la performance individuelle et collective est au cœur de notre dispositif d'évaluation pour chaque collaboratrice et collaborateur. La gestion de la performance vise plusieurs finalités:

- inciter chaque collaboratrice et collaborateur à donner le meilleur de soi-même;
- développer la culture de la performance au sein de la Banque;
- reconnaître les collaboratrices et les collaborateurs en fonction de la performance délivrée;
- favoriser le développement des compétences;

- induire les bons comportements, en accord avec les valeurs BCV.

Une première évaluation est effectuée à la mi-année, permettant de dresser un point d'avancement sur les principaux objectifs de performance définis en début de période. L'évaluation finale a lieu en fin d'année et porte sur les quatre composantes suivantes:

- le niveau d'atteinte des objectifs de performance fixés au début de l'exercice;
- la tenue de la fonction, qui couvre les éléments intrinsèques aux missions de la fonction;
- le respect des valeurs BCV et des comportements qui en découlent;
- l'acquisition de compétences spécifiquement définies, le cas échéant.

Égalité salariale

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale, sans distinction d'origine ou de genre, selon notamment les principes définis au niveau de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg).

Au-delà des exigences légales, la BCV a reçu la certification Fair-ON-Pay+, délivrée par les sociétés Comp-on SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle au cours de la troisième année, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

Say on pay

Comme énoncé au point 5.4 ci-après, la BCV a introduit dès 2014 un vote sur les rémunérations de ses organes par l'Assemblée générale des actionnaires. En particulier, l'Assemblée générale ordinaire vote, de manière prospective, la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale d'une Assemblée générale à l'autre, de manière rétrospective, la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant durant l'exercice sous revue.

Rémunérations non autorisées

Le versement des rémunérations suivantes aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est pas autorisé:

- toute indemnité de départ, étant précisé que les rémunérations dues jusqu'à la fin des rapports contractuels

sont autorisées;

- des indemnités anticipées;
- des primes de succès pour le transfert ou la reprise de la totalité ou d'une partie d'une entreprise par la Banque ou par des entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par celle-ci.

Le versement de telles rémunérations aux membres du Conseil d'administration ou à la Direction générale de la Banque par des entreprises contrôlées directement ou indirectement par celle-ci n'est pas non plus autorisé.

Benchmarks et consultants externes

Dans le but de maintenir les rémunérations alignées sur le marché, la Banque participe chaque année à une enquête salariale menée par l'institut spécialisé Willis Towers Watson. Sur cette base, des statistiques sont mises à disposition sur l'évolution des rémunérations dans la quasi-totalité des fonctions bancaires.

En 2023, outre ces bases statistiques, la Banque n'a pas eu recours aux services d'autres consultants externes pour déterminer les montants versés pour chacun des niveaux de responsabilité dans la Banque, ou pour modifier son système de rémunération. La Banque n'a réalisé aucune étude comparative sur la rémunération de la Direction générale par rapport à un groupe de comparables.

5.2 Les composantes de la rémunération

Les différentes composantes du système de rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), le plan d'intéressement (PI) des employées et employés au capital-actions de la BCV. Les membres de la Direction générale, les cheffes et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT).

La rémunération ne comprend aucun plan de «stock options».

	Rémunération fixe	RPA	RPLT	PI
Conseil d'administration	✓			
Direction générale	✓	✓	✓	✓
Cheffes et chefs de département	✓	✓	✓	✓
Collaboratrices et collaborateurs	✓	✓		✓

	Cash	Actions BCV
Conseil d'administration	-	-
Direction générale	70%	30% bloquées minimum 5 ans
Cheffes et chefs de département	70%	30% bloquées minimum 5 ans
Collaboratrices et collaborateurs	RPA > CHF 21 000 Au choix, entre 100% ou 70%	Au choix, entre 0% et 30% bloquées 3 ans
	RPA < CHF 21 000 100%	0%

Salaire fixe

Le salaire fixe constitue la base de la rémunération pour toutes les personnes employées par la Banque. Il est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée, le périmètre de responsabilité et le niveau d'expérience de la personne. Les salaires fixes prennent aussi en considération les valeurs de marché fournies par les enquêtes salariales menées, pour une fonction équivalente, parmi un groupe d'entreprises comparables.

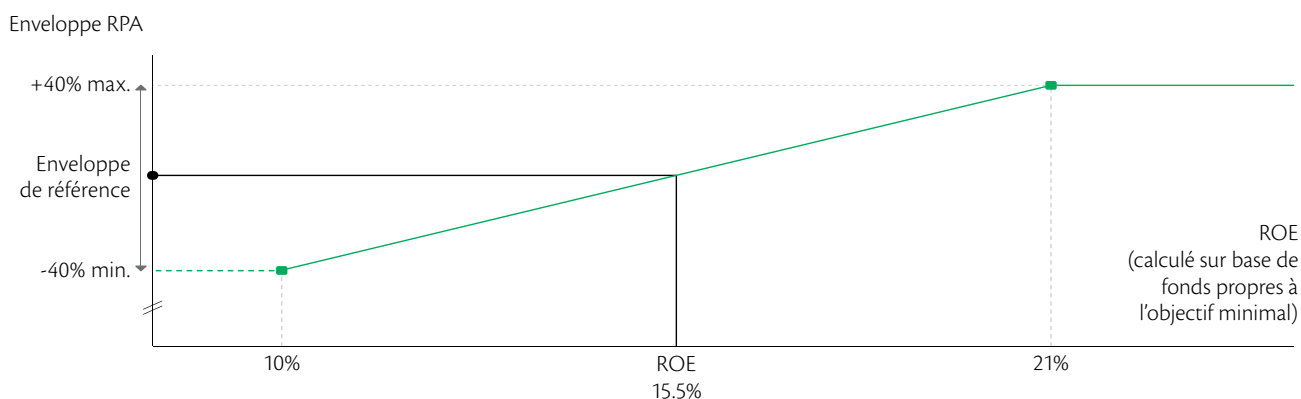
Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

La rémunération liée à la performance annuelle (RPA) est une rémunération qui varie, chaque année, en fonction de la performance financière de la Banque, ajustée en fonction d'une évaluation qualitative. Elle est attribuée à chaque collaboratrice et collaborateur sur la base de son évaluation individuelle réalisée en fin d'année et en fonction de l'enveloppe RPA attribuée à sa division et son département.

La *performance financière* est mesurée par le ROE (return on equity) calculé sur la base de fonds propres ajustés à l'objectif minimal, c'est-à-dire correspondant à un ratio de fonds propres de 13%. Le montant de l'enveloppe globale de la RPA est calibré autour d'une enveloppe de référence. Ce montant varie linéairement à l'intérieur d'un intervalle de +/- 40% autour de l'enveloppe de référence, en fonction du ROE.

L'*évaluation qualitative* est mesurée sur la base d'atteinte d'objectifs directement issus du plan stratégique *vista* et de la réalisation de projets clés. L'évaluation qualitative permet d'ajuster l'enveloppe globale de la RPA dans une limite de +/- 20%.

Rémunération liée à la performance annuelle - Performance financière



Une partie de la RPA est attribuée en actions BCV, bloquées entre 3 et 10 ans en fonction du niveau de responsabilité du ou de la bénéficiaire. Toutes les actions BCV destinées à être versées au titre de la RPA sont acquises par la Banque au préalable, sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Le but de la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) est d'encourager le développement stratégique de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire et la réalisation d'objectifs stratégiques. Seuls les membres de la Direction générale, les cheffes et chefs de département sont éligibles à la RPLT, qui est payée exclusivement en actions BCV. En fonction du pool d'actions à distribuer, le même nombre d'actions est attribué aux personnes éligibles du même niveau de responsabilité. Il n'y a donc pas de différenciation entre les membres d'une même catégorie.

Le pool d'actions à distribuer de la RPLT est déterminé en fonction de l'atteinte de l'objectif financier et des objectifs stratégiques et qualitatifs fixés au début de chaque plan annuel, pour un horizon de 3 ans.

L'*objectif financier* est mesuré par le profit économique, calculé sur la base du résultat généré après déduction du coût des fonds propres selon une approche qui intègre le niveau de risque de la Banque. La réalisation à 100% du plan financier à 3 ans de la Banque permet de générer le profit économique cible auquel correspond 100% du pool d'actions du plan. En revanche, si le profit économique est inférieur à 60% de la cible, le pool d'actions issu de la performance financière est réduit à zéro.

L'atteinte des *objectifs stratégiques et qualitatifs* vient ensuite ajuster le pool d'actions à distribuer. Il s'agit d'objectifs visant le déploiement de la stratégie d'affaires, la transformation ou l'amélioration du fonctionnement opérationnel de la Banque. L'appréciation globale du niveau d'atteinte de ces objectifs stratégiques et qualitatifs permet d'ajuster le pool d'actions issu de la performance financière, sans toutefois ne jamais pouvoir dépasser 100% du pool d'actions allouées pour chaque plan.

Évaluation globale des objectifs stratégiques et qualitatifs	Facteur d'ajustement
Objectifs atteints très au-dessus des attentes	+40%
Objectifs atteints au-dessus des attentes	+20%
Objectifs atteints	0%
Objectifs partiellement atteints	-20%
Objectifs manqués	-40%

Depuis cette année, les plans de RPLT sont assortis d'une clause de malus. Ainsi, en cas de violation grave des règles internes de la Banque ou de sérieuse faute professionnelle, la personne bénéficiaire de la RPLT est exclue de tous les plans en cours pour lesquels elle aurait pu prétendre recevoir des actions BCV.

Toutes les actions BCV destinées à être versées au titre de la RPLT sont acquises par la Banque au préalable, sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

Plan d'intéressement

Afin de favoriser l'actionnariat salarié, élément essentiel d'appartenance et d'identification à la Banque, un programme de souscription interne est proposé, chaque année, à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Le plan d'intéressement permet de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 100 à 1000 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration en retranchant généralement un montant fixe d'environ CHF 15 par action du cours de bourse du moment.

Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites dans le cadre du plan d'intéressement sont bloquées pendant 3 ans.

Toutes les actions BCV qui servent au plan d'intéressement sont acquises directement par la Banque sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au plan d'intéressement.

Autres rémunérations

La Banque ne verse pas de prime à l'embauche (sign-on bonus) en compensation de la perte éventuelle d'un bonus liée à un recrutement, quel que soit le niveau de responsabilité, y compris pour les recrutements au niveau de la Direction générale.

Une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, les bénéficiaires peuvent choisir de prendre des jours de congé (jusqu'à 20 jours pour un temps plein), ou une combinaison pour moitié sous forme de prime et l'autre moitié en jours de congé. Les membres de la Direction générale doivent prendre cette prime d'ancienneté sous forme de jours de congé.

Des frais de représentation sont versés aux cheffes et chefs de département, ainsi qu'aux membres de la Direction générale.

Prévoyance professionnelle

En application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «la Caisse de pensions») a pour but d'assurer les collaborateurs et collaboratrices de la Banque contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès.

La Caisse de pensions est une institution de prévoyance indépendante de la Banque, dirigée par un Conseil de fondation composé de six membres au minimum, qui sont désignés pour moitié par la Banque et élus pour l'autre moitié par les assurés. Ses ressources sont principalement constituées par les cotisations et apports des assurés, les cotisations réglementaires versées par l'employeur, les attributions volontaires de l'employeur, ainsi que par le rendement de la fortune. La fortune de la Caisse de pensions est gérée par le Conseil de fondation, selon les principes communément admis en matière de saine gestion de fortune, en vue d'obtenir le meilleur rendement, tout en veillant à une judicieuse répartition des risques.

L'affiliation à la Caisse de pensions est obligatoire pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs permanents et

auxiliaires, ainsi que pour tous les membres du Conseil d'administration de la BCV n'ayant pas atteint l'âge de la retraite et n'étant pas au bénéfice d'une prestation de retraite.

Les cadres supérieurs, à savoir les personnes appartenant aux classes de responsabilité C, D et E, ainsi que les membres du Conseil d'administration affiliés à la Caisse de pensions, sont également affiliés à la «Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la Banque Cantonale Vaudoise» (ci-après «la Fondation»).

La Fondation est dirigée par un Conseil de fondation, qui est constitué paritairement d'au moins quatre membres, désignés pour moitié par l'employeur et élus pour moitié par les assurés.

La Fondation bénéficie également de ses propres ressources constituées principalement par les cotisations réglementaires de l'employeur et des assurés, par d'éventuelles attributions bénévoles de l'employeur, ainsi que par les revenus de la fortune de la Fondation. La fortune de la Fondation est gérée selon les principes reconnus et dans le respect des dispositions du droit fédéral relatives au placement.

Enfin, le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

5.3 Les rémunérations versées en 2023

Conseil d'administration

Le système de rémunération de la BCV vise en particulier à garantir l'indépendance du Conseil d'administration dans ses différentes missions de surveillance et d'organisation. Pour cette raison, les membres du Conseil d'administration reçoivent uniquement une rémunération fixe composée d'honoraires, d'une indemnité pour participation aux comités et des frais de représentation. Aucun membre du Conseil d'administration ne perçoit de rémunération variable liée à la performance annuelle, ou de rémunération variable liée à la performance à long terme.

La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et

réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier.

Les rémunérations fixes allant d'Assemblée générale en Assemblée générale sont soumises à l'approbation de cette dernière. En 2023, l'Assemblée générale a approuvé à 98,98% le montant global maximum de CHF 1,4 million au titre de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale du 25 avril 2024.

Les tableaux sur les rémunérations versées en 2023 aux membres du Conseil d'administration sont présentés à la page 190.

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de posséder au moins 1000 actions BCV dans un but de renforcer l'orientation du Conseil d'administration vers un développement durable. Ces actions doivent être acquises d'ici la fin du premier mandat, et être conservées durant toute la durée des mandats suivants. Les membres du Conseil d'administration achètent ces actions à leurs frais, sur le marché, sans bénéficier de prix préférentiel.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires. La Banque peut octroyer aux membres du Conseil d'administration des prêts et crédits aux mêmes conditions qu'à la clientèle.

Direction générale

Les membres de la Direction générale reçoivent un salaire fixe, une rémunération variable liée à la performance (RPA), une rémunération variable liée à la performance à long terme (RPLT) et des frais de représentation. En outre, les membres de la Direction générale peuvent participer au plan d'intéressement annuel.

Le détail des rémunérations versées en 2023 aux membres de la Direction générale est présenté à la page 191.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque membre de la Direction générale sur une base individuelle en tenant compte du niveau d'expérience de la personne, de la fonction occupée et de son périmètre de responsabilité, ainsi qu'en intégrant les valeurs de marché pour une fonction équivalente.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en douze mensualités.

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA).

La RPA versée aux membres de la Direction générale ne peut pas dépasser 100% du salaire fixe.

30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV, bloquées entre 5 et 10 ans selon le choix individuel de chaque membre de la Direction générale.

Au titre de l'exercice 2023, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de bourse du 6 mai 2024, après l'approbation des rémunérations par l'Assemblée générale des actionnaires. Sur la base du montant soumis au vote de l'Assemblée générale, le rapport entre la rémunération liée à la performance annuelle et le salaire fixe s'élève à 95,5% au titre de l'exercice 2023.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). Au lancement de chaque plan, le nombre maximal d'actions BCV à octroyer à la Direction générale ne peut pas excéder une valeur totale de CHF 1,2 million (à l'arrondi près), ou CHF 150 000 pour chaque membre de la Direction générale.

Le plan 2021-2023, arrivé à échéance le 31 décembre 2023, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Croissance clientèle en ligne avec la croissance de la population vaudoise.
- Offre Digitale / Multicanal BCV en pleine adéquation avec son positionnement de «smart follower».
- Progression des indicateurs de la qualité de service (smile).
- Intensification de la stratégie RSE / de durabilité.
- Renforcement de la présence féminine au sein du management.

Le profit économique a atteint 176% de l'objectif. Les objectifs stratégiques et qualitatifs ont été atteints selon l'évaluation du Conseil d'administration.

Pour le plan arrivé à échéance au 31 décembre 2023, 12 631 actions étaient prévues pour les membres de la Direction générale, correspondant à un montant total de CHF 1 199 945 le jour de la décision prise par le Conseil d'administration. Suite à l'évaluation des objectifs et au départ d'un membre de la Direction générale, le nombre total d'actions distribué est de 11 046, soit 87,5% du total validé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en 2021.

Un nouveau plan sur 3 ans a débuté en 2023, avec une enveloppe de 14 296 actions telle qu'approuvée à 95,60% par l'Assemblée générale du 4 mai 2023.

Plan d'intéressement

Les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire un maximum de 1 000 actions au prix de souscription fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

Collaboratrices et collaborateurs

La rémunération des collaboratrices et collaborateurs comprend les éléments suivants:

- Le salaire fixe
- La rémunération liée à la performance annuelle (RPA)
- La rémunération liée à la performance à long terme (RPLT, uniquement pour les cheffes/chefs de département)
- Le plan d'intéressement

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en treize mensualités.

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), pour autant qu'ils ne soient pas en rupture de contrat. L'enveloppe globale est répartie par division et par département, puis chaque collaboratrice et collaborateur reçoit une attribution individuelle déterminée en fonction de son évaluation individuelle annuelle de la performance.

Historique des plans de rémunération liée à la performance à long terme de la Direction générale

Année début	Période de performance	Année attribution	Nombre d'actions prévu au début du plan	Coût d'achat unitaire moyen	Coût initial du plan pour la Banque	Nombre d'actions distribuées	Valeur boursière unitaire	Valeur de marché des actions distribuées
2017	2017 à 2019	2020	1 738	690,50	1 200 089	1 519	810,00	1 230 390
2018	2018 à 2020	2021	1 504	796,00	1 197 184	15 040 ¹	95,00 ¹	1 428 800
2019	2019 à 2021	2022	1 504	797,00	1 198 688	14 030 ¹	74,00 ¹	1 038 220
2020	2020 à 2022	2023	1 480	810,00	1 198 800	11 960 ¹	83,90 ¹	1 003 444
2021	2021 à 2023	2024	12 631	95,00	1 199 945	11 046	105,80	1 168 667

¹ Nombre d'actions et valeur boursière ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action le 28 mai 2020

L'évaluation individuelle annuelle aboutit sur une appréciation générale échelonnée sur 5 niveaux, le premier niveau correspondant à une évaluation « au-dessous des attentes » et le dernier niveau à une évaluation « clairement en dessus des attentes ». À chaque niveau d'appréciation et pour chaque niveau de responsabilité correspond une fourchette de RPA autorisée.

Chaque collaboratrice et collaborateur a le loisir d'exprimer son niveau de satisfaction quant à sa situation durant l'année écoulée, ainsi que ses éventuels souhaits d'évolution. Cette information est visible par l'évaluateur et fait l'objet d'une discussion lors de l'entretien d'évaluation.

Pour les cheffes/chefs de département, 30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans. À partir d'une RPA de CHF 21 000, les personnes concernées ont le choix entre un paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%. Au titre de l'exercice 2023, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de bourse du 14 mars 2024. Pour tous les autres collaborateurs, la RPA est versée à 100% en espèces.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Les cheffes/chefs de département bénéficient de la RPLT selon les mêmes principes que la Direction générale.

Plan d'intéressement

L'ensemble du personnel peut souscrire un nombre d'actions BCV défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 100 à 1 000 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

5.4 Gouvernance

Conformité à la réglementation

La totalité des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque travaillent en Suisse et ont signé un contrat de travail régi par le Code suisse des obligations et par la législation fédérale suisse sur le travail et les assurances sociales, y compris les ordonnances d'exécution.

En se conformant à la législation fédérale suisse, la BCV s'engage à respecter les engagements pris par la Suisse sur les

conventions et normes internationales éditées par l'Organisation Internationale du Travail, notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants.

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public non soumise aux dispositions concernant les sociétés anonymes du Code des obligations suisse (CO), conformément à l'article 763, alinéa 2, du CO.

Toutefois, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014 a accepté d'introduire dans les Statutsⁱ des dispositions portant notamment sur les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statutsⁱ), sur la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statutsⁱ), sur la composition des rémunérations (article 30ter des Statutsⁱ), un vote sur les rémunérations (article 30quater des Statutsⁱ) et les règles sur les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statutsⁱ).

Les organes en charge de la rémunération

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale des actionnaires approuve, chaque année, les montants globaux maximum de la rémunération fixe du Conseil d'administration et du salaire fixe de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le montant global de la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) de la Direction générale au titre de l'exercice sous revue et le nombre global maximum d'actions BCV à disposition de la Direction générale pour sa rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) résultant du plan démarrant durant l'année en cours.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide les politiques de rémunération ainsi que le budget des charges de personnel y relatives. Il arrête les modalités d'application des systèmes de rémunération et notamment du taux d'ajustement des salaires fixes, de l'enveloppe globale de la RPA, du nombre d'actions pouvant être souscrites individuellement dans le cadre du plan d'intéressement, ainsi que des objectifs à atteindre dans le cadre de la RPLT.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération de ses membres et celle du président de la Direction générale ainsi que, sur proposition de ce dernier et du Comité

rémunération, promotion et nomination, celle des autres membres de la Direction générale.

Le Comité rémunération, promotion et nomination

Conformément à son propre règlement, le Comité rémunération, promotion et nomination analyse et préavis l'ensemble des thèmes et propositions concernant les politiques de rémunération émanant de la Direction générale. Ceci à l'intention du Conseil d'administration, conformément aux compétences décisionnelles de ce dernier.

Le Comité rémunération, promotion et nomination évalue l'activité du président de la Direction générale hors sa présence, prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale établi par ce dernier, et préavis les décisions du Conseil d'administration sur ses rémunérations, celle du président de la Direction générale et celles des autres membres de la Direction générale.

La Direction générale

La Direction générale traite et préavis au Comité rémunération, promotion et nomination l'ensemble des sujets inhérents aux politiques de rémunération. Ceci en cohérence avec la stratégie d'entreprise ainsi que les objectifs de développement définis.

Le président de la Direction générale

Le président de la Direction générale fixe annuellement les objectifs pour chaque membre de la Direction générale et évalue leur niveau d'atteinte en fin de période. Le président de la Direction générale détermine et préavis les rémunérations individuelles des autres membres de la Direction générale à l'attention du Comité rémunération, promotion et nomination et pour approbation par le Conseil d'administration.

Le département des Ressources humaines

Le département des Ressources humaines assume à la base, en collaboration avec le président de la Direction générale, un rôle de proposition à la Direction générale de l'ensemble des politiques de rémunération. In fine, il assume la responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises par les instances supérieures ainsi que de la pertinence et de l'exactitude de l'ensemble des traitements comptables y relatifs. Ces derniers sont par ailleurs audités annuellement par l'organe de révision externe.

5.5 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-après:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires for-

mant un groupe au sens de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). (...) Cette limite ne s'applique ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statutsⁱ de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statutsⁱ, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statutsⁱ, intervient sans que les actions appartenant à l'État ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statutsⁱ précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 4 mai 2023 a élu M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire (prévue le 25 avril 2024). Conformément à l'article 18bis, alinéa 5, de ses Statutsⁱ, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2023. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2023 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023. Ces deux mandats sont assumés par PricewaterhouseCoopers SA depuis 2023. Le responsable

du mandat est, également depuis 2023, M. Beresford Caloia, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs et de la FINMA.

L'article 20 LBCVⁱⁱ exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même. Selon l'interprétation donnée tant par le Service juridique et législatif du canton de Vaud que par la Banque elle-même, ce tournus régulier est de 7 ans.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes annuels et consolidés, à l'audit prudentiel et aux autres audits réglementaires prescrits par la loi se sont élevés, pour l'exercice 2023, à CHF 1 291 255.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2023, à CHF 427 451.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2023, à CHF 1 718 706.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec les autres prestations liées à l'audit et les missions d'assurance se sont élevés à CHF 198 200 pour la Maison mère uniquement.

Les filiales n'ont versé aucun honoraire supplémentaire à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2023 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV se sont ainsi élevés à CHF 198 200.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiés par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

La présidente du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'organe de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2023, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

La présidente du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat

régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Si le président du Comité Audit et Risque constate des sujets significatifs, il rapporte ses remarques à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts¹ de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'État de Vaud.

9.2 Convention d'information

La BCV et l'État de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004, puis une deuxième datée du 7 octobre 2009. Courant 2015, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 16 décembre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'État et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'État de Vaud pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, publié fin mars / début avril, le Rap-

port sur les questions non financières, publié le même jour que le Rapport de gestion et le Rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en août. Tous ces rapports peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur Édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse. Dès l'année 2015, la Banque a publié ses comptes selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires. Faisant suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Banque communique ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, le Rapport sur les questions non financières, le Rapport intermédiaire et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (<https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs/news-et-rapports.html>). Le Rapport de gestion, le Rapport sur les questions non financières et le Rapport intermédiaire sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (<https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs/news-et-rapports.html>).

La BCV publie dans la FOOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette assemblée sont également publiés dans la FOOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel, ou par courriel, selon leur choix.

9.4 Liens vers les principaux documents mentionnés

Nom du document	Lien
(i) Statuts	https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/publications/publications-institutionnelles/rapports/ra-et-rse/la-bcv/Statuts2.pdf
(ii) Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise	https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/publications/publications-institutionnelles/rapports/ra-et-rse/la-bcv/11-129-loi-du-20-juin-10-2017
(iii) Charte du Comité Audit et Risque	https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/la-bcv/relations-investisseurs/240201-charte-du-comite-audit-et-risque.pdf

10. Périodes de blocage

Les directives internes de la Banque prévoient, pour un périmètre spécifique de collaboratrices et de collaborateurs ainsi que de tiers, l'interdiction de négocier l'action BCV pendant les périodes de restriction liées aux résultats de la BCV et des interdictions circonstanciées liées à de l'information privilégiée pouvant être détenue par des collaboratrices et des collaborateurs de la BCV ainsi que des tiers.

10.1 Restrictions périodiques liées aux résultats de la BCV

Les organes, les collaboratrices et les collaborateurs soumis à des restrictions périodiques liées aux résultats de la Banque sont les suivants:

- la présidente et les membres du Conseil d'administration;
- le président et les membres de la Direction générale, ainsi que leurs états majors;
- le secrétariat du Conseil d'administration et de la Direction générale;
- les chefs et cheffes de département et les responsables de région;
- l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des départements Contrôle de gestion, Comptabilité financière, ALM-Gestion financière, Risk management, Compliance, ainsi que Medias et Communication;
- les collaboratrices et les collaborateurs d'autres départements impliqués dans le traitement des résultats avant annonce par voie de presse et qui ont pu avoir connaissance

de ces chiffres. Les responsables de ces autres départements informent les personnes concernées, dressent la liste de celles-ci et la communiquent au département Compliance;

- le collaborateur en charge des Relations investisseurs;
- les collaboratrices et les collaborateurs de l'Audit interne.

En outre, les représentants de l'État de Vaud dans le cadre de la Convention d'information entre l'État de Vaud et la BCV (voir chiffre 9.2 page 111), soit les membres du Conseil d'État ainsi que certaines personnes qui lui sont proches, sont également soumis à ces périodes de restriction.

Les périodes de restriction sont liées à la publication des résultats. Elles débutent 10 jours ouvrables avant la fin des boucllements intermédiaires et annuels pour s'achever le jour suivant la publication des résultats. Le début et la fin de chaque période de restriction sont annoncés par le département Compliance. Ce dernier contrôle l'absence de transactions de la population concernée durant la période de restriction. Les ordres limités (achat et vente – «stop profit» ou «stop loss») instruits par les collaboratrices et les collaborateurs soumis aux restrictions périodiques sont annulés lors de l'entrée en vigueur de la période de restriction.

10.2 Interdictions circonstancielles sur le titre BCV

Les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que les tiers, soumis à une interdiction circonstancielle sont ceux qui détiennent une information privilégiée sur le titre BCV. En fonction d'événements pouvant avoir une influence significative sur le titre BCV, les périodes de restriction circonstancielles peuvent être ordonnées par la présidente du Conseil d'administration ou par le président de la Direction générale qui en informe le département Compliance.

Sur la base d'une liste des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi que des tiers, ayant accès à l'information privilégiée, le département Compliance:

- identifie le périmètre de confidentialité,
- établit une watch list qui comprend les informations confidentielles détenues, les bénéficiaires de ces informations et les périodes de confidentialité,
- informe les personnes concernées de l'interdiction circonstancielle de diffuser l'information privilégiée et de traiter le titre pour propre compte,
- vérifie que les personnes concernées confirment la prise de connaissance de la période de restriction circonstancielle par e-mail,

- contrôle l'absence de transactions des personnes concernées sur le titre BCV durant l'interdiction,
- annonce la fin de l'interdiction au moment de la diffusion publique de l'information privilégiée.

Un mécanisme de mise en place d'un périmètre de confidentialité est décrit dans la directive interne topique.

10.3 Interdiction permanente sur tous les instruments dérivés sur l'action BCV

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont l'interdiction permanente de passer des ordres sur des instruments financiers dérivés du titre BCV, par exemple les warrants, les futures et les produits structurés dont le rendement est dépendant pour plus d'un tiers de la performance du titre BCV.

11. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
e-mail: gregory.duong@bcv.ch

Responsable Médias & Communication

M. Daniel Herrera (jusqu'au 31 mars 2024)
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
e-mail: daniel.herrera@bcv.ch

M^{me} Corinne Baffou (à partir du 1^{er} avril 2024)

Tél.: 021 212 32 12
Fax: 021 212 21 06
e-mail: corinne.baffou@bcv.ch

Agenda 2024

25 avril	Assemblée générale ordinaire
29 avril	Détachement du dividende ¹
30 avril	Clôture du registre des ayants droit au dividende ¹
2 mai	Paiement du dividende ¹
22 août	Présentation des résultats semestriels 2024

¹ Dividende ordinaire de CHF 4,30 par action soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Données financières

Comptes du Groupe	119
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	168
Comptes de la Maison mère	174
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	198

Données financières

Comptes du Groupe	119		
1. Bilan consolidé	119	10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	
2. Compte de résultat consolidé	121	Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions	144
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	122	10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	144
4. État des capitaux propres consolidés	123	10.14 Produits structurés émis	145
5. Raison sociale, activité et effectif	124	10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	146
6. Principes d'établissement des comptes consolidés	124	10.16 Corrections de valeurs et provisions	
7. Principes d'évaluation et de gestion des risques	131	Réserves pour risques bancaires généraux	147
8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)	135	10.17 Droits de participation accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs	
9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	136	Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs	148
10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	137	10.18 Créances et engagements envers les parties liées	150
10.1 Opérations de financement de titres	137	10.19 Propres parts du capital	150
10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan		10.20 Structure des échéances des instruments financiers	151
Créances compromises	137	10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	152
10.3 Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur	138	10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile	153
10.4 Instruments financiers dérivés	139	10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque	153
10.5 Immobilisations financières	140	10.24 Répartition du bilan par monnaie	154
10.6 Participations non consolidées	140	11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	155
10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	141	11.1 Engagements conditionnels	
10.8 Immobilisations corporelles	142	Créances conditionnelles	155
10.9 Valeurs immatérielles	142	11.2 Crédits par engagement	155
10.10 Autres actifs et autres passifs	143	11.3 Opérations fiduciaires	155
10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	143	11.4 Avoirs administrés	156

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	157	Comptes de la Maison mère	174
12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs	157	1. Bilan	174
12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	157	2. Compte de résultat	176
12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service	157	3. État des capitaux propres	177
12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	158	4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère	178
12.5 Charges de personnel	158	5. Informations et notes se rapportant au bilan	179
12.6 Autres charges d'exploitation	158	6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	194
12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	159	7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	194
12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	159	8. Proposition du Conseil d'administration	197
12.9 Produits extraordinaires	159	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	198
12.10 Charges extraordinaires	159		
12.11 Impôts	159		
12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation	160		
12.13 Résultat par droit de participation	160		
13. Autres informations	161		
13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités	161		
13.2 Informations par secteur d'activité	162		
13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	166		
13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	167		
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	168		

Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		12 602	12 916	- 314	- 2
Créances sur les banques		662	1 187	- 525	- 44
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10.1	0	79	- 79	- 100
Créances sur la clientèle	10.2	6 128	6 201	- 72	- 1
Créances hypothécaires	10.2	31 780	30 425	1 355	4
Opérations de négoce	10.3	229	206	23	11
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10.4	719	1 160	- 442	- 38
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3	934	897	37	4
Immobilisations financières	10.5/10.7	5 196	5 757	- 560	- 10
Comptes de régularisation		122	70	52	74
Participations non consolidées	10.6/10.7	87	87	0	0
Immobilisations corporelles	10.8	381	376	5	1
Valeurs immatérielles	10.9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10.10	30	37	- 7	- 20
Actifs	10.20/10.21/10.22/10.24	58 870	59 397	- 527	- 1
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		5 953	5 975	- 22	- 0
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	10.1	1 977	1 008	969	96
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		36 475	38 395	- 1 920	- 5
Engagements résultant d'opérations de négoce	10.3	2	3	- 1	- 26
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10.4	426	450	- 23	- 5
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3/10.14	1 132	1 006	127	13
Obligations de caisse		2	0	2	n/a
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)	10.14/10.15	8 443	7 942	500	6
Comptes de régularisation		182	154	29	19
Autres passifs	10.10	400	725	- 325	- 45
Provisions	10.16	22	27	- 5	- 18
Fonds étrangers	10.20	55 015	55 683	- 669	- 1
Réserves pour risques bancaires généraux	10.16	666	666	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserve issue du capital		35	35	0	1
Réserve issue du bénéfice		2 615	2 554	61	2
Réserve de change		- 2	- 2	- 0	- 7
Propres parts du capital		- 14	- 14	- 0	- 2
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		469	388	81	21
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		0	0	0	n/a
Fonds propres		3 855	3 713	142	4
Passifs	10.21/10.24	58 870	59 397	- 527	- 1
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a

Opérations hors bilan consolidées (en millions de CHF)	Notes	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	10.2/11.1	1 050	1 116	- 65	- 6
Engagements irrévocables	10.2	1 400	1 494	- 94	- 6
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	10.2	243	243	0	0
Crédits par engagement	10.2/11.2	35	37	- 2	- 5

2. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		936.0	524.5	411.5	78
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		36.7	21.4	15.3	71
Charges d'intérêts		-376.0	-84.2	291.8	346
Résultat brut des opérations d'intérêts	12.1	596.7	461.7	135.0	29
Variations des corrections de valeur pour risques de défaut- lance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-0.5	2.8	3.3	120
Résultat net des opérations d'intérêts		596.1	464.5	131.7	28
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	12.2	288.4	291.6	-3.2	-1
Produit des commissions sur les opérations de crédit		30.5	39.1	-8.7	-22
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12.3	79.3	73.1	6.2	9
Charges de commissions		-59.1	-60.4	-1.4	-2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		339.1	343.4	-4.3	-1
Résultat sur instruments de taux et titres de participations		27.9	27.5	0.4	2
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux		169.8	168.7	1.0	1
Charges de commissions de négoce		-7.6	-7.5	0.1	2
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	12.4	190.1	188.7	1.4	1
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0.5	10.1	-9.6	-95
Produit des participations		6.8	5.5	1.3	23
<i>dont des autres participations non consolidées</i>		6.8	5.5	1.3	23
Résultat des immeubles		5.0	6.6	-1.6	-24
Autres produits ordinaires		23.4	22.9	0.5	2
Autres charges ordinaires		-1.0	-2.3	-1.2	-54
Autres résultats ordinaires		34.6	42.8	-8.2	-19
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		1 160.0	1 039.4	120.6	12
Charges de personnel	12.5	-364.1	-352.9	11.2	3
Autres charges d'exploitation	12.6	-176.6	-163.7	12.9	8
Charges d'exploitation		-540.8	-516.7	24.1	5
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	-76.1	-69.6	6.4	9
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12.8	-1.7	-5.4	-3.8	-69
Résultat opérationnel	12.12	541.5	447.7	93.8	21
Produits extraordinaires	12.9	1.9	1.2	0.7	56
Charges extraordinaires	12.10	-0.0	-0.0	0.0	n/a
Impôts	12.11	-74.2	-60.6	13.6	22
Bénéfice consolidé		469.2	388.3	80.9	21
Intérêts minoritaires		-0.0	-0.0	0.0	n/a
Bénéfice consolidé, part du Groupe		469.2	388.3	80.8	21

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions de CHF)

	Notes	2023			2022		
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds
Résultat de l'exercice		469			388		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux							
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	76			70		
Provisions et autres corrections de valeur	10.16	6	5		11	8	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	10.16	26	25		18	21	
Comptes de régularisation actifs			52			3	
Comptes de régularisation passifs		29			14		
Produits extraordinaires: cession d'immobilisations corporelles et de participations			2			1	
Dividende de l'exercice précédent			327			318	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)		605	410	195	501	351	150
Prélèvement sur la réserve issue du capital		0				1	
Propres parts du capital		23	24		25	24	
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion							
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres		24	24	-0	25	25	-0
Participations non consolidées	10.6		0			0	
Immeubles	10.8	2	5		2	3	
Programmes informatiques	10.8		69		0	45	
Autres immobilisations corporelles	10.8	0	8		0	6	
Valeurs immatérielles	10.9						
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		2	82	-80	2	54	-52
Flux de fonds de l'activité bancaire							
Engagements envers les banques							
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			44		24		
Obligations de caisse		2				2	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	10.15	1 636	1 136		1 394	766	
Autres engagements			328		541		
Créances sur les banques							
Créances sur la clientèle			45			153	
Créances hypothécaires			1 355			1 050	
Immobilisations financières			159			1 479	
Autres créances		7			9		
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		1 646	3 067	- 1 422	1 969	3 449	- 1 481
Engagements envers les banques			22		2 597		
Engagements résultant d'opération de financement de titres		969				450	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			1 875		175		
Engagements résultant d'opérations de négoce			1		1		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés			23		177		
Engagements résultant des autres instr. fin. évalués à la juste valeur		127				335	
Créances sur les banques		524				233	
Créances résultant d'opérations de financement de titres		79			79		
Créances sur la clientèle		115			162		
Opérations de négoce			23			5	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		442				792	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			37		315		
Immobilisations financières		719			9		
Opérations à court terme		2 974	1 981	993	3 515	1 816	1 699
Liquidités		314		314		316	- 316
Total		5 565	5 565	0	6 012	6 012	0

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

4 État des capitaux propres consolidés (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital	Intérêts minoritaires	Bénéfice consolidé	Fonds propres consolidés
État au 1^{er} janvier 2021	86	36	2 472	666	- 2	- 15	0	331	3 574
Dividende 2020								- 310	- 310
Attribution à la réserve issue du bénéfice			21					- 21	0
Acquisition de propres parts au capital						- 23			- 23
Aliénation de propres parts au capital						24			24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 0						- 0
Bénéfice consolidé							0	379	379
État au 31 décembre 2021	86	36	2 493	666	- 2	- 15	0	379	3 644
Dividende 2021								- 318	- 318
Attribution à la réserve issue du bénéfice			60					- 60	0
Acquisition de propres parts au capital						- 24			- 24
Aliénation de propres parts au capital						25			25
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		- 1							- 1
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 0						- 0
Bénéfice consolidé							0	388	388
État au 31 décembre 2022	86	35	2 554	666	- 2	- 14	0	388	3 713
Dividende 2022								- 327	- 327
Attribution à la réserve issue du bénéfice			61					- 61	0
Acquisition de propres parts au capital						- 23			- 23
Aliénation de propres parts au capital						23			23
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires									0
Bénéfice consolidé							0	469	469
État au 31 décembre 2023	86	35	2 615	666	- 2	- 14	0	469	3 855

5. Raison sociale, activité et effectif

5.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

5.2 Activité

La BCV agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que trois sociétés de direction de fonds de placement. La Banque a disposé d'une succursale à Guernesey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) active dans le domaine des produits structurés, jusqu'en décembre 2023, date à laquelle elle a cessé ses activités.

5.3 Effectif

Unités de travail à plein temps	31.12.23	31.12.22
Groupe	1 982	1 957
dont Maison mère	1 773	1 757

6. Principes d'établissement des comptes consolidés

6.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations (CO), de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) et de son ordonnance d'exécution (OB), ainsi qu'à celles de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) et de la circulaire FINMA 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe BCV.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Ils sont arrêtés au 31 décembre.

6.2 Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par la BCV ainsi que les entreprises dont elle est en mesure d'influencer les activités opérationnelles font l'objet d'une intégration globale. L'influence sur les activités opérationnelles d'une entreprise est avérée lorsque, à titre principal, la Banque en tire des avantages économiques ou en supporte les risques.

Lorsque la Banque peut exercer une influence significative sur une entreprise (participations de 20 à 50%) sans qu'il y ait contrôle, la société détenue est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont exclues du périmètre de consolidation:

- les participations non significatives en matière d'information financière ou de risque;
- les participations significatives, mais reprises sans visée stratégique et destinées à être revendues ou mises en liquidation dans un délai de 12 mois.

6.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existants au moment de la prise de contrôle. Un éventuel écart de consolidation actif (goodwill) est porté à l'actif du bilan sous les valeurs immatérielles.

6.4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

6.4.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.2 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.3 Créances résultant d'opérations de financement de titres

Dans les créances résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prise en pension de titres.

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

6.4.4 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.5 Opérations de négoce

Les opérations de négoce comprennent les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché.

Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

6.4.6 Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement positives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.7 Autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Les positions en titres nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque et figurant sous la rubrique passive correspondante sont classées sous ce poste et sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

6.4.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de créance et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont répartis jusqu'à l'échéance initiale. Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les titres productifs d'intérêts qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance ainsi que les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est en principe porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

6.4.9 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

6.4.10 Participations non consolidées

Les participations non consolidées englobent les titres de participation d'entreprises qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elles comprennent également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. Les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage sont valorisés au bilan à leur prix de revient direct de production; les montants ainsi activés sont enregistrés par la rubrique «Autres produits ordinaires».

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour le matériel et les logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés au compte de résultat de la période sous la rubrique «Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

6.4.12 Valeurs immatérielles

Un éventuel écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti linéairement en fonction de sa durée de vie estimée, mais au maximum sur 10 ans.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur du goodwill est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.13 Autres actifs

Les autres actifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à récupérer, les comptes de règlement et le solde actif du compte de compensation.

6.4.14 Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

6.4.15 Engagements résultant d'opérations de financement de titres

Dans les engagements résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de mise en pension de titres.

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.

6.4.16 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant des dépôts de la clientèle non bancaire composent ce poste; ils sont enregistrés au bilan à la valeur nominale.

6.4.17 Engagements résultant des positions de négoce

Dans cette rubrique sont enregistrés les engagements qui découlent des positions courtes en titres de créance et en titres de participation vendues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché. Ces positions sont évaluées

à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

Les titres empruntés dans le cadre de ces ventes à découvert ne sont pas inscrits au bilan tant que le Groupe BCV ne peut pas exercer le contrôle sur les droits contractuels qui en découlent.

6.4.18 Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.19 Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Dans les engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés les produits structurés émis par la banque et pour lesquels elle a choisi l'option de la juste valeur. Cette dernière découle d'un prix de marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

6.4.20 Obligations de caisse

Les obligations de caisse émises par la Banque sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.21 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses

Les emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses comprennent les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les «Comptes de régularisation» et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique «Charges d'intérêts».

Les produits structurés émis par la Banque et qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés y sont également comptabilisés. Dans ce cas, l'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique, alors que les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

Les positions en propres emprunts obligataires et emprunts structurés de la BCV sont portées en déduction de cette rubrique.

6.4.22 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe et les autres passifs transitoires.

Les impôts directs sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

6.4.23 Autres passifs

Les autres passifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à payer, les comptes de règlement et le solde passif du compte de compensation.

6.4.24 Provisions

Sous cette rubrique sont enregistrées les provisions nécessaires à l'exploitation et destinées à la couverture de risques de perte avérés et inhérents, les provisions pour risques de défaillance du hors bilan ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les impôts latents sont calculés sur la base des différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

6.4.25 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, des «Réserves pour risques bancaires généraux» peuvent être constituées préventivement. Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

6.4.26 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

6.4.27 Réserve issue du capital

La réserve issue du capital comprend les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés et les dividendes perçus sur les propres parts du capital.

6.4.28 Réserve issue du bénéfice

La réserve issue du bénéfice représente les fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les bénéfices thésaurisés et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

6.4.29 Réserve de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères sont enregistrés sous cette rubrique, sans impact sur le compte de résultat.

6.4.30 Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

6.4.31 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties, y compris les engagements par garanties sous forme d'accréditifs irrévocables, engagements par endossements d'effets réescomptés, garanties de remboursement d'acomptes et assimilés tels que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si, au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

6.4.32 Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables, portant sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts figurent sous ce poste.

6.4.33 Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et les autres titres de participation sont indiqués sous cette rubrique.

6.4.34 Crédits par engagement

Les engagements de paiements différés, les engagements par acceptation et les autres crédits par engagement y sont comptabilisés.

6.4.35 Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

À chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les «Provisions», respectivement dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel».

Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les «Charges de personnel».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décidait ou était contraint de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si le Groupe avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

6.5 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2023.

6.6 Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

6.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux cours historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat. La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	2023		2022	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Euro	0.9297	0.9714	0.9874	1.0046
Dollar américain	0.8417		0.9252	

6.8 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

6.9 Présentation des chiffres

Les chiffres contenus dans les comptes sont tous individuellement correctement arrondis à la valeur la plus proche selon le nombre de chiffres significatifs retenu pour le tableau. Ils n'ont pas été adaptés dans le but que leur somme, après avoir été arrondis, soit égale à la somme exacte.

7. Principes d'évaluation et de gestion des risques

7.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

7.2 Risque de crédit

7.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon l'Ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA). Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade Finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

7.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 7.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et seize sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

7.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une exposition au risque de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque exposition au risque de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 7.2.4).

Pour des expositions au risque de crédit non compromises, la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «normale» (au milieu du cycle économique). Ce montant est appelé la perte attendue pour un horizon de 12 mois.

Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance et des promotions immobilières, la perte attendue est déterminée par le produit de la probabilité de défaut (PD), reflétée par la classe de risque, du taux de perte en cas de défaut (LGD) et de l'exposition en cas de défaut (EAD). Les variables de risque PD, LGD, EAD sont déterminées sur la base de modèles internes qui ont obtenu l'homologation IRB de la FINMA pour le calcul des exigences de fonds propres (voir sous chiffre 7.2.8). Les modèles de LGD/EAD sont structurellement identiques aux modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres mais avec un calibrage en milieu de cycle (through-the-cycle) visant à refléter de manière prudente le taux de perte sur un cycle économique.

Pour les expositions du Trade Finance et les promotions immobilières, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle.

7.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

Jusqu'à une certaine valeur, les habitations individuelles, les appartements en PPE et les immeubles de rendement sont évalués, sous la supervision de spécialistes, par des modèles d'estimation. Pour ces objets, la Banque utilise des modèles hédonistes ou par capitalisation. Les objets appartenant à d'autres catégories ou de valeur plus élevée sont évalués par des experts.

7.2.5 Créances et engagements hors bilan compromis

Les créances et engagements hors bilan compromis résultent de situations où il est invraisemblable que le débi-

teur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Le débiteur est alors «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes».

Une contrepartie est «en défaut» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

7.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance est considérée avec «des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
- crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

Les créances avec des «intérêts en souffrance» sont en principe compromises.

7.2.7 Corrections de valeur et provisions pour risque de crédit

L'objectif des corrections de valeur et provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les expositions au risque de crédit compromises et non compromises.

Les corrections de valeur et provisions sur les expositions au risque de crédit non compromises sont déterminées individuellement par contrepartie et répondent à l'exigence de couvrir les risques inhérents de défaillance (art. 25 et 28 OEPC-FINMA). La méthode de provisionnement des créances non compromises vise à couvrir la perte attendue. Le calcul de la perte attendue dans le cadre du provisionnement est différencié selon le niveau du risque crédit.

Les expositions au risque de crédit non compromises qui ne sont pas identifiées comme risques accrus sont provisionnées à hauteur de la perte attendue pour un horizon de 12 mois conformément au chiffre 7.2.3. Ces corrections de valeur et provisions sont déterminées pour l'ensemble des engagements de crédit clientèle et banques à l'exception – au vu de leur faible perte attendue – des contrats dérivés et des expositions résultant d'opérations de mise/

prise en pension de titres. L'hypothèse principale est que les modèles de perte attendue utilisés sont de bons estimateurs des pertes annuelles futures. Cette hypothèse est vérifiée annuellement par les unités de développement des modèles au sein de la Banque et contrôlée par une unité de validation indépendante. Les modèles internes utilisés dans ce contexte ont reçu l'homologation IRB pour le calcul des exigences en fonds propres pour une large part des expositions de crédit (voir rapport Bâle III - pilier 3 de la Banque). Ils sont calibrés sur la base d'un historique de données de plus de dix ans comprenant des périodes de stress pour la Banque.

Les expositions au risque de crédit non compromises identifiées comme risques accrus sont provisionnées à hauteur de la perte attendue pour un horizon allant jusqu'à l'échéance du crédit. La probabilité de défaut utilisée dans ce cas est la probabilité de défaut jusqu'à l'échéance du crédit. Les risques de crédit accrus sont identifiés dans le cas des tiers «réputés en difficulté» (RD). Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive.

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de crédit compromises, selon chiffre 7.2.5, sont déterminées individuellement par contrepartie selon l'art. 24 OEPC-FINMA. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et la volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements. La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les corrections de valeur et provisions créées pour couvrir les risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées en cas de crise majeure, à titre exceptionnel, pour couvrir les créances compromises. Une crise majeure est considérée lorsque la nouvelle dotation de provision pour créances

compromises sur une année est significativement supérieure (facteur 2) à la perte attendue sur les créances non compromises. Toutefois, les corrections de valeur et provisions créées doivent être reconstituées, de manière linéaire sur une période de 5 ans, une fois la crise passée.

7.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

7.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire une future, un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en fixant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau du portefeuille et sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est

d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

7.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

7.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres et la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux. Les résultats de ces simulations dynamiques sont calculés sur un horizon de 3 ans.

Dans l'ensemble des indicateurs calculés, les positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variables, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue) sont répliquées via des modèles qui permettent de simuler au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

7.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif, de l'évolution de l'actif et du hors-bilan. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le

Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaires.

7.5 Risques opérationnels

L'exposition aux risques opérationnels est inhérente au fonctionnement de la Banque et résulte de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Les facteurs de risque opérationnels résultent:

- de changements de lois, règlements et «valeurs», en particulier des changements du cadre légal et réglementaire suisse (et étranger) applicable à la BCV, et de l'évolution des attentes de la clientèle, des parties prenantes et de l'opinion publique par rapport à la Banque;
- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information, de l'infrastructure, de l'organisation de la Banque;
- de dangers naturels, y compris les dangers physiques d'origine climatique, des pandémies et d'autres phénomènes naturels (par exemple sismiques, hydrologiques ou géologiques).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en huit catégories principales:

- la non-conformité;
- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. La Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard de l'Accord de Bâle.

8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes» ou «Charges d'intérêts». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Les opérations de couvertures sont quasi exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les opérations de type micro hedge couvrent majoritairement les emprunts à long terme de la Banque, que ce soit ses propres émissions ou par l'intermédiaire de la Centrale de lettres de gage, et les immobilisations financières. Les opérations de type macro hedge couvrent essentiellement les créances hypothécaires à taux fixe.

Les opérations de couverture en micro hedge couvrent une opération de base clairement désignée. L'opération de couverture est de même nominal et de même échéance. Pour des raisons de taille d'opération, une opération de base peut nécessiter plusieurs opérations de couverture.

Pour les opérations de macro hedge, les opérations de base sont majoritairement des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires choisies ont toutes une échéance de taux tombant dans le même mois que l'échéance de l'opération de couverture.

Le nominal des opérations de base doit en outre être supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture pour assurer un nominal toujours suffisant malgré les amortissements et les remboursements anticipés et ainsi prévenir une surcouverture. Lors de la mise en place de la relation de

couverture, la Banque établit une documentation qui comprend la désignation de l'instrument de couverture et de l'opération de base ou du groupe d'opérations de base avec leurs caractéristiques principales. Sont de même précisées la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, sans composante optionnelle, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de créances hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité. Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

9.1 Événements particuliers

Dans le but de mettre fin aux charges inhérentes à un litige prolongé, la BCV a signé en date du 28 décembre 2023 un accord avec le Trustee Madoff qui clôt les procédures relatives au fonds Fairfield menées par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry et le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (BLMIS) à l'encontre de la BCV. La BCV a conclu cet accord sans aucune reconnaissance de responsabilité et de faute. Elle a ainsi mis définitivement fin à ce dossier par un accord à l'amiable. La procédure des liquidateurs Fairfield contre sa filiale Piguet Galland & Cie SA demeure.

9.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes du Groupe n'est survenu après la date de clôture.

10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

10.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt et de prise en pension ¹⁾	0	79
Valeur comptable des engagements résultant des dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension ¹⁾	1 977	1 008
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	2 035	1 038
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	2 035	1 038
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	85
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de compensation

10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		643	2 602	2 967	6 212
Créances hypothécaires		31 327	205	258	31 791
<i>Immeubles d'habitations</i>		25 194	78	70	25 342
<i>Immeubles commerciaux</i>		862	1	20	882
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		694	2	81	778
<i>Autres</i>		4 577	125	87	4 789
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.23	31 970	2 807	3 225	38 003
	31.12.22	31 029	2 543	3 146	36 718
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.23	31 970	2 807	3 130	37 908
	31.12.22	31 019	2 543	3 064	36 626
Engagements conditionnels		4	215	831	1 050
Engagements irrévocables		190	7	1 203	1 400
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				243	243
Crédits par engagement				35	35
Hors bilan	31.12.23	193	222	2 312	2 728
	31.12.22	338	327	2 223	2 889

		Montant brut	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances et engagements hors bilan compromis	31.12.23	133	-57	77	73
	31.12.22	151	-65	86	81
Variation absolue		-17	-8	-9	-8
Variation en %		-11	-13	-11	-10

10.3 Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.23	31.12.22
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	6	7
Métaux précieux et matières premières	223	198
Opérations de négoce	229	206
Titres de créances	4	4
Produits structurés	0	0
Autres actifs détenus en couverture des produits structurés émis	930	893
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	934	897
Total des actifs	1 163	1 103
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	0	0

Engagements	31.12.23	31.12.22
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	2	3
Autres passifs du négoce	0	0
Opérations de négoce	2	3
Titres de créances	0	0
Produits structurés	1 132	1 006
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 132	1 006
Total des engagements	1 134	1 008
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	10	22

10.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	2	1	88	423	61	9 058	
Futures			41				
Options (OTC)	0	0	50				
Instruments de taux	2	2	179	423	61	9 058	
Contrats à terme et swaps	706	783	46 477				
Options (OTC)	28	24	1 415				
Devises et métaux précieux	735	808	47 892	0	0	0	
Futures			51				
Options (OTC)	37	35	551				
Titres de participation / indices	37	35	602	0	0	0	
Total	31.12.23	774	844	48 672	423	61	9 058
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		774	844	–	423	61	–
	31.12.22	1 281	1 272	68 818	740	39	8 866
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation ¹⁾</i>		1 281	1 272	–	740	39	–

¹⁾ Les chiffres comparatifs 2022 ont été retraités; la valorisation des instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont cotés, est établie au moyen d'un modèle

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Récapitulation				
Instruments de négoce		774	844	48 672
Instruments de couverture		423	61	9 058
Total avant impact des contrats de netting	31.12.23	1 197	905	57 729
	31.12.22	2 021	1 310	77 684
Total après impact des contrats de netting	31.12.23	719	426	57 729
	31.12.22	1 160	450	77 684
Variation	absolue	– 442	– 23	– 19 955
	en %	– 38	– 5	– 26

Récapitulation selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de compensation)	415	179	124

10.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	5 134	4 983	5 695	5 315
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	5 134	4 983	5 694	5 314
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
Titres de participation	27	82	27	73
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	3	3	4	4
Immubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	36	37	35	37
Immobilisations financières	5 196	5 102	5 757	5 425
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	5 114	–	5 674	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	4 891	9	7			228	5 134

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation sont des titres de créance de 1^{er} ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

10.6 Participations non consolidées (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2022	Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2023	Valeur de marché 2023
Participations évaluées selon la mise en équivalence	–	–	–					–	–
Autres participations	92	–6	87					87	1
<i>avec valeur boursière</i>	0	0	0					0	1
<i>sans valeur boursière</i>	92	–6	87					87	
Participations non consolidées	92	–6	87	0	0	0	0	87	1

10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

Participations consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.23		Détention directe / indirecte
			Part au capital	Part aux voix	
		en millions	en %	en %	en %
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Banque de gestion de fortune	CHF 24.4	99.7	99.7	99.7 / 0
Gérifonds SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 2.9	100	100	100 / 0
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	Direction de fonds	EUR 0.1	100	100	0 / 100
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 1.5	100	100	100 / 0

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2022.

Aucune société n'est évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

Principales participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.23		Détention directe / indirecte
			Part au capital	Part aux voix	
		en millions	en %	en %	en %
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich <i>dont non libéré CHF 1.8 milliard</i>	Centrale d'émission de lettres de gage	CHF 2 225.0	13.6	13.6	13.6 / 0
SIX Group SA, Zurich	Administration de participations dans le domaine des finances, de la Bourse, de la banque et des infrastructures financières	CHF 19.5	2.5	2.5	2.4 / 0.1
Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, Crissier	Acquisition de terrains pour édification de logements à loyers modérés	CHF 2.0	45.0	45.0	45 / 0
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Développement, distribution et services de cartes prépayées	CHF 10.0	3.2	3.2	3.2 / 0
TWINT SA, Zurich	Système suisse de paiement mobile	CHF 12.8	3.2	3.2	3.2 / 0
Viseca Payment Services SA, Zurich	Services de paiement sans numéraire	CHF 25.0	4.8	4.8	4.8 / 0

La participation SVL n'étant pas significative dans l'optique des comptes consolidés, elle est exclue du périmètre. À fin 2022, SVL présentait un total du bilan de CHF 11 millions et des fonds propres de CHF 1 million.

Positions significatives en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.23			Déten-tion directe / indirecte en %
			en millions	Part au capital en %	Part aux voix en %	
Sociétés cotées à la Bourse suisse						
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	CHF 42.0	4.8	4.8	4.8 / 0	
Romande Energie Holding SA, Morges	Acquisition, vente et gestion de participations dans le domaine de l'énergie	CHF 28.5	3.0	3.0	3.0 / 0	

10.8 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2022	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2023
Immeubles à l'usage du Groupe	439	- 221	219	- 0	5		- 10	213
Autres immeubles	123	- 64	59	0	0	- 1	- 3	56
Installations immobilières	30	- 15	15	- 0	3		- 4	14
Programmes informatiques	155	- 79	76		69		- 56	90
Autres immobilisations corporelles	199	- 191	7	0	5	- 0	- 3	9
Immobilisations corporelles	945	- 569	376	0	82	- 1	- 76	381

Le Groupe n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

10.9 Valeurs immatérielles (en millions de CHF)

Le Groupe n'a pas de valeur immatérielle.

10.10 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	328	0	690
Impôts indirects	15	34	16	11
Coupons / Coupons et titres échus	1	1	0	0
Comptes de règlement	2	10	11	6
Actifs et passifs divers	12	27	10	18
Autres actifs et autres passifs	30	400	37	725

10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Liquidités	2	0	0	0
Créances sur les banques	179	175	297	294
Créances sur la clientèle	294	278	423	416
— dont prêts COVID-19 octroyés à la clientèle ¹⁾	213	200	338	335
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 555	6 548	7 883	6 106
Immobilisations financières	952	538	1 003	819
Actifs nantis / cédés	9 982	7 539	9 607	7 635

¹⁾ Les chiffres comparatifs 2022 ont été retraités afin de tenir compte des prêts COVID-19

La Groupe n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les titres servant de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ou de mises en pension pour lesquels un droit de revente ou de mise en gage a été accordé, sont présentés au chiffre 10.1.

10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	153	212
Comptes de régularisation	0	0
Total	153	212

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2023.

10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2023, ni à fin 2022.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert ¹⁾	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2023	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.23	31.12.22	Variation		2023	2022
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV	53.5	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture ou découvert:							
Caisse de pensions BCV		0	0	0	35.7	35.7	37.3
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.6	0	0	0	1.9	1.9	1.7
Total ²⁾	54.1	0	0	0	37.6	37.6	39.0

¹⁾ L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2023

²⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer

contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

10.14 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Évaluation globale		Évaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	0			0	
Titres de participation	–	1 108	640	– 28	1 719	
Devises	–	24			24	
Matières premières / métaux précieux	–	0			0	
Total	31.12.23	1 132	640	– 28	1 744	
	31.12.22	–	1 006	731	– 68	1 669

Tous les produits structurés émis comportent des titres de créance propres

Évaluation globale

Dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur» sont enregistrés les produits structurés émis par la Banque et pour lesquels elle a choisi l'option de la juste valeur. Cette dernière découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Évaluation séparée

Les produits structurés qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés sont comptabilisés de la manière suivante: l'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) (en millions de CHF)

Taux	Émis en	Valeur nominale	Échéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.23 En cours	31.12.22
1.625%	2011	125	30.11.2026	30	95	
1.500%	2014	135	28.03.2024		135	
0.500%	2016	150	13.12.2028		150	
0.400%	2016	150	07.04.2031		150	
0.500%	2017	150	12.07.2029		150	
0.250%	2017	150	28.11.2025		150	
0.400%	2021	150	05.05.2036		150	
0.200%	2021	125	22.12.2033		125	
2.100%	2023	150	07.06.2032		150	
Emprunts obligataires émis par BCV Lausanne¹⁾						
		1 285		30	1 255	1 105
	<i>dont emprunts subordonnés</i>	0		0	0	0
Emprunts produits structurés émis (valeur de l'instrument de base)					640	731
Centrale de lettres de gage des BCS					6 548	6 106
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS					8 443	7 942

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Répartition par échéance							31.12.23	Taux moyens
	2024	2025	2026	2027	2028	2029-2042	Total	
Emprunts obligataires	135	150	95		150	725	1 255	0.7%
Emprunts produits structurés	287	215	22	18	98		640	1.5%
Centrale de lettres de gage des BCS	434	338	515	499	343	4 419	6 548	1.0%
Total	856	703	632	517	591	5 144	8 443	

	État à la fin de l'exercice	Émissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	État à la fin de l'exercice
	2022				2023
Emprunts obligataires	1 105	150			1 255
Emprunts produits structurés	731	583	- 711	36	640
Centrale de lettres de gage des BCS	6 106	867	- 425		6 548
Total	7 942	1 600	- 1 136	36	8 443

10.16 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2022							2023
Provisions pour impôts latents	1					0	-0	1
Provisions pour risques de défaillance	18				0	4	-5	18
<i>dont provisions au sens de l'art. 28 al.1 OEPC-FINMA</i>	9				0	1	-1	10
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	9				0	3	-4	8
<i>dont provisions pour risques latents de défaillance</i>	0							0
Autres provisions	7	-6		-0	0	1	-0	3
Total des provisions	27	-6	0	-0	0	6	-5	22
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	666							666
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	94	-5			8	26	-25	97
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	71	-5			8	7	-18	63
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance</i>	22				0	18	-7	33
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	0				0	1		2

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

10.17 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2023		2022	
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Membres du conseil d'administration	0	0	0	0
Membres des organes de direction	29 995	2 267 233	31 289	2 188 511
Collaborateurs	255 010	12 416 937	265 501	10 752 804
Total	285 005	14 684 170	296 790	12 941 315

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 6 mai 2024 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2024. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 14 mars 2024 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs détermineront jusqu'au 27 mars 2024 la proportion prise sous forme d'actions. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le nombre d'actions pris en compte dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions maximal possible.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 14 mars 2024 et du 6 mai 2024, ils ne sont pas connus au moment de la date de clôture de la rédaction du présent rapport. De ce fait, le

nombre d'actions maximal possible est calculé en prenant en compte le cours de bourse à la clôture du 8 mars 2024, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs du Groupe, à l'exception de ceux de Piguët Galland & Cie SA, ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2023 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 16 mars et le 29 mars 2023;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 68 par action, le cours de bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 15 mars, veille du premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 83,25.

Les montants (nombre d'actions et valeur) pris en compte dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 83,25 et le prix d'acquisition de CHF 68, soit CHF 15,25.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié

par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants pris en compte dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2023 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue vingt actions BCV aux apprentis, maturants et stagiaires universitaires intégrant la Banque au terme de leur formation.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

10.18 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	0	2 495	0	3 868
Sociétés liées	286	371	215	376
Affaires d'organes	27	17	37	18

Sont considérés comme participants qualifiés les personnes physiques ou morales qui détiennent au moins 10% des droits de vote.

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

10.19 Propres parts du capital

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
État au 1^{er} janvier 2023		86 061 900	179 226
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			108 219
Achats	88		265 874
Ventes	84		- 271 790
État au 31 décembre 2023		86 061 900	173 310
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			110 023

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été enregistré directement dans la réserve issue du capital.

10.20 Structure des échéances des instruments financiers (en millions de CHF)

	À vue	Résiliable	Échéant				Immobilisé	Total	
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	12 600	2						12 602	
Créances sur les banques	430		121	111				662	
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0	
Créances sur la clientèle	115	1 277	1 718	437	1 215	1 365		6 128	
Créances hypothécaires	895	412	2 881	2 673	12 504	12 415		31 780	
Opérations de négoce	229							229	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	719							719	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	934							934	
Immobilisations financières	27	100	259	354	1 495	2 926	36	5 196	
Total	31.12.23	15 950	1 791	4 978	3 575	15 215	16 706	36	58 251
	31.12.22	17 107	1 768	5 933	3 618	14 310	16 056	35	58 827
Engagements envers les banques	3 090	245	2 611	7					5 953
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 977						1 977
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15 290	14 018	6 596	551	0	20			36 475
Engagements résultant d'opérations de négoce	2								2
Valeurs de remplacement négatives d'instru- ments financiers dérivés	426								426
Engagements résultant des autres instru- ments financiers évalués à la juste valeur	1 132								1 132
Obligations de caisse						2	0		2
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS			226	629	2 443	5 144			8 443
Total	31.12.23	19 940	14 263	11 411	1 187	2 445	5 164		54 410
	31.12.22	20 948	14 422	10 408	1 921	2 439	4 640		54 778

10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
Liquidités	12 602		12 916	
Créances sur les banques	248	414	444	743
Créances résultant d'opérations de financement de titres				79
Créances sur la clientèle	5 764	364	5 759	442
Créances hypothécaires	31 780		30 425	
Opérations de négoce	229		206	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	207	512	191	970
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	310	624	300	597
Immobilisations financières	4 107	1 089	4 443	1 313
Comptes de régularisation	121	0	70	0
Participations non consolidées	86	1	86	1
Immobilisations corporelles	381		376	0
Valeurs immatérielles				
Autres actifs	28	2	35	2
Actifs	55 863	3 007	55 250	4 147
Total en %	95	5	93	7
Engagements envers les banques	3 098	2 855	1 728	4 247
Engagements résultant des opérations de financement de titres	1 977		1 008	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	34 065	2 410	35 615	2 780
Engagements résultant d'opérations de négoce	2		3	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	215	212	212	238
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 132		1 006	
Obligations de caisse	2			
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 443		7 896	46
Comptes de régularisation	182	0	153	1
Autres passifs	400	0	722	3
Provisions	22		27	
Réserves pour risques bancaires généraux	666		666	
Capital social	86		86	
Réserve issue du capital	35		35	
Réserve issue du bénéfice	2 615		2 554	
Réserve de change	-2		-2	
Propres parts du capital	-14		-14	
Intérêts minoritaires au capital propre	0		0	
Bénéfice consolidé	469		388	
Passifs	53 392	5 478	52 082	7 314
Total en %	91	9	88	12

10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	2 375	4	3 383	6
<i>Allemagne</i>	910	2	1 369	2
<i>France</i>	375	1	614	1
<i>Luxembourg</i>	308	1	336	1
<i>Royaume-Uni</i>	236	0	462	1
<i>Pays-Bas</i>	135	0	128	0
<i>Suède</i>	77	0	87	0
<i>Irlande</i>	64	0	69	0
<i>Autres</i>	270	0	316	1
Asie	183	0	336	1
Amérique latine, Caraïbes	66	0	98	0
États-Unis, Canada	214	0	206	0
Autres	169	0	125	0
Actifs à l'étranger	3 007	5	4 147	7
Suisse	55 863	95	55 250	93
Actifs	58 870	100	59 397	100

10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	31.12.23		31.12.22	
		Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
1&2	AAA à AA-	2 714	88	3 825	91
3	A+ à A-	88	3	101	2
4	BBB+ à BBB-	29	1	50	1
5	BB+ à BB-	33	1	56	1
6	B+ à B-	174	6	120	3
7	CCC+ à C	18	1	17	0
Sans notation	Sans notation	24	1	29	1
Expositions à l'étranger		3 080	100	4 199	100

10.24 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	12 576	24	2	1	12 602
Créances sur les banques	18	252	186	206	662
Créances résultant d'opérations de financement de titres					0
Créances sur la clientèle	5 253	335	524	17	6 128
Créances hypothécaires	31 777	3			31 780
Opérations de négoce	6			223	229
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	670	37	11	0	719
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	307	177	359	90	934
Immobilisations financières	4 439	757	0	0	5 196
Comptes de régularisation	108	13	1	0	122
Participations non consolidées	86		1		87
Immobilisations corporelles	381				381
Valeurs immatérielles					0
Autres actifs	23	8	1	-2	30
Positions portées à l'actif	55 644	1 606	1 084	536	58 870
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	15 527	13 340	16 764	3 660	49 290
Actifs	31.12.23	71 170	14 946	4 196	108 160
	31.12.22	75 401	20 449	4 996	129 020
Engagements envers les banques	4 609	461	660	223	5 953
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 503	474			1 977
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33 080	1 595	1 449	352	36 475
Engagements résultant d'opérations de négoce	2				2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	409	9	8	0	426
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	672	157	302	1	1 132
Obligations de caisse	2				2
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 443				8 443
Comptes de régularisation	174	4	4	0	182
Autres passifs	296	28	71	5	400
Provisions	10	1	11	0	22
Réserves pour risques bancaires généraux	666				666
Capital social	86				86
Réserve issue du capital	35				35
Réserve issue du bénéfice	2 615				2 615
Réserve de change	-2				-2
Propres parts du capital	-14				-14
Intérêts minoritaires au capital propre	0				0
Bénéfice consolidé	469				469
Positions portées au passif	53 055	2 729	2 504	581	58 870
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	18 202	12 145	15 508	3 497	49 352
Passifs	31.12.23	71 257	14 874	4 078	108 222
	31.12.22	75 466	20 372	4 886	129 011
Position nette par devise	31.12.23	-87	72	-164	117
	31.12.22	-65	77	-114	111

11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

11.1 Engagements conditionnels

Créances conditionnelles (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires	602	673	-70	-10
Autres prestations de garanties	448	443	5	1
Engagements conditionnels	1 050	1 116	-65	-6
Créances conditionnelles	0	0	0	0

11.2 Crédits par engagement (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Engagements résultant de paiements différés	35	37	-2	-5

11.3 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	799	651	148	23
Crédits fiduciaires	0	0	0	n/a
Opérations fiduciaires	799	651	148	23

11.4 Avoirs administrés (en millions de CHF)

Répartition	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	32 723	31 334	1 389	4
Avoirs sous mandats de gestion	19 890	18 007	1 883	10
Autres avoirs administrés	60 331	59 537	793	1
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	112 944	108 879	4 065	4
<i>dont prises en compte doubles</i>	<i>12 142</i>	<i>11 058</i>	<i>1 084</i>	<i>10</i>

Évolution	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Total des avoirs administrés initiaux (y compris prises en compte doubles)	108 879	112 887	- 4 009	- 4
Apports nets d'argent frais / retraits nets	539	2 995	- 2 457	- 82
Évolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	3 527	- 7 004	10 531	- 150
Total des avoirs administrés finaux (y compris prises en compte doubles)	112 944	108 879	4 065	4

Avoirs administrés

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placement, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôt dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, de conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts

Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	190.3	20.9	169.3	809
Clientèle	621.2	493.1	128.0	26
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	36.7	21.4	15.3	71
Autres produits d'intérêts	124.6	10.5	114.1	1 087
Produits d'intérêts	972.7	546.0	426.8	78
Banques et opérations de financement de titres	110.1	33.7	76.4	227
Clientèle	182.8	- 5.7	188.5	n/a
Obligations de caisse et emprunts	83.2	55.9	27.3	49
Autres charges d'intérêts	0.0	0.4	- 0.4	- 100
Charges d'intérêts	376.0	84.2	291.8	346
Résultat brut des opérations d'intérêts	596.7	461.7	135.0	29

Le résultat brut des opérations d'intérêts n'a pas comporté d'intérêts négatifs durant l'exercice 2023, alors que l'exercice 2022 avait enregistré des intérêts négatifs à hauteur de CHF 2,5 millions dans les produits d'intérêts et de CHF 45,8 millions dans les charges d'intérêts.

Le coût de refinancement des opérations de négoce créditée dans les autres produits d'intérêts n'est pas significatif pour l'exercice 2023, ni pour l'exercice 2022.

12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Commissions d'administration	47.0	47.0	0.0	0
Courtages sur titres et dérivés	30.6	31.5	- 0.9	- 3
Produits des émissions	7.6	8.2	- 0.6	- 8
Commissions de gestion	72.7	72.1	0.6	1
Commissions sur fonds de placement	126.1	129.3	- 3.1	- 2
Coupons, opérations fiduciaires et autres	4.3	3.5	0.8	23
Total	288.4	291.6	- 3.2	- 1

12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Cartes, bancomat, transferts et chèques	30.0	23.5	6.6	28
Administration clientèle institutionnelle, relevés et attestations	18.6	17.8	0.8	4
Frais de gestion de comptes	21.1	21.1	0.0	0
Encaissements documentaires, bancassurance	4.3	5.3	- 1.0	- 19
Location de safes, tiers numériques, correspondance à disposition	5.3	5.4	- 0.1	- 3
Total	79.3	73.1	6.2	9

12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Répartition selon les secteurs d'activité				
Banque des particuliers	18.2	19.2	- 1.0	- 5
Banque des entreprises	10.6	10.9	- 0.3	- 3
Gestion de fortune	24.1	21.4	2.7	12
Trading	55.8	58.5	- 2.7	- 5
Corporate Center	81.5	78.7	2.7	3
Total	190.1	188.7	1.4	1
Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur				
Résultat sur instruments de taux et titres de participations	27.9	27.5	0.4	2
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux	169.8	168.7	1.0	1
Sous-total	197.7	196.2	1.5	1
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>25.8</i>	<i>26.0</i>	<i>- 0.3</i>	<i>- 1</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>172.5</i>	<i>- 410.6</i>	<i>583.1</i>	<i>142</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>- 146.7</i>	<i>436.7</i>	<i>- 583.4</i>	<i>- 134</i>
Charges de commissions de négoce	- 7.6	- 7.5	0.1	2
Total	190.1	188.7	1.4	1

12.5 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	281.8	268.7	13.1	5
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	<i>48.8</i>	<i>41.6</i>	<i>7.2</i>	<i>17</i>
Charges sociales	28.6	28.7	- 0.1	- 0
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	37.6	39.0	- 1.4	- 4
Autres frais de personnel	16.2	16.5	- 0.3	- 2
Total	364.1	352.9	11.2	3

12.6 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Locaux	26.0	21.3	4.7	22
Informatique	75.3	72.2	3.1	4
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.8	2.6	1.2	48
Fournitures de bureau	1.1	1.1	0.1	7
Télécommunications et frais de ports	5.7	6.4	- 0.6	- 10
Communication, publicité, dons et cotisations	17.7	17.5	0.2	1
Informations financières	15.4	15.1	0.3	2
Honoraires de la société d'audit	1.9	2.3	- 0.4	- 18
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	<i>1.7</i>	<i>2.2</i>	<i>- 0.5</i>	<i>- 22</i>
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	<i>0.2</i>	<i>0.1</i>	<i>0.1</i>	<i>39</i>
Autres honoraires	5.9	4.6	1.3	29
Trafic des paiements	13.7	11.4	2.2	20
Frais d'émissions	1.6	1.5	0.0	3
Autres charges d'exploitation	8.4	7.8	0.6	8
Total	176.6	163.7	12.9	8

12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles

(en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Immeubles et installations immobilières	17.0	17.4	- 0.4	- 2
Programmes informatiques	55.9	49.0	6.9	14
Autres investissements	3.2	3.3	- 0.1	- 3
Participations	0.0	0.0	0.0	n/a
Total	76.1	69.6	6.4	9

12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	- 0.4	- 1.3	- 0.9	- 71
Provisions diverses	1.1	4.9	- 3.7	- 77
Pertes diverses	0.9	1.9	- 0.9	- 51
Total	1.7	5.4	- 3.8	- 69

12.9 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Cession d'immobilisations corporelles	1.5	0.8	0.7	85
Autres produits exceptionnels	0.4	0.4	- 0.0	- 6
Total	1.9	1.2	0.7	56

12.10 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	n/a
Total	0.0	0.0	0.0	n/a

12.11 Impôts (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	38.7	31.7	7.0	22
Impôts cantonaux et communaux	35.2	28.7	6.5	23
Impôts étrangers	0.2	0.3	- 0.0	- 7
Impôts latents	0.0	- 0.0	0.0	16
Total	74.2	60.6	13.6	22
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	14%	14%		

Répartition des impôts par pays

	2023		2022	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Suisse	73.9	99.7	60.3	99.6
Luxembourg	0.2	0.3	0.3	0.4
Total	74.2	100.0	60.6	100.0

12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation (en millions de CHF)

	2023		2022	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
Résultat net des opérations d'intérêts	596.2	-0.1	464.1	0.4
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	326.1	13.0	328.6	14.8
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	190.0	0.1	188.4	0.3
Autres résultats ordinaires	34.6		42.8	-0.0
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 146.9	13.1	1 024.0	15.4
Charges de personnel	363.2	0.9	352.1	0.9
Autres charges d'exploitation	175.3	1.3	162.4	1.3
Charges d'exploitation	538.5	2.3	514.5	2.2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	76.1	0.0	69.6	0.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	1.7		5.4	
Résultat opérationnel	530.7	10.8	434.4	13.3

12.13 Résultat par droit de participation

	2023	2022
Bénéfice consolidé, part du Groupe (en millions de CHF)	469.2	388.3
Nombre moyen d'actions émises sur la période (en unités)	86 061 900	86 061 900
Nombre moyen d'actions détenues pour propre compte sur la période (en unités)	- 200 186	- 197 572
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période (en unités)	85 861 714	85 864 328
Résultat par action non dilué (en CHF)	5.46	4.52

Il n'y a pas d'opération financière en cours entraînant une dilution du résultat par action.

13. Autres informations

13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22
Fonds propres de base durs (CET1)	3 465	3 369
Instruments et réserves	3 499	3 400
Ajustements réglementaires	- 34	- 31
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	0	0
Instruments	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres complémentaires (T2)	25	22
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	25	21
Ajustements réglementaires	0	1
Fonds propres pouvant être pris en compte	3 490	3 391
Actifs pondérés par le risque		
Risque de crédit	16 810	16 749
Actifs sans contrepartie	491	474
Risque de marché	141	119
Risque opérationnel	1 909	1 789
Actifs pondérés par le risque	19 352	19 132
Ratios de fonds propres		
Ratio CET1	17.9%	17.6%
Ratio T1	17.9%	17.6%
Capital total	18.0%	17.7%
Ratio de levier	5.6%	5.5%
Ratios de liquidités		
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	129%	129%
Ratio de liquidités à long terme (NSFR) ¹⁾	120%	124%

¹⁾ Ratio publié sur base volontaire et calculé selon les dernières directives publiées par la FINMA en la matière

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le calcul de l'adéquation des fonds propres selon les normes du Comité de Bâle.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur le site internet, www.bcv.ch.

Il donne également des informations sur les ratios de levier et de liquidités, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère.

13.2 Informations par secteur d'activité

13.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 500 000, sans gestion de fortune, ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million. Ce secteur inclut le département Multicanal, qui contribue au développement des offres digitales de la Banque.

La **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, de la clientèle immobilière, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire, la prévoyance professionnelle ainsi que les filiales Piguët Galland & Cie SA, Gêrifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour les clients et pour compte propre sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe le Conseil d'administration, la Direction générale, le département des Ressources humaines, le département Stratégie et Organisation, le département Médias et Communication, le secteur Qualité de service, la division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance, Juridique), la division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la division Services (Solutions IT, Services IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Sécurité).

D'une manière générale, les revenus sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique Opérations brutes d'intérêts correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du

marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession, incluant un régime interne de prix de transfert pour la liquidité).

Dans le contexte des taux d'intérêt négatifs qui a prévalu encore sur une partie de l'année 2022, les marges commerciales sur les dépôts sont calculées avec un minimum à zéro pour les particuliers, la clientèle privée et les entreprises (sauf Grandes entreprises et Trade Finance).

Pour le Corporate Center, les opérations brutes d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues pour les secteurs d'activité opérant avec la clientèle. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes, les récupérations de créances amorties et les variations de corrections de valeur et provisions sur créances non compromises sont attribués au Corporate Center.

Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui partage une partie de ces revenus avec les autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres résultats» sont attribués en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation et les amortissements sont répartis en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon

la même règle définie pour les revenus, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Les volumes d'affaires en monnaies étrangères et les résultats (revenus) liés des secteurs d'activité opérant avec la clientèle sont évalués avec des cours de change constants fixés en début d'année, la différence avec le résultat de la conversion comptable des monnaies étrangères (voir ch. 6.7) est affectée au Corporate center.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan des comptes du Groupe, chiffre 11.4.

Les fonds propres sont alloués aux secteurs d'activité à hauteur de 13,0% des actifs pondérés aux risques. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2023	2022	2023	2022
13.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité				
(en millions de CHF)				
Créances sur la clientèle ¹⁾	127	162	5 113	5 000
Créances hypothécaires	9 947	9 613	12 422	11 527
Crédits à la clientèle	10 074	9 775	17 535	16 527
Dépôts de la clientèle ¹⁾	11 976	11 710	12 043	12 446
Engagements hors bilan ¹⁾	62	100	1 915	2 073
Avoirs administrés				
(y compris prises en compte doubles)	14 681	13 997	16 851	15 661

13.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

Opérations brutes d'intérêts	153.0	121.9	242.8	227.9
Pertes sur créances, variations de provisions existantes et récupérations de créances amorties ²⁾	-2.7	-3.0	-21.2	-23.8
Opérations nettes d'intérêts	150.3	118.9	221.6	204.1
Opérations de commissions	62.1	53.5	38.4	45.5
Opérations de négoce	18.2	19.2	10.6	10.9
Autres résultats	0.9	1.1	2.7	3.1
Revenus	231.5	192.7	273.3	263.7
Charges de personnel	-47.1	-44.3	-33.4	-32.8
Charges d'exploitation	-39.5	-36.1	-11.5	-10.8
Amortissements	-14.2	-14.1	-1.9	-1.8
Facturation interne	-50.4	-46.2	-61.3	-59.8
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-0.9	-1.1	-3.1	-4.2
Résultat opérationnel	79.5	51.0	162.0	154.3
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés ³⁾ et intérêts minoritaires	-11.0	-7.0	-22.4	-21.3
Bénéfice consolidé	68.5	43.9	139.7	133.0

13.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens (en millions de CHF) ⁴⁾	265	275	1 371	1 360
Rentabilité des capitaux propres (ROE en %) ⁵⁾	25.8	16.0	10.2	9.8
Ratio charges / produits (en %) ⁵⁾	64.5	71.9	36.7	36.6
Effectif moyen	362	355	187	189

Les chiffres 2022 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

¹⁾ Les volumes d'affaires en monnaies étrangères et les résultats (revenus) liés des secteurs d'activité opérant avec la clientèle sont évalués avec des cours de change constants fixés en début d'année, la différence avec le résultat de la conversion comptable des monnaies étrangères (voir ch 6.7) est affectée au Corporate Center

²⁾ Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center

³⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

⁴⁾ Allocation de fonds propres aux secteurs d'activité à hauteur de 13,0% des actifs pondérés aux risques, le surplus est enregistré au Corporate Center

⁵⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements (hors goodwill) et facturation interne, les produits aux revenus avant pertes sur créances

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
903	886	7	0	-22	153	6 128	6 201
8 722	8 570	0	0	690	715	31 780	30 425
9 625	9 456	7	0	668	868	37 908	36 626
11 551	12 582	17	23	888	1 633	36 475	38 395
67	83	9	9	675	626	2 728	2 889
80 281	77 575	0	0	1 132	1 645	112 944	108 879
173.5	128.0	7.0	2.1	20.3	-18.2	596.7	461.7
-2.5	-3.0	-0.0	-0.0	25.9	32.5	-0.5	2.8
171.0	125.0	7.0	2.1	46.2	14.4	596.1	464.5
242.5	244.4	-4.8	-2.8	1.0	2.8	339.1	343.4
24.1	21.4	55.8	58.5	81.5	78.7	190.1	188.7
0.8	0.8	0.0	0.0	30.1	37.8	34.6	42.8
438.4	391.5	58.0	57.8	158.8	133.6	1 160.0	1 039.4
-117.9	-115.8	-13.2	-12.9	-152.5	-147.3	-364.1	-352.9
-44.2	-40.9	-8.5	-8.2	-72.9	-67.6	-176.6	-163.7
-9.8	-9.9	-2.4	-2.8	-47.8	-41.0	-76.1	-69.6
-60.2	-56.6	-3.6	-3.3	175.6	165.9	0	0.0
-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	3.6	1.1	-1.7	-5.4
205.5	167.6	29.8	30.1	64.7	44.7	541.5	447.7
0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	1.2	1.9	1.2
-28.6	-23.3	-4.1	-4.2	-8.2	-4.9	-74.2	-60.6
177.0	144.4	25.7	26.0	58.3	41.0	469.2	388.3
371	370	89	95	1 643	1 536	3 739	3 635
47.7	39.1	29.0	27.4	0	0	12.5	10.7
52.7	56.6	47.8	47.0	0	0	53.2	56.6
549	549	50	49	808	800	1 957	1 943

13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2019	2020	2021	2022	2023
Produit des intérêts et des escomptes	570.3	511.2	480.5	524.5	936.0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	27.9	22.6	18.0	21.4	36.7
Charges d'intérêts	- 101.4	- 59.4	- 26.0	- 84.2	- 376.0
Résultat brut des opérations d'intérêts	496.9	474.4	472.6	461.7	596.7
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.8	- 15.1	- 8.2	2.8	- 0.5
Résultat net des opérations d'intérêts	506.7	459.4	464.4	464.5	596.1
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	259.4	266.6	312.1	291.6	288.4
Produit des commissions sur les opérations de crédit	44.5	36.2	42.1	39.1	30.5
Produit des commissions sur les autres prestations de service	73.6	63.0	67.8	73.1	79.3
Charges de commissions	- 54.6	- 55.5	- 64.7	- 60.4	- 59.1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	322.9	310.2	357.3	343.4	339.1
Résultat sur instruments de taux et titres de participations	22.8	21.6	38.2	27.5	27.9
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux	111.6	124.9	117.5	168.7	169.8
Charges de commissions de négoce	- 6.3	- 7.4	- 12.5	- 7.5	- 7.6
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	128.1	139.2	143.2	188.7	190.1
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	0.5	2.0	4.3	10.1	0.5
Produit des participations	13.7	6.5	5.5	5.5	6.8
<i>dont des autres participations non consolidées</i>	13.7	6.5	5.5	5.5	6.8
Résultat des immeubles	7.5	7.1	7.0	6.6	5.0
Autres produits ordinaires	22.9	21.2	24.3	22.9	23.4
Autres charges ordinaires	- 0.3	- 0.4	- 0.6	- 2.3	- 1.0
Autres résultats ordinaires	44.3	36.4	40.5	42.8	34.6
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 002.0	945.2	1 005.4	1 039.4	1 160.0
Charges de personnel	- 339.3	- 339.2	- 349.3	- 352.9	- 364.1
Autres charges d'exploitation	- 165.2	- 156.2	- 155.8	- 163.7	- 176.6
Charges d'exploitation	- 504.5	- 495.4	- 505.2	- 516.7	- 540.8
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	- 71.3	- 72.1	- 72.0	- 69.6	- 76.1
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	- 7.2	- 5.0	0.6	- 5.4	- 1.7
Résultat opérationnel	418.9	372.7	428.8	447.7	541.5
Produits extraordinaires	0.7	4.8	12.6	1.2	1.9
Charges extraordinaires	- 0.2	- 0.1	- 0.2	- 0.0	- 0.0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts	- 56.6	- 46.7	- 62.5	- 60.6	- 74.2
Bénéfice consolidé	362.9	330.8	378.7	388.3	469.2
Intérêts minoritaires	- 0.0	- 0.0	- 0.0	- 0.0	- 0.0
Bénéfice consolidé, part du Groupe	362.9	330.8	378.7	388.3	469.2

13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23
Liquidités	8 384	11 550	12 600	12 916	12 602
Créances sur les banques	1 186	1 347	952	1 187	662
Créances résultant d'opérations de financement de titres	239	236	158	79	0
Créances sur la clientèle	5 752	5 812	6 209	6 201	6 128
Créances hypothécaires	27 016	28 037	29 373	30 425	31 780
Opérations de négoce	277	312	200	206	229
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	273	321	368	1 160	719
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	784	886	1 212	897	934
Immobilisations financières	3 811	4 084	4 287	5 757	5 196
Comptes de régularisation	85	87	67	70	122
Participations non consolidées	69	69	86	87	87
Immobilisations corporelles	433	412	393	376	381
Valeurs immatérielles	5	2	0	0	0
Autres actifs	36	31	46	37	30
Actifs	48 352	53 186	55 952	59 397	58 870
Engagements envers les banques	1 703	2 948	3 378	5 975	5 953
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 502	2 781	1 458	1 008	1 977
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33 048	35 424	38 195	38 395	36 475
Engagements résultant d'opérations de négoce	2	1	2	3	2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	213	329	273	450	426
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	918	969	1 340	1 006	1 132
Obligations de caisse	3	2	2	0	2
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 094	6 911	7 313	7 942	8 443
Comptes de régularisation	154	145	139	154	182
Autres passifs	114	75	183	725	400
Provisions	16	27	24	27	22
Fonds étrangers	44 766	49 612	52 308	55 683	55 015
Réserves pour risques bancaires généraux	701	666	666	666	666
Capital social	86	86	86	86	86
Réserve issue du capital	35	36	36	35	35
Réserve issue du bénéfice	2 419	2 472	2 493	2 554	2 615
Réserve de change	-2	-2	-2	-2	-2
Propres parts du capital	-18	-15	-15	-14	-14
Intérêts minoritaires au capital propre	0	0	0	0	0
Bénéfice consolidé	363	331	379	388	469
Fonds propres	3 586	3 574	3 644	3 713	3 855
Passifs	48 352	53 186	55 952	59 397	58 870

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 119 à 160) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

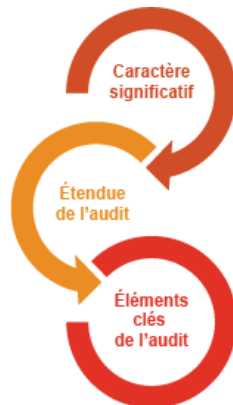
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 27'000'000

Nous avons effectué des travaux de type « audit (étendue complète) » auprès de la Banque Cantonale Vaudoise et Piquet Galland & Cie SA. En outre, des procédures d'audit spécifiques ont été réalisées auprès de GEP SA, Gérifonds SA et Gérifonds (Luxembourg) SA. Ceci permet de couvrir 100% du résultat opérationnel et 100% des actifs du Groupe.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 27'000'000
Point de référence	Résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi ce point de référence parce qu'il constitue selon nous un indicateur communément admis pour mesurer le résultat d'un groupe.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion d'audit distincte sur ces points.

Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités de la Banque et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2023. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des corrections de valeur relatives aux créances compromises ou présentant des risques accrus, repose sur une	Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation, et le suivi des crédits hypothécaires et des créances sur la clientèle ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des corrections de valeur. Pour les créances non compromises, nous avons vérifié et testé les contrôles suivants : <ul style="list-style-type: none"> - contrôles afin d'apprécier le risque de défaut dans le cadre du processus de notation des contreparties ;



Éléments clés de l'audit

méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés. La méthode d'analyse utilisée considère des hypothèses et des paramètres sur lesquels la Banque bénéficie d'une marge d'appréciation. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

Les principes de comptabilisation et dévaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou présentant des risques accrus et des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances non compromises sont décrits dans les comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2023 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 131 à 133 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 137 du Rapport annuel)

Manière dont les éléments clés ont été examinés

- revue annuelle par le département Risk Management du modèle de risque de crédit utilisé dans le cadre de l'approche IRB.

Pour les créances considérées comme compromises, nous avons testé et vérifié les contrôles suivants :

- contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;
- contrôles relatifs à la pertinence et l'approbation des hypothèses et paramètres du modèle interne permettant de déterminer les corrections de valeurs ;
- contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeurs pour risque de défaillance.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés. En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié que :

- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de notation correspondante ;
- les rapports d'alertes générées automatiquement sont fiables ;
- la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables ;
- le montant des corrections de valeur pour créances non compromises qui ne sont pas identifiées comme risques accrus a été déterminé au moyen de l'approche IRB mise en place par la Banque.

Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises sont appropriées.

Autres points

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 28 mars 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

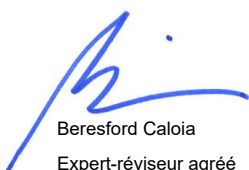
Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Beresford Caloia
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Marie-Eve Fortier
Experte-révisseuse agréée

Lausanne, le 21 mars 2024

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		12 329	12 631	- 302	- 2
Créances sur les banques		887	1 329	- 442	- 33
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5.1	0	79	- 79	- 100
Créances sur la clientèle	5.2	5 874	5 932	- 58	- 1
Créances hypothécaires	5.2	31 109	29 773	1 336	4
Opérations de négoce	5.3	229	206	23	11
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5.4	717	1 158	- 440	- 38
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3	934	897	37	4
Immobilisations financières	5.5	5 172	5 732	- 560	- 10
Comptes de régularisation		121	69	52	75
Participations		194	194	0	0
Immobilisations corporelles		357	353	4	1
Autres actifs	5.6	20	29	- 9	- 32
Actifs	5.18	57 944	58 383	- 438	- 1
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		5 980	5 984	- 3	- 0
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5.1	1 977	1 008	969	96
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		35 582	37 412	- 1 830	- 5
Engagements résultant d'opérations de négoce	5.3	2	3	- 1	- 26
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5.4	424	458	- 34	- 7
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3/5.10	1 132	1 006	127	13
Obligations de caisse		2	0	2	n/a
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)		8 443	7 942	500	6
Comptes de régularisation		165	139	26	19
Autres passifs	5.6	389	710	- 321	- 45
Provisions	5.11	19	24	- 5	- 21
Fonds étrangers		54 115	54 684	- 569	- 1
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	666	666	0	0
Capital social	5.12/5.15/5.16	86	86	0	0
Réserve légale issue du capital		7	7	0	0
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		7	7	0	0
Réserve légale issue du bénéfice		86	86	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice		2 540	2 481	59	2
Propres parts du capital		- 14	- 14	- 0	- 2
Bénéfice de l'exercice		458	386	72	19
Fonds propres		3 829	3 698	131	4
Passifs		57 944	58 383	- 438	- 1
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a

Opérations hors bilan (en millions de CHF)	Notes	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	5.2	1 047	1 120	- 72	- 6
Engagements irrévocables	5.2	1 393	1 491	- 98	- 7
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	5.2	243	243	0	0
Crédits par engagement	5.2	35	37	- 2	- 5

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		916.5	514.2	402.3	78
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		36.5	21.2	15.2	72
Charges d'intérêts		-372.9	-83.1	289.8	349
Résultat brut des opérations d'intérêts	7.1	580.1	452.3	127.8	28
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-0.9	2.8	3.7	132
Résultat net des opérations d'intérêts		579.2	455.1	124.1	27
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		188.8	192.2	-3.4	-2
Produit des commissions sur les opérations de crédit		30.4	39.1	-8.6	-22
Produit des commissions sur les autres prestations de service		75.9	69.6	6.3	9
Charges de commissions		-20.3	-20.9	-0.6	-3
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		274.8	280.1	-5.2	-2
Résultat sur instruments de taux et titres de participations		27.9	27.5	0.4	2
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux		155.2	157.2	-2.0	-1
Charges de commissions de négoce		-8.4	-8.4	0.0	0
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7.2	174.7	176.3	-1.6	-1
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0.5	9.9	-9.5	-95
Produit des participations		20.0	20.3	-0.3	-2
Résultat des immeubles		4.9	6.4	-1.5	-23
Autres produits ordinaires		23.8	23.4	0.5	2
Autres charges ordinaires		-1.1	-2.0	-0.8	-42
Autres résultats ordinaires		48.1	58.0	-10.0	-17
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		1 076.8	969.6	107.2	11
Charges de personnel	7.3	-317.0	-308.4	8.6	3
Autres charges d'exploitation	7.4	-158.4	-147.0	11.5	8
Charges d'exploitation		-475.4	-455.4	20.1	4
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-72.9	-66.4	6.5	10
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.5	-1.1	-5.0	-3.9	-78
Résultat opérationnel		527.4	442.8	84.6	19
Produits extraordinaires	7.6	0.5	1.1	-0.6	-55
Charges extraordinaires	7.7	-0.0	0.0	0.0	n/a
Impôts	7.8	-70.0	-57.7	12.2	21
Bénéfice de l'exercice		457.9	386.2	71.7	19
Répartition du bénéfice	8				
Bénéfice de l'exercice		457.9	386.2		
Bénéfice au bilan		457.9	386.2		
Répartition du bénéfice					
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		87.8	59.2		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		0.0	0.0		
- Distribution au moyen du bénéfice au bilan		370.1	327.0		

3. État des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice de l'exercice	Fonds propres Maison mère
État au 1^{er} janvier 2021	86	7	87	666	2 399	- 15	335	3 565
Attribution aux réserves facultatives					25		- 25	0
Dividende 2020							- 310	- 310
Acquisition de propres parts au capital						- 23		- 23
Aliénation de propres parts au capital						23		23
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes				0				0
Bénéfice de l'exercice							375	375
État au 31 décembre 2021	86	7	87	666	2 425	- 15	375	3 631
Attribution aux réserves facultatives					56		- 56	0
Dividende 2021							- 318	- 318
Acquisition de propres parts au capital						- 23		- 23
Aliénation de propres parts au capital						24		24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes				- 1				- 1
Bénéfice de l'exercice							386	386
État au 31 décembre 2022	86	7	86	666	2 481	- 14	386	3 698
Attribution aux réserves facultatives					59		- 59	0
Dividende 2022							- 327	- 327
Acquisition de propres parts au capital						- 23		- 23
Aliénation de propres parts au capital						22		22
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes				0				0
Bénéfice de l'exercice							458	458
État au 31 décembre 2023	86	7	86	666	2 540	- 14	458	3 829

4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations (CO), de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) et de son ordonnance d'exécution (OB), ainsi qu'à celles de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) et de la circulaire FINMA 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB). Ils montrent la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée, selon le principe de la présentation fiable.

4.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Participations

Les participations englobent les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

4.3.2 Propres parts du capital

Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve légale issue du bénéfice» alors que pour les comptes du Groupe, ils sont attribués à la «Réserve issue du capital».

4.4 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2023.

4.5 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont décrits sous le chiffre 7 desdits comptes.

4.6 Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Les commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont présentés sous le chiffre 8 desdits comptes.

4.7 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes de la Maison mère n'est survenu après la date de clôture.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt et de prise en pension ¹⁾	0	79
Valeur comptable des engagements résultant des dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension ¹⁾	1 977	1 008
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	2 035	1 038
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	2 035	1 038
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	85
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de compensation

5.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		634	2 364	2 954	5 951
Créances hypothécaires		30 657	205	258	31 120
<i>Immeubles d'habitation</i>		24 536	78	70	24 684
<i>Immeubles commerciaux</i>		850	1	20	870
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		694	2	81	778
<i>Autres</i>		4 577	125	87	4 789
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.23	31 290	2 569	3 212	37 071
	31.12.22	30 370	2 289	3 132	35 791
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.23	31 290	2 569	3 124	36 984
	31.12.22	30 359	2 289	3 057	35 705
Engagements conditionnels		11	205	832	1 047
Engagements irrévocables		187	7	1 199	1 393
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				243	243
Crédits par engagement				35	35
Hors bilan	31.12.23	197	212	2 308	2 718
	31.12.22	345	324	2 221	2 890
		Montant brut	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances et engagements hors bilan compromis	31.12.23	121	- 50	71	67
	31.12.22	124	- 45	79	74
Variation absolue		- 3	5	- 8	- 7
Variation en %		- 2	11	- 10	- 9

5.3 Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.23	31.12.22
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	6	7
Métaux précieux et matières premières	223	198
Opérations de négoce	229	206
Titres de créances	4	4
Produits structurés	0	0
Autres actifs détenus en couverture des produits structurés émis	930	893
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	934	897
Total des actifs	1 163	1 103
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	0	0

Engagements	31.12.23	31.12.22
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	2	3
Autres passifs du négoce	0	0
Opérations de négoce	2	3
Titres de créances	0	0
Produits structurés	1 132	1 006
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 132	1 006
Total des engagements	1 134	1 008
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	10	22

5.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	2	1	92	424	68	9 167	
Futures			41				
Options (OTC)	0	0	50				
Instruments de taux	2	2	183	424	68	9 167	
Contrats à terme et swaps	714	783	46 690				
Options (OTC)	29	25	1 422				
Devises et métaux précieux	743	808	48 113	0	0	0	
Futures			51				
Options (OTC)	37	35	551				
Titres de participation / indices	37	35	602	0	0	0	
Total	31.12.23	782	844	48 897	424	68	9 167
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		782	844	–	424	68	–
	31.12.22	1 283	1 272	69 108	740	51	8 975
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation ¹⁾</i>		1 283	1 272	–	740	51	–

¹⁾ Les chiffres comparatifs 2022 ont été retraités; la valorisation des instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont cotés, est établie au moyen d'un modèle

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Récapitulation				
Instruments de négoce		782	844	48 897
Instruments de couverture		424	68	9 167
Total avant impact des contrats de netting	31.12.23	1 206	912	58 064
	31.12.22	2 023	1 323	78 083
Total après impact des contrats de netting	31.12.23	717	424	58 064
	31.12.22	1 158	458	78 083
Variation	absolue	– 440	– 34	– 20 019
	en %	– 38	– 7	– 26

Récapitulation selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de compensation)	415	179	123

5.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	5 114	4 964	5 674	5 296
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	5 114	4 964	5 674	5 296
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
Titres de participation	22	77	23	69
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	3	3	4	4
Immubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	36	37	35	37
Immobilisations financières	5 172	5 078	5 732	5 402
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	5 114	–	5 674	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	4 886					228	5 114

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée.

En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation sont des titres de créance de 1^{er} ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

5.6 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	322	0	678
Impôts indirects	15	33	16	11
Coupons / Coupons et titres échus	1	0	0	0
Comptes de règlement	2	10	11	6
Actifs et passifs divers	3	24	3	15
Autres actifs et autres passifs	20	389	29	710

5.7 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	Montant ou valeur comptable du gage	31.12.23 Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	31.12.22 Engagements effectifs
Liquidités	0	0	0	0
Créances sur les banques	176	175	294	294
Créances sur la clientèle	290	278	419	416
<i>dont prêts COVID-19 octroyés à la clientèle ¹⁾</i>	213	200	338	335
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 555	6 548	7 883	6 106
Immobilisations financières	952	538	1 003	819
Actifs nantis / cédés	9 973	7 539	9 599	7 635

¹⁾ Les chiffres comparatifs 2022 ont été retraités afin de tenir compte des prêts COVID-19

La BCV n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les titres servant de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ou de mises en pension pour lesquels un droit de revente ou de mise en gage a été accordé, sont présentés au chiffre 5.1.

5.8 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	153	212

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2023.

5.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2023, ni à fin 2022.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert ¹⁾	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2023	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.23	31.12.22	Variation		2023	2022
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV	53.5	0	0	0			0.0
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture ou découvert:							
Caisse de pensions BCV		0	0	0	31.1	31.1	32.7
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.6	0	0	0	1.5	1.5	1.3
Total ²⁾	54.1	0	0	0	32.6	32.6	34.0

¹⁾ L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2023

²⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

5.10 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Évaluation globale		Évaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	0			0	
Titres de participation	–	1 108	640	– 28	1 719	
Devises	–	24			24	
Matières premières / métaux précieux	–	0			0	
Total	31.12.23	– 1 132	640	– 28	1 744	
	31.12.22	–	1 006	731	– 68	1 669

Tous les produits structurés comportent des titres de créance propres.

Évaluation globale

Dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur» sont enregistrés les produits structurés émis par la Banque et pour lesquels elle a choisi l'option de la juste valeur. Cette dernière découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Évaluation séparée

Les produits structurés qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés sont comptabilisés de la manière suivante: l'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

5.11 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2022							2023
Provisions pour risques de défaillance	18				0	4	-5	18
<i>dont provisions au sens de l'art. 28 al.1 OEPC-FINMA</i>	9				0	1	-1	10
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	9				0	3	-4	8
<i>dont provisions pour risques latents de défaillance</i>	0							0
Autres provisions	6	-5			0	1	-0	1
Total des provisions	24	-5	0	0	0	5	-5	19
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	666							666
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	87	-5			7	24	-23	90
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	65	-5			7	7	-16	57
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance</i>	22				0	18	-7	33
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	0							0

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

5.12 Capital social (en millions de CHF)

	2023		2022	
	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions				
Action nominative, entièrement libérée		Nominal		CHF 1.00
				CHF 1.00
État au 1 ^{er} janvier	86 061 900	86	86 061 900	86
Pas de mouvement	0	0	0	0
État au 31 décembre	86 061 900	86	86 061 900	86
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		86		86

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

5.13 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2023		2022	
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Conseil d'administration	0	0	0	0
Direction générale	29 995	2 267 233	31 289	2 188 511
Collaborateurs	248 645	12 307 352	258 931	10 623 443
Total	278 640	14 574 585	290 220	12 811 954

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 6 mai 2024 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2024. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 14 mars 2024 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs détermineront jusqu'au 27 mars 2024 la proportion prise sous forme d'actions. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le nombre d'actions pris en compte dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions maximal possible.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 14 mars 2024 et du 6 mai 2024, ils ne sont pas connus au moment de la date de clôture de la rédaction du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions maximal possible est calculé en prenant en compte le cours de bourse à la clôture du 8 mars 2024, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs de la Banque ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2023 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 16 mars et le 29 mars 2023;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 68 par action, le cours de bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 15 mars, veille du premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 83,25.

Les montants (nombre d'actions et valeur) pris en compte dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 83,25 et le prix d'acquisition de CHF 68, soit CHF 15,25.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants pris en compte dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2023 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue vingt actions BCV aux apprentis, maturation et stagiaires universitaires intégrant la Banque au terme de leur formation.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

5.14 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.23		31.12.22	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	0	2 494	0	3 868
Sociétés du Groupe	238	63	156	54
Sociétés liées	286	371	215	376
Affaires d'organes	26	9	36	10

Sont considérés comme participants qualifiés les personnes physiques ou morales qui détiennent au moins 10% des droits de vote.

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

5.15 Participant significatif (en millions de CHF)

	31.12.23			31.12.22		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
État de Vaud, participation directe	57 622 520	57.6	66.95%	57 622 520	57.6	66.95%

Sont considérés comme participants significatifs ceux qui détiennent une participation conférant plus de 5% des droits de vote.

5.16 Propres parts du capital et composition du capital propre

Nombre d'actions (en unités)

	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
État au 31 décembre 2022		86 061 900	179 226
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			108 219
Achats	88		265 874
Ventes	84		- 271 790
État au 31 décembre 2023		86 061 900	173 310
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			110 023

La composition du capital propre est décrite au chiffre 5.12.

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été enregistré directement dans la réserve légale issue du bénéfice.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ne dépassent pas, à elles deux, la moitié du capital-actions (CHF 43 millions), elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

À relever que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

5.17 Rémunérations et crédits accordés aux organes

5.17.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres des organes dirigeants

Rémunérations détaillées (voir pages 190-191)

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2023, une rémunération brute de CHF 1 400 000 a été octroyée aux membres du Conseil d'administration en fonction en 2023 (y compris le membre sortant au 30 juin). Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 140 717 (AVS/AC/LAA et allocations familiales). La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Le vice-président bénéficie d'un supplément d'indemnité fixe de CHF 20 000. Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors sa présidente, s'élève à CHF 128 333.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2023, une rémunération brute de CHF 8 675 397 a été octroyée aux huit membres de la Direction générale en fonction en 2023. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 4 450 000.

Cette rémunération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 25 avril 2024. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2024 en partie en espèces pour un montant de CHF 3 115 000, le solde de CHF 1 335 000 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 286 297 pour le 2^e pilier et à CHF 832 930 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2023

Membres du Conseil d'administration

Depuis 2018, les membres du Conseil d'administration touchent la totalité de leur rémunération en espèces.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2023, les membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2023 recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle. Le nombre d'actions bloquées sera déterminé en fonction du cours de bourse de clôture du 6 mai 2024. En outre, en ce qui concerne le plan d'intéressement, les membres de la Direction générale ont souscrit 6 000 actions bloquées.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-avant. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2023, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 311 222.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, comme pour l'ensemble du personnel, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2023. Pour les prêts hypothécaires à court terme et à taux fixes (moyen – long terme), l'intérêt appliqué est majoré en fonction de la durée. Sur l'année 2023, la majoration de ces taux a varié entre 0,3% et 0,35%.

Détention d'actions

Membres du Conseil d'administration

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 1000 actions BCV, à acquérir d'ici la fin du premier mandat. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 43 012 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 133 192 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 (en CHF)

		Honoraires	Indemnités comités	Autres	Total	Charges sociales ¹⁾
Efychia Fischer	Présidente	600 000	0	30 000	630 000	44 390
Jean-François Schwarz	Vice-président	115 000	20 000	10 000	145 000	16 746
Jack G. N. Clemons	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	15 698
Ingrid Deltenre	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	16 710
Fabienne Freymond Cantone	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	15 042
Stefan Fuchs	Membre dès le 1 ^{er} juillet 2023	47 500	20 000	5 000	72 500	11 262
Peter Ochsner	Membre jusqu'au 30 juin 2023	47 500	20 000	5 000	72 500	8 373
Pierre-Alain Urech	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	12 496
Total		1 190 000	120 000	90 000	1 400 000	140 717
Rémunération moyenne	hors Présidente	98 333	20 000	10 000	128 333	16 055

¹⁾ AVS/AC/LAA et allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 (en CHF)

		Honoraires	Indemnités comités	Autres	Total	Charges sociales ¹⁾
Efychia Fischer	Présidente	600 000	0	30 000	630 000	42 779
Jean-François Schwarz	Vice-président	115 000	20 000	10 000	145 000	16 739
Jack G. N. Clemons	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	15 601
Ingrid Deltenre	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	16 595
Fabienne Freymond Cantone	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	13 932
Peter Ochsner	Membre	95 000	40 000	10 000	145 000	16 738
Pierre-Alain Urech	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	12 490
Total		1 190 000	120 000	90 000	1 400 000	134 874
Rémunération moyenne	hors Présidente	98 333	20 000	10 000	128 333	15 349

¹⁾ AVS/AC/LAA et allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2023 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		4 660 068		960 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾		3 115 000		539 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}		866 139		128 988
Actions du plan d'intéressement ³⁾	6 000	11 390	1 000	1 898
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0		0	
Autres		22 800		6 000
Total		8 675 397		1 635 886
<i>Exercice précédent ⁴⁾</i>		<i>8 377 266</i>		<i>1 524 839</i>
Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2021 - 2023				
Attribution d'actions à CHF 105,80 par action ⁵⁾	11 046	1 168 667	1 578	166 952
<i>Exercice précédent ⁴⁾</i>	<i>11 960</i>	<i>1 003 444</i>	<i>1 850</i>	<i>155 215</i>
Total global		9 844 064		1 802 838
<i>Exercice précédent ⁴⁾</i>		<i>9 380 710</i>		<i>1 680 054</i>
Charges 2 ^e pilier		1 286 297		150 381
Autres charges sociales ⁶⁾		832 930		150 337
<i>Exercice précédent ⁴⁾</i>				
Charges 2 ^e pilier		1 317 320		152 721
Autres charges sociales ⁶⁾		721 142		145 214

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2024

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 6 mai 2024, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 68) et le cours de Bourse du 15 mars 2023 (CHF 83,25) à sa valeur escomptée

⁴⁾ Huit directeurs généraux jusqu'au 31 octobre 2022, neuf directeurs généraux du 1er novembre au 31 décembre 2022 en raison de la transition au niveau de la division Private Banking

⁵⁾ Cours de Bourse du 8 mars 2024

⁶⁾ AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.23 Exploité
Conseil d'administration					
Eftychia Fischer	Présidente	2 100 000	2 100 000		2 100 000
Jean-François Schwarz	Vice-président	11 050 000	11 050 000		10 700 000
Jack G. N. Clemons	Membre	365 000	365 000		365 000
Ingrid Deltenre	Membre	0			
Fabienne Freymond Cantone	Membre	0			
Stefan Fuchs	Membre	0			
Pierre-Alain Urech	Membre	0			
Total		13 515 000	13 515 000	0	13 165 000
Exercice précédent		13 515 000	13 515 000	0	13 165 000
Direction générale					
Total		15 203 000	15 203 000		13 609 000
Exercice précédent		26 657 000	26 552 000		23 694 000
Thomas W. Paulsen ¹⁾	Directeur général	5 554 000	5 554 000	0	4 831 000

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

Aucun crédit n'a été accordé à des sociétés liées aux organes.

Détention d'actions et d'options

		31.12.23	31.12.22
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
Conseil d'administration			
Efthychia Fischer	Présidente	1 060	1 060
Jean-François Schwarz	Vice-président	36 910	36 910
Jack G. N. Clemons	Membre	1 000	1 000
Ingrid Deltenre	Membre	1 740	1 740
Fabienne Freymond Cantone	Membre	1 002	1 002
Stefan Fuchs ¹⁾	Membre	1 000	
Pierre-Alain Urech	Membre	300	300
Total		43 012	42 012

¹⁾ Entré à la BCV au 1^{er} juillet 2023

Direction générale

Pascal Kiener	CEO	27 006	21 937
Andreas Diemant	Entreprises	9 434	8 865
Christian Meixenberger	Services	17 003	13 752
Thomas W. Paulsen	CFO	9 245	9 281
Bertrand Sager	Gestion crédit	42 790	49 499
José François Sierdo	Retail	11 660	14 663
Christian Steinmann	Private Banking	449	0
Fabrice Welsch	Asset Management & Trading	15 605	12 330
Total		133 192	130 327

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détenaient pas d'options au 31 décembre 2023.

5.17.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2023

Aucune rémunération n'a été versée directement ou indirectement au titre de l'exercice 2023 à des anciens membres des organes dirigeants, ni à des personnes proches.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

Les anciens membres de la Direction générale ayant quitté la Banque pour partir à la retraite continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

M. Jean-François Schwarz, ancien directeur général et pensionné de la Caisse de pensions de la BCV, entré au Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2019, continue de bénéficier des conditions en usage de la branche, accordées aux collaborateurs sur ses prêts hypothécaires à taux fixes jusqu'à leur échéance. Pour le surplus, à l'instar des autres membres du Conseil d'administration, il ne bénéficie plus des conditions préférentielles jusqu'à la fin de son mandat.

5.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	31.12.23	Valeur absolue	31.12.22
			Part en %		Part en %
1&2	AAA à AA-	2 593	88	3 703	91
3	A+ à A-	87	3	101	2
4	BBB+ à BBB-	27	1	49	1
5	BB+ à BB-	33	1	55	1
6	B+ à B-	172	6	118	3
7	CCC+ à C	18	1	17	0
Sans notation	Sans notation	12	0	19	0
Expositions à l'étranger		2 943	100	4 062	100

6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

6.1 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.23	31.12.22	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	504	388	115	30

6.2 Avoirs administrés

La BCV n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés (voir chiffre 11.4 des comptes du Groupe).

7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

7.1 Résultat brut des opérations d'intérêts

Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	189.4	20.6	168.8	819
Clientèle	604.3	483.1	121.2	25
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	36.5	21.2	15.2	72
Autres produits d'intérêts	122.9	10.5	112.4	1 071
Produits d'intérêts	953.0	535.4	417.6	78
Banques et opérations de financement de titres	110.1	33.6	76.5	228
Clientèle	179.7	- 5.8	185.5	n/a
Obligations de caisse et emprunts	83.2	55.9	27.3	49
Autres charges d'intérêts	0.0	- 0.5	0.5	100
Charges d'intérêts	372.9	83.1	289.8	349
Résultat brut des opérations d'intérêts	580.1	452.3	127.8	28

Le résultat brut des opérations d'intérêts n'a pas comporté d'intérêts négatifs durant l'exercice 2023, alors que l'exercice 2022 avait enregistré des intérêts négatifs à hauteur de CHF 2,5 millions dans les produits d'intérêts et de CHF 45,8 millions dans les charges d'intérêts.

Le coût de refinancement des opérations de négoce créditée dans les autres produits d'intérêts n'est pas significatif pour l'exercice 2023, ni pour l'exercice 2022.

7.2 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Répartition selon les secteurs d'activité				
Banque des particuliers	18.2	19.2	- 1.0	- 5
Banque des entreprises	10.6	10.9	- 0.3	- 3
Gestion de fortune	9.5	9.9	- 0.4	- 4
Trading	55.8	58.5	- 2.7	- 5
Corporate Center	80.6	77.8	2.8	4
Total	174.7	176.3	- 1.6	- 1
Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur				
Résultat sur instruments de taux et titres de participations	27.9	27.5	0.4	2
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux	155.2	157.2	- 2.0	- 1
Sous-total	183.1	184.7	- 1.6	- 1
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	25.8	26.0	- 0.3	- 1
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	172.5	- 410.6	583.1	142
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	- 146.7	436.7	- 583.4	- 134
Charges de commissions de négoce	- 8.4	- 8.4	0.0	0
Total	174.7	176.3	- 1.6	- 1

7.3 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	245.2	235.0	10.2	4
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	41.5	35.7	5.7	16
Charges sociales	25.1	25.1	- 0.0	- 0
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	32.6	34.0	- 1.4	- 4
Autres frais de personnel	14.0	14.2	- 0.2	- 2
Total	317.0	308.4	8.6	3

7.4 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Locaux	23.7	19.0	4.7	25
Informatique	69.4	66.4	3.0	5
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.8	2.6	1.2	48
Fournitures de bureau	0.9	0.9	0.0	3
Télécommunications et frais de ports	5.4	6.1	- 0.7	- 11
Communication, publicité, dons et cotisations	15.8	16.0	- 0.2	- 2
Informations financières	13.3	13.1	0.2	1
Honoraires de la société d'audit	1.5	1.9	- 0.4	- 20
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	1.3	1.7	- 0.4	- 25
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.2	0.1	0.1	39
Autres honoraires	4.8	3.9	0.8	21
Trafic des paiements	13.7	11.4	2.2	20
Frais d'émissions	1.6	1.6	0.0	2
Autres charges d'exploitation	4.6	4.2	0.5	11
Total	158.4	147.0	11.5	8

7.5 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	-0.4	-1.3	0.9	71
Provisions diverses	0.6	4.7	-4.2	-88
Pertes diverses	0.9	1.6	-0.7	-44
Total	1.1	5.0	-3.9	-78

7.6 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Cession d'immobilisations corporelles	0.2	0.8	-0.6	-77
Autres produits exceptionnels	0.3	0.3	0.0	4
Total	0.5	1.1	-0.6	-55

7.7 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	n/a
Total	0.0	0.0	0.0	n/a

7.8 Impôts (en millions de CHF)

	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	36.6	30.3	6.3	21
Impôts cantonaux et communaux	33.4	27.5	5.9	21
Total	70.0	57.7	12.2	21
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	13%	13%		

8. Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 25 avril 2024, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 457,9 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	4.30	86 061 900	370.1
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			0.0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			87.8
			457.9

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 2 mai 2024.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 174 à 197) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

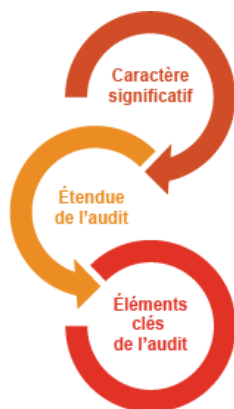
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 26'000'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 26'000'000
Point de référence	Résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi ce point de référence parce qu'il constitue selon nous un indicateur communément admis pour mesurer le résultat d'une banque.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion d'audit distincte sur ces points.

Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités de la Banque et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2023. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des corrections de valeur relatives aux créances compromises ou présentant des risques accrus, repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés. La méthode d'analyse utilisée considère des hypothèses et des paramètres sur lesquels la Banque bénéficie d'une marge d'appréciation. Les expositions générant une plus grande incertitude sont	<p>Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation, et le suivi des crédits hypothécaires et des créances sur la clientèle ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des corrections de valeur. Pour les créances non compromises, nous avons vérifié et testé les contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles afin d'apprécier le risque de défaut dans le cadre du processus de notation des contreparties ; - revue annuelle par le département Risk Management du modèle de risque de crédit utilisé dans le cadre de l'approche IRB. <p>Pour les créances considérées comme compromises, nous avons testé et vérifié les contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;



Eléments clés de l'audit

typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

Les principes de comptabilisation et dévaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou présentant des risques accrus et des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances non compromises sont décrits dans les comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2023 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 131 à 133 du Rapport annuel)
- Chiffre 5.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 179 du Rapport annuel)

Manière dont les éléments clés ont été examinés

- contrôles relatifs à la pertinence et l'approbation des hypothèses et paramètres du modèle interne permettant de déterminer les corrections de valeurs ;
- contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeurs pour risque de défaillance.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés. En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié que :

- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de notation correspondante ;
- les rapports d'alertes générées automatiquement sont fiables ;
- la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables ;
- le montant des corrections de valeur pour créances non compromises qui ne sont pas identifiées comme risques accrus a été déterminé au moyen de l'approche IRB mise en place par la Banque.

Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises sont appropriées.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 28 mars 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la société ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.



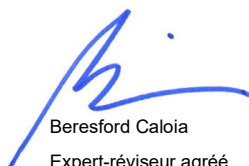
Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Beresford Caloia
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

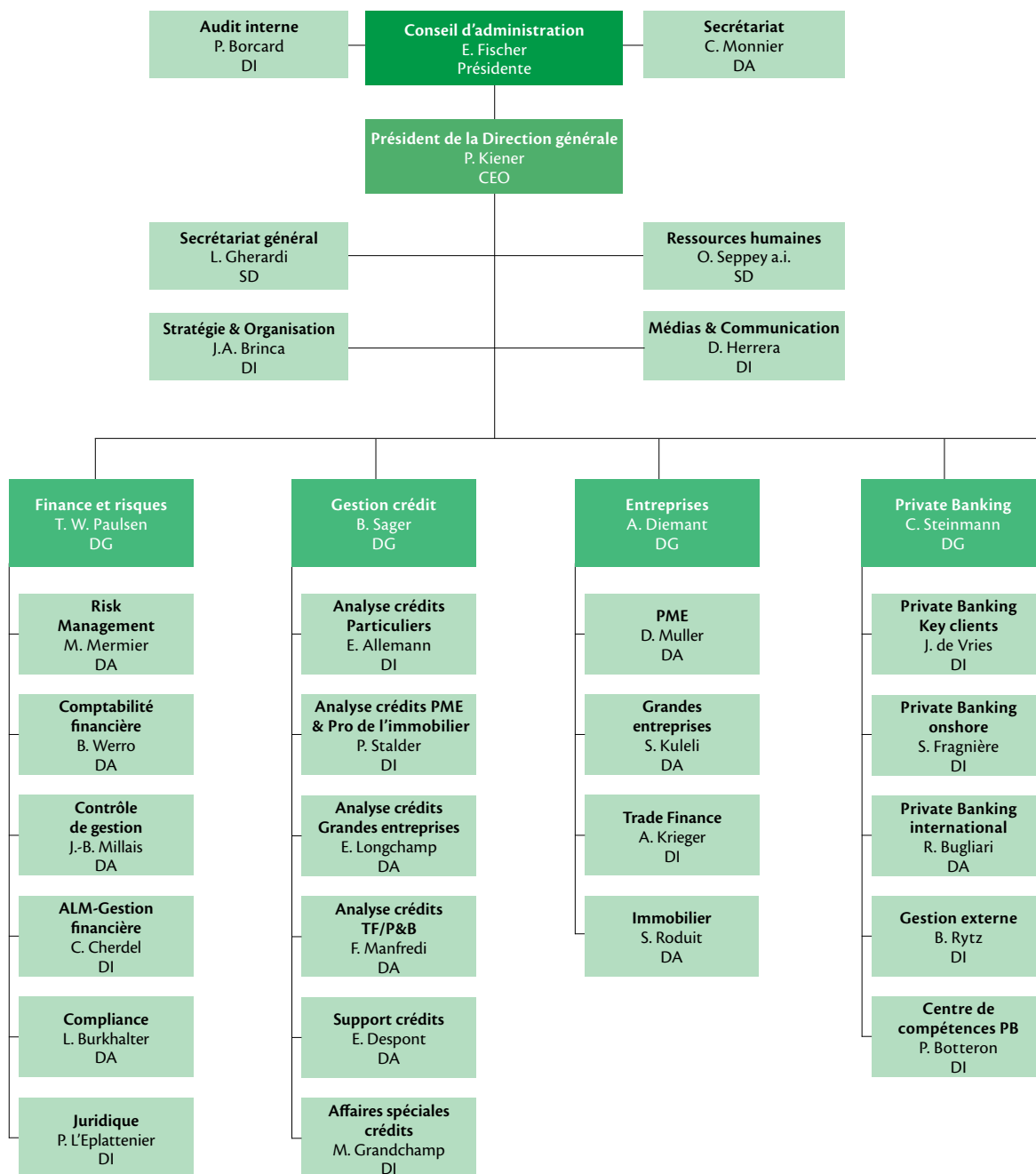


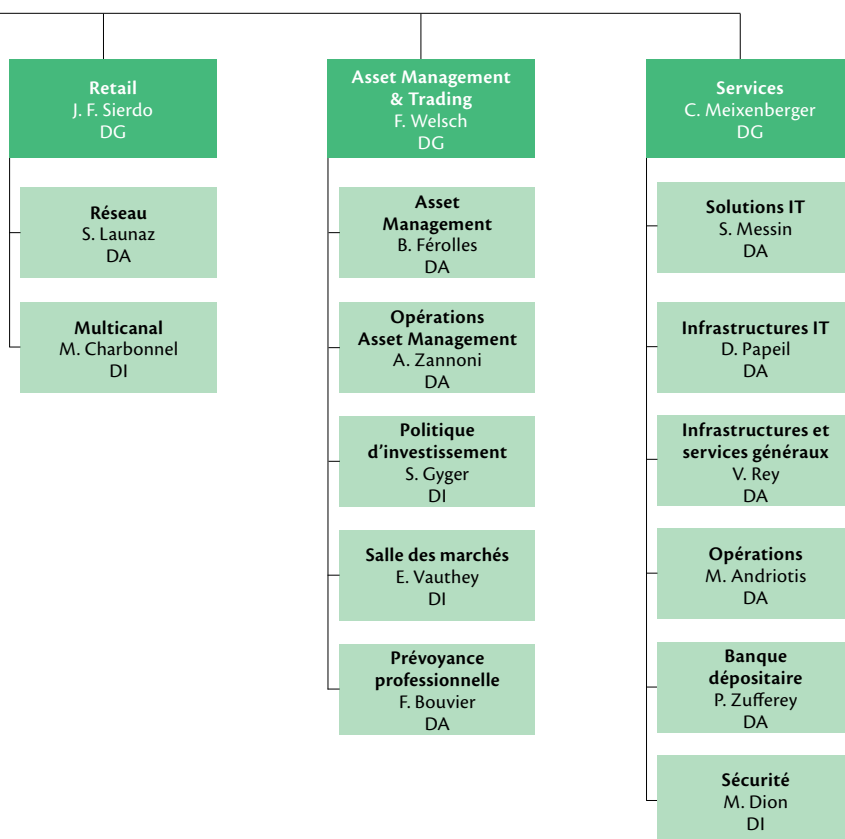
Marie-Eve Fortier
Experte-révisseuse agréée

Lausanne, le 21 mars 2024

Organigramme

Situation au 01.03.2024





DG: directeur(rice) général(e)

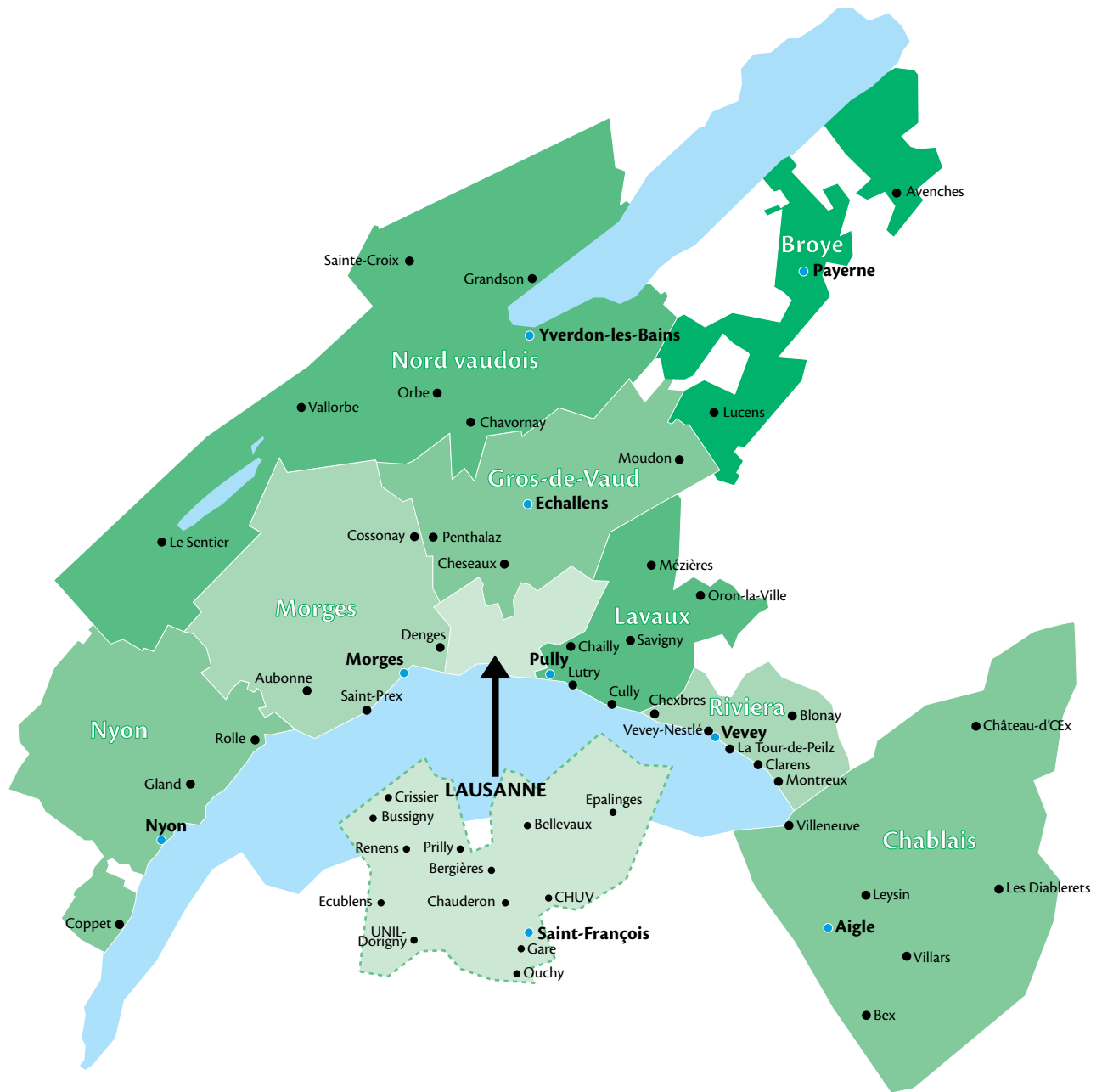
DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2024



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2024

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Cristina Martinez
Hubert Joye
Gilles Verdon

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Cédric Weissert
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais

Clientèle privée
Private Banking
PME

Dario Bucci
Vincent Mottier
David Hunacek

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Hubert Joye a.i.
Alexandre Berthoud

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Aleksandar Radic
Pierre-Yves Zimmermann
Stéphane Binggeli

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Christophe Chérix
Valérie Grivel
Jean-Marc Pichon

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Jean-Daniel Dreifuss
Christophe Millius
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Elena Lederrey
Vincent Mottier a.i.
Rachel Perroud

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

David Platel
Cédric Molleyres
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2024

Région Broye

Avenches

Route de Lausanne 9
Case postale
1580 Avenches

Lucens

Avenue de la Gare 4 A
Case postale
1522 Lucens

Payerne

Rue du Temple 9
Case postale
1530 Payerne

Région Chablais

Aigle

Rue du Collège 2
Case postale
1860 Aigle

Bex

Rue Centrale 5
Case postale
1880 Bex

Château-d'Œx

Grand-Rue 82
Case postale
1660 Château-d'Œx

Les Diablerets

Les Ormonts 7
Case postale
1865 Les Diablerets

Leysin

Place du Marché
Case postale
1854 Leysin

Villars

Avenue Centrale 119
Case postale
1884 Villars

Villeneuve

Grand-Rue 1
Case postale
1844 Villeneuve

Région Gros-de-Vaud

Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1
Case postale
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Échallens

Place de la Gare 7
Case postale
1040 Échallens

Moudon

Rue du Temple 10
Case postale
1510 Moudon

Penthalaz

Place Centrale 3
Case postale
1305 Penthalaz

Région Lausanne

Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116
1018 Lausanne

Bergières

Avenue Bergières 42
Case postale
1000 Lausanne 22

Bussigny

Rue St-Germain 2 A
Case postale
1030 Bussigny

Chauderon

Place Chauderon 8
Case postale
1001 Lausanne

CHUV

Rue du Bugnon 46
Case postale
1011 Lausanne

Crissier

Centre MMM
Case postale
1023 Crissier

Écublens

Chemin du Croset 3
Case postale
1024 Écublens

Épalinges

Place de la Croix-Blanche 17
Case postale
1066 Épalinges

Lausanne - Gare

Place de la Gare 10
Case postale
1001 Lausanne

Ouchy

Avenue d'Ouchy 76
1006 Lausanne

Prilly

Route de Cossonay 21
Case postale
1008 Prilly

Renens

Rue du Midi 15
Case postale
1020 Renens

UNIL

Internef - Dorigny
Case postale
1015 Lausanne

Lausanne - St-François

Place St-François 14
Case postale
1001 Lausanne

Région Lavaux

Chailly

Avenue de Chailly 10
Case postale
1000 Lausanne 12

Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7
Case postale
1096 Cully

Lutry

Route de Lavaux 166
Case postale
1095 Lutry

Mézières

Rue du Théâtre 2
Case postale
1083 Mézières

Oron-la-Ville

Le Bourg 16
Case postale
1610 Oron-la-Ville

Pully

Rue de la Poste 8
Case postale
1009 Pully

Savigny

Place du Forum 2
Case postale
1073 Savigny

Région Morges

Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale
1170 Aubonne

Cossonay

Rue des Étangs 5
Case postale
1304 Cossonay-Ville

Denges

Route de Genève 107 B
Case postale
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale
1110 Morges 1

St-Prex

Route de Rolle 2
Case postale
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay

Route d'Yverdon 2
Case postale
1373 Chavornay

Grandson

Place du Château 8
Case postale
1422 Grandson

Le Sentier

Grand-Rue 36
Case postale
1347 Le Sentier

Orbe

Place du Marché 9
Case postale
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Région Nyon

Coppet

Rue Froide 1
Case postale
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale
1196 Gland

Nyon

Rue Perdttemps 6
Case postale
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale
1180 Rolle

Région Riviera

Blonay

Route du Village 7
Case postale
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
Case postale
1800 Vevey 1

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires, collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale

Grégory Duong

Coordination graphique

Nicole Robertson

Rédaction

Jean-Pascal Baechler

Marina De Carli

Grégory Duong

Maxime Mermier

Christian Monnier

Mutunge Nsengimana

Roger Walder

Réalisation graphique

Jean-Phillippe Cevey

Nicole Robertson

Photographies

Blaise Schalbetter

Jean-Bernard Sieber

Photolithographie

Images3 SA, Renens

Papier

Imprimé sur papier 100% recyclé, certifié Ange Bleu

Impression

PCL Presses Centrales SA

Renens

Siège social
Place Saint-François 14
1003 Lausanne
Suisse

Téléphone: 0844 228 228
Adresse Swift: BCVLCH2L
Clearing: 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet: www.bcv.ch
e-mail: info@bcv.ch

